L'Affaire Dreyfus

Criminelle machination

politique, religieuse, sociale et administrative

PAR

B. NOURISSON

(ANCIEN CONDUCTEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, RÉVOQUÉ SOUS MÉLINE)

LAUSANNE

IMPRIMERIE FRITZ RUEDI

1909

Dépôt légal effectué.

Tous droits de reproductions et de traductions réservés pour tous pays.

L'AFFAIRE DREYFUS

ERRATA

Page 8, ligne 1, lire : *commise* à Paris, au lieu de *commises* à Paris.

Page 19, ligne 6, lire : *néanmoins* au lieu de *maintenant*.

Page 22, ligne 26, lire : Révolution *Française*, au lieu de Révolution *française*.

Page 23, ligne 13, lire : *Dogmes* religieux au lieu de *dogmes* religieux.

Page 27, ligne 21, lire : *saurait* au lieu de *serait*.

Page 36, ligne 8, lire : *leurs dossiers* au lieu de *leur dossier*.

» ligne 23, lire : *toute communication* au lieu de *toutes communications*.

Page 41, ligne 12, lire : *19* septembre 1906, au lieu de *17* septembre 1906.

Page 42, ligne 11, lire : *Vérité* au lieu de *vérité*.

Page 54, ligne 7, lire : *en septembre et octobre ??* au lieu de *fin septembre ??*

Page 56, ligne 29, lire : (*29* décembre 1897), au lieu de (*30* décembre 1897).

Page 66, ligne 8, lire : *pétitions*, au lieu de *expéditions*.

Page 70, ligne 14, lire : *affaire là* au lieu de *affaire-là*.

Page 81, ligne 13, lire : *41* km. et *41 k. 400*, au lieu de *4 km.* et *4 k. 400*.

Page 83, ligne 27, supprimer : *et de son tâcheron Etaix*.

Page 116, ligne 3, lire : *pénitent* au lieu de *pénitant*.

Page 119, ligne 7, lire : *auvergnat* au lieu de *Auvergnat*.

Page 132, ligne 20, lire : *clermontois* au lieu de *Clermontois*.

Page 170, ligne 17, lire : *l'évêque* au lieu de *l'êvêque*.

Page 178, ligne 6, lire : l'épiscopat français se *réunit* au lieu de se *réunissait*.

Page 182, ligne 6, lire : en *1894-95*, au lieu de en *1894*.

Page 183, ligne 1, lire : *mourut* au lieu de *mourait*.

Page 188, ligne 16, lire : *demanda* au lieu de *demandait*.

Page 192, ligne 8, lire : *mourut* au lieu de *mourait*.

L'Affaire Dreyfus

Criminelle machination

politique, religieuse, sociale et administrative

PAR

B. NOURISSON

(ANCIEN CONDUCTEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, RÉVOQUÉ SOUS MÉLINE)

LAUSANNE
IMPRIMERIE FRITZ RUEDI
1909

Dre 415
DC
354
N72
1909

PRÉFACE

J'ai écrit ce livre principalement pour le citoyen français ou étranger qui, tourmenté d'un peu plus de vérité et de lumière dans l'Affaire Dreyfus, voudra se documenter sur des points importants qui sont restés jusqu'à ce jour complètement ignorés du public.

Je l'ai écrit encore pour le sociologue qui y trouvera la trame du plus monstrueux crime contemporain qui ait été prémédité et en partie réalisé contre la Démocratie laborieuse en marche vers le progrès social, car l'histoire de l'Affaire Dreyfus telle que l'ont écrite au jour le jour ou autrement quelques journalistes et écrivains français, M. J. Reinach notamment, n'est pas la vraie et complète histoire de cette Affaire.

La prétendue erreur judico-militaire, telle qu'elle a été officiellement tambourinée par la presse à grands tirages et par les Pouvoirs Publics, n'est pas une erreur, mais bien une criminelle machination ; et nos dirigeants, journalistes, législateurs et ministres, se trompent ou mentent, mentent plutôt qu'ils ne se trompent, quand ils la baptisent ainsi.

Je confesse ici ma parfaite naïveté pour avoir ajouté trop de confiance en eux en général et à la franc-maçonnerie en particulier, dans l'amour que je

leur croyais avoir pour la poursuite et la manifestation intégrale de la Vérité sur cet événement historique ; je parle des républicains se disant sincèrement laïques et démocrates, car les autres étaient et sont toujours dans leur rôle habituel de comploteurs de coups d'Etat, de fauteurs de guerres civiles, religieuses et étrangères. C'est pénible à avouer, mais j'ai la conviction grande que l'Histoire internationale le dira bientôt avec moi, si ce n'est déjà fait, et m'en saura gré. Ce sera un peu de récompense pour moi qui ai tout perdu dans cette sinistre aventure : mon repos, mes faibles ressources, ma modeste situation de conducteur des ponts et chaussées, mon avenir et le meilleur de ma vie de 30 à 50 ans, sans compter ce que me réserve l'avenir !

J'ai dévoilé cette criminelle machination politico-sociale pour la première fois à Clermont-Ferrand, en 1894-95, ainsi que je l'expose dans le présent ouvrage ; et, comme à l'âne de la fable, on me l'a fait payer cher !

J'ai indiqué à cette époque, contre cette souterraine mine dirigée contre la Démocratie républicaine et laïque, le plan d'une contre-mine comprenant l'intervention révolutionnaire d'Emile Zola, que l'on a assassiné dans les circonstances et pour les raisons que je fais connaître plus loin.

Ayant fait cela et bien d'autres choses encore et m'étant absolument dévoué pour cette œuvre de Justice et de Vérité, dans l'unique intérêt de la paix de l'Europe et la sauvegarde de la République, pouvais-je ne point parler parce qu'il a plu aux personnages que je viens de stigmatiser de se taire ?

Je ne l'ai pas cru.

Dans tous les cas, je veux que l'on sache bien que je me désolidarise complètement avec eux : qu'ils me traitent de Prussien et d'antipatriote si cela sert leurs

nouvelles et toujours malhonnêtes intrigues, je m'y attends.

Et si je me trompe ou m'exprime mal quelque part, je ne demande qu'à confesser mon erreur, du sommet de la Tour Eiffel si on le désire, à la condition que les criminels et les faussaires en fassent autant de tous leurs forfaits, ce qui sera long, difficile et infiniment plus pénible pour eux que pour moi : j'en ai la certitude.

J'ai honte pour nos gouvernants et nos hommes d'Etat se disant républicains, qui n'ont pas fait toute la lumière, non pas pour n'avoir pas su trouver la voie à suivre, mais pour n'avoir pas voulu s'y engager, car ils ont parfaitement su escamoter la Vérité en l'entourant d'un « cercle légal », accompagné de toutes sortes d'amnisties plus scélérates les unes que les autres !

Ils n'ont pas voulu avouer la grande part de complicité de l'Armée dans ce complot de coup d'Etat et de guerre étrangère, afin de ne point se trouver dans l'obligation d'en châtier les principaux coupables.

Ils n'ont pas voulu avouer que l'Affaire Dreyfus est tout particulièrement greffée sur mes affaires administratives et ma révocation de conducteur des ponts et chaussées, pour ne point en faire connaître les motifs, les complicités, et, conséquemment, me rendre justice.

L'Homme au Panama étant à l'Elysée et le général André étant à la Guerre, ils n'ont pas voulu laisser connaître les relations existant entre le panamisme habituel de nos administrations et l'Affaire Dreyfus, afin de n'être point obligés d'introduire un peu de moralité et de propreté dans nos travaux et dépenses publiques. Tout le monde connaît les scandaleuses malversations de la Marine et de l'Armée, mais ce que l'on ne

sait pas suffisamment, c'est que les ponts et chaussées et la vicinalité n'en valent pas mieux !

Ils n'ont pas voulu avouer la part de complicité de l'Eglise (celle de la croisade moderne clermontoise en 1895) et ont menti sur les véritables causes de la Séparation, afin d'en escamoter les conséquences politiques et sociales. Il en est de même de la haute finance dont ils n'ont pas voulu démasquer le rôle et la complicité dans la préparation du coup d'Etat et de la guerre, afin de ne point attirer sur elle les justes représailles de la Démocratie en colère.

Le Peuple français, sachant suffisamment tout cela, a laissé faire sans broncher, alors qu'il a fait révolutions sur révolutions, alors qu'il s'est battu et a vaincu pour la Liberté sur les champs de batailles !

Franchement, nous sommes des dégénérés indignes de nos ancêtres !

Nous relèverons-nous ?

Peut-être : par la Libre Pensée et la morale scientifique, naturelle et évolutionniste. C'est ce qui nous retiendra sur la pente du précipice, et la France des Droits de l'Homme et du Citoyen pourra de nouveau, sans faiblesse et sans forfanterie, tendre sa fraternelle main aux autres Nations éprises comme elle de progrès social et de liberté !

Juillet 1909.

NOTA. — Je n'ai jamais cru à la sincérité du général André dans le rôle qu'il a joué au sujet de la revision du procès de Rennes ; son principal objectif a été, à mes yeux, de cacher la grande part de complicité de l'Armée d'abord, dans le complot du coup d'Etat, mais aussi et surtout, celle de ses « chers camarades » polytechniciens civils et militaires. Je suis porté à croire qu'il a été fait Ministre de la Guerre des cabinets Waldeck-Rousseau et Combes pour cette unique raison, et on me comprendra facilement quand on aura lu les graves déclarations que je rapporte plus loin de l'ingénieur polytechnicien Boutteville, mon ancien chef. On se rendra compte en même temps comment et pourquoi mes affaires administratives sont si étroitement mêlées à l'Affaire Dreyfus.

N'a-t-il pas écrit, ce général, dans le journal le « Matin », du 20 août 1906, alors que j'étais à Lausanne depuis peu, qu'il avait été « heureux que la tâche de faire la revision du procès de Rennes lui ait été dévolue au lieu et place d'un Ministre civil de la Guerre » ? Je le crois sans peine et je me demande pourquoi, dans le n° du 17 août précédent du même journal, désire-t-il ardemment le portefeuille de la Guerre pour M. Clémenceau ? Le savait-il compromis du côté polytechnicien et à mon endroit ? C'est bien possible, et je pense que si M. Bacconnet, notaire à Giat (Puy-de-Dôme), voulait faire sa confession, il pourrait peut-être répondre à cette question ; car c'est lui seul qui me servit d'intermédiaire en 1894-95, à Clermont-Ferrand, au sujet de l'Affaire Dreyfus. (1)

---

1) Le présent ouvrage et sa préface étaient écrits avant la chute du cabinet Clémenceau, survenue le 20 juillet 1909.

CHAPITRE PREMIER[1]

La tentative d'assassinat commises à Paris, le 4 juin 1908, sur la personne du commandant Alfred Dreyfus par un journaliste clérico-militariste de marque, Louis-Anselme Gregori, à la fin de la cérémonie de translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon, m'incite à donner dès maintenant la publicité à un certain nombre de documents et renseignements relatant, dans une certaine mesure, le rôle que j'ai joué, à la fois volontairement et involontairement, dans l'Affaire Dreyfus.

J'ai assisté, navré et impuissant, à un trop grand nombre de catastrophes, de morts promptes ou assassinats de personnalités compromises ou que je pressens être compromises, tant dans mes affaires politico-administratives que dans celles de Dreyfus, ce qui est tout un, pour que je puisse garder le silence plus longtemps.

Trop de fois, je me suis adressé en vain aux Pouvoirs Publics, pour qu'il me soit possible de douter de leur parfaite mauvaise volonté à l'endroit de la manifestation au grand jour de la Vérité intégrale dans l'Affaire Dreyfus.

---

(1) Ce chapitre aurait dû être livré à la publicité depuis un an environ, des considérations qui ne peuvent trouver place ici m'en ont empêché.

Un trop grand nombre de nos hommes politiques et de nos hauts fonctionnaires civils et militaires appartenant à toutes les nuances de l'opinion, depuis le réactionnaire le plus féroce jusqu'au socialiste révolutionnaire, sont malheureusement trop compromis et redoutent comme la peste les conséquences politiques et sociales de la manifestation entière de toute la Vérité dans l'Affaire Dreyfus, pour qu'il soit permis d'attendre quelque effort, quelque chose de bon de leur part. (1)

La franc-maçonnerie elle-même, qui affiche pourtant un certain civisme républicain en même temps que la pratique de la tolérance philosophique, et à qui j'avais tout particulièrement recommandé de s'adresser en 1895 pour démasquer les criminels du complot de coup d'Etat et de guerre étrangère, me laisse la pénible impression d'une organisation pratiquant admirablement, depuis plusieurs années, la tolérance du mensonge et de l'éteignoir ; elle est paralysée, sans nul doute, par les compromissions d'un grand nombre de ses « manitous » qu'elle ne saurait sacrifier. Tout comme l'Eglise en sa Jeanne d'Arc, elle s'embourbe profondément à son tour avec M. Clémenceau, dans je ne sais quel militarisme don-quichottisme qui n'a rien de commun avec les nécessités de la défense nationale ; si j'avais conservé quelque croyance au grand pourvoyeur de l'infernale chaudière des anciens et des modernes, je m'écrirais volontiers : que le diable l'emporte !

Je m'adresse donc au grand public aujourd'hui, principalement aux pacifistes intelligents et honnêtes de tous les pays, amis de la paix internationale et d'un peu plus de vérité sur ce sombre drame qui a déjà eu tant de répercussion sur nos affaires privées et publi-

---

(1) A moins que la reprise amicale récemment décidée des relations maçonniques franco-allemandes modifie suffisamment la situation ?

ques, et dont le contre-coup s'est fait sentir au-delà de nos frontières.

Je préviens le lecteur que je me trouve dans l'obligation de parler beaucoup de mes affaires administratives qui, à ma connaissance, sont intimément liées à l'Affaire Dreyfus depuis sa toute première origine, si étourdissant que cela puisse paraître ; et j'ajoute que la publication du présent ouvrage est considérée par moi comme une obligation morale d'un ordre supérieur, en même temps qu'une œuvre de vérité et de haute sincérité.

Je me sépare complètement de tous les partisans de l'éteignoir quel qu'il soit, politique, religieux, patriotique ou non : la Vérité avant tout, qui du reste ne saurait être funeste ni à la France ni à la vraie République laïque et démocratique, ainsi qu'à son rôle social et civilisateur dans le Monde.

Je me sépare de même de tout le personnel des deux administrations de la vicinalité et des ponts et chaussées auxquelles j'ai appartenu, en raison des graves relations se rattachant à mes affaires politico-administratives et à la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus.

Je me sépare enfin et pour les mêmes raisons des quelques personnalités clermontoises et des environs avec lesquelles je me suis trouvé en relations en 1894-1895 et dont je parle plus loin.

Enfin, je dois ajouter qu'il est une autre considération que celle de l'attentat commis sur la personne du commandant Alfred Dreyfus, qui m'invite à porter à la connaissance du public certaines choses touchant à la conduite de M. Clémenceau, chef responsable de notre Gouvernement actuel.

En effet, dans un discours superbe comme il en a le secret, inspiré à la fois du plus beau en même temps

que du plus pur hellénisme, cet homme politique nous a entretenus du « miracle grec » à Amiens, vers la fin de 1907. Je demande la permission ici de lui dire, avec infiniment moins de talent que lui, mais autant de raison, je crois, quelques mots à mon tour du « miracle républicain » ; miracle accompli ou plutôt qui aurait dû s'accomplir entièrement par la connaissance complète de l'Affaire Dreyfus, si l'avachissement du Parlement et la vénalité de la presse des tripatouilleurs d'affaires, grands corrupteurs de la moralité et de la saine raison publique, ne s'étaient pas mis en travers.

Car M. Clémenceau ne se souvient pas assez, à mon avis, de cette Affaire Dreyfus, de ses tenants et aboutissants et de ses conséquences sur notre politique, surtout depuis qu'il est premier Ministre.

Il ne se rappelle plus, dirait-on, des relations, pas très lointaines pourtant et au château de pont-chartrain, chez Dreyfus-Gonzulès, de cette paire d'amis qui travaillaient d'un commun accord, paraît-il, (l'amnistie scélérate notamment nous a édifiés sur ce point) au triomphe intégral de la Justice, de la Vérité et de la République laïque. J'ai nommé, d'une part : M. Waldeck-Rousseau qui devait finalement s'éteindre dans les bras de l'Eglise, et de l'autre, cet « homme de Dieu » selon la propre expression de M. Clémenceau, avantageusement connu du public sous le vocable de R.P. du Lac.

Et qu'a donc dit notre premier Ministre, à Amiens ?

Ceci :

Une nation, quelle qu'elle soit et quelle que soit la puissance d'expansion dans le monde de son génie, dans les arts et dans les sciences, ne doit jamais détourner son clair regard de la Minerve casquée et cuirassée. C'est pour avoir oublié cette vérité primordiale, affirme-t-il, que la Grèce antique ne se trouva un beau

jour plus maîtresse de ses destinées, parce que la force brutale de ses voisins qu'elle n'avait ni su ni pu repousser lui fit perdre son indépendance et éteignit conséquemment en elle le foyer sacré de la civilisation dont la nature semblait lui avoir confié la garde. La France héritière de la beauté hellénique ne doit pas l'imiter, etc., etc.

Et pour donner plus de force et de signification encore à ce patriotique et ministériel discours, il fut, peu après, distribué aux élèves des écoles primaires de Paris, réunis en une fête présidée par M. Guyot-Dessaigne, Ministre de la Justice et délégué du Gouvernement, lequel devait bientôt s'éteindre subitement dans les bras de l'Eglise, tout comme M. Waldeck-Rousseau !

Quel est le citoyen français clairvoyant et consciencieux qui a dit le contraire !

Quel est le républicain qui consentirait à laisser nos frontières sans défense et à livrer la France, ses institutions et sa destinée aux appétits de ses voisins !

La question ne se pose pas ainsi, n'en déplaise à M. Clémenceau, et si, personnellement, j'ai fait tout ce que j'ai pu et su faire dans ma modeste sphère d'action pour éviter la guerre civile et étrangère dont l'Affaire Dreyfus était le tison, c'est que j'ai très bien compris en 1894-95, que ce projet de coup d'Etat et de guerre était avant tout dirigé tout aussi bien contre le prolétariat allemand que contre le nôtre ; c'est-à-dire contre la montée toujours croissante des revendications sociales, économiques et de laïcité de la laborieuse Démocratie de ces deux pays.

Il ne s'agissait nullement de pousser la France sur l'Allemagne en tant que nationalité, mais bien de faire écraser l'une contre l'autre leurs armées de tra-

vailleurs manuels et intellectuels au profit de l'Eglise d'abord et des tenants du gros capitalisme ensuite.

Voilà pourquoi je me suis dévoué, moi, petit paysan ; je le dis respectueusement à M. Clémenceau. Et voilà pourquoi, aussi, on m'a martyrisé !

Il a écrit quelque part qu'il avait sursauté à la nouvelle que le R. P. du Lac disait ne s'être jamais occupé de l'Affaire Dreyfus, pas même en compagnie du général de Boisdeffre, alors chef d'Etat-Major de l'Armée. J'ai vivement sursauté à mon tour lorsqu'il nous a dit, sans broncher, dans sa déclaration ministérielle, « qu'à aucun moment de son histoire, notre troisième République n'avait menacé la paix de l'Europe », pas même, paraît-il, sous le règne de ces illustres républicains qui se nomment : Mercier, Félix Faure, de Boisdeffre, Cavaignac, Méline et Cie.

C'est tout simplement monstrueux, une honte pour lui, pour le Parlement qui l'a approuvé comme pour le pays tout entier qui n'a pas protesté. Car, à défaut de moralité politique, il aurait dû se souvenir tout au moins que les républicains consciencieux et honnêtes, ainsi que les étrangers qui savent, ne sont point atteints d'amnésie incurable et n'entendent pas être traités comme de parfaits imbéciles, pas même par M. Clémenceau.

Il n'est malheureusement que trop vrai que l'Affaire Dreyfus et le nationalisme clérical qui l'enveloppe, imaginés et survenus après le boulangisme et « l'esprit nouveau » qui avaient échoués dans leurs entreprises, n'ont été qu'une formidable machine de guerre (la plus dangereuse de toutes) contre la Démocratie et la paix de l'Europe ; le nier, c'est nier l'évidence même, la lumière en plein soleil. Aussi je n'entends point, pour mon compte personnel, sombrer dans un pareil mensonge, libre à M. Clémenceau et à ses amis, un peu

trop militaristes peut-être, d'emboucher cette trompette fêlée ; mon patriotisme à moi n'a rien de commun avec le faux et l'éteignoir, seraient-ils étiquetés républicains.

Je suis d'autant plus fondé à soutenir cette argumentation que, *malheureusement pour moi*, il est bien vrai que j'ai joué un rôle dans l'Affaire Dreyfus, rôle exceptionnel même, ainsi qu'on le verra plus loin, rôle que les différents Pouvoirs Publics qui se sont succédé depuis 1894 n'ont jamais voulu avouer ! On a préféré me torturer moralement et aussi secrètement que jésuitiquement, un peu comme on l'a fait pour Dreyfus, et ainsi que cela se pratique généralement en pareil cas, bien que la torture inquisitoriale soit apparemment supprimée à notre époque : la puissance du mensonge et du faux, du vol et du crime est encore trop grande de nos jours dits de grand progrès technique et intellectuel, alors que notre vernis de civilisation républicaine et pacifiste est trop mince.

Aussi, quelques jours après l'arrêt de la Cour de cassation rendu sur l'affaire Dreyfus en juillet 1906, je pris la résolution d'aller demander pour mes vieux jours l'hospitalité à la Suisse, pour les raisons que j'ai très sommairement exposées dans le journal dit « Feuille d'Avis de Lausanne », du 19 septembre 1906, que je reproduis ci-après :

« Affaire Dreyfus. — J'ai déjà dit dans ce journal que des raisons graves relatives à l'Affaire Dreyfus me poussaient à quitter la France ; j'espère pouvoir bientôt, grâce au concours de quelques bons citoyens de Lausanne et d'ailleurs, faire connaître ces raisons au public sous la forme d'un livre ; j'emploie ce moyen en raison de ce que je n'ai pas été autorisé, malgré mes demandes, à déposer devant la Justice de mon pays sur cette monstruosité. J'ai dévoilé en effet la

dite monstruosité dès 1894-95, à Clermont-Ferrand, avec intervention éventuelle et accusatrice d'Emile Zola, si stupéfiant que cela puisse paraître, non comme une erreur judico-militaire, ainsi que cela a été officiellement déclaré du haut du fauteuil présidentiel du Sénat français, mais bien comme une abominable machination contre le progrès républicain laïque et démocratique, par le moyen d'un coup d'Etat et d'une épouvantable saignée entre la France et l'Allemagne comme le monde n'en a encore jamais vue. Je vais me consacrer à ce travail, toute autre affaire cessante. — B. Nourisson, 26, Maupas, à Lausanne. »

Aussitôt la note ci-dessus parue, je pris mes dispositions pour la rédaction du livre annoncé, ce qui m'obligea à réintégrer mon domicile de Pèghes, en France, pour quelque temps. Je ne suis revenu provisoirement chez moi que pour de simples raisons d'économie, et j'espère repartir aussitôt que mon manuscrit sera terminé ou sur le point de l'être. Le malheur est que ce travail me prend beaucoup plus de temps que je ne l'avais supposé en quittant Lausanne ; je le fais par pure obligation morale et sans savoir s'il sera édité de mon vivant, voire même porté à la connaissance du public un jour. La force qui me pousse et me guide dans tout cela est que, m'étant sacrifié à cette œuvre républicaine de Justice, de Vérité et de Laïcité, depuis le jour où j'eus connaissance du complot en 1894, je ne veux pas, parce que je ne le crois ni honnête ni profitable à l'Humanité, risquer de descendre dans la tombe sans avoir mis sur le papier tout au moins, quand, comment, en quels lieux et de quelle manière je suis parvenu à déchiffrer l'énigme de cette machination de coup d'Etat et de guerre étrangère. Je pense aussi qu'il n'est pas mauvais de mettre quelque peu en lumière le long calvaire que l'on m'a fait gravir

depuis cette époque, car l'Affaire Dreyfus, greffée sur mes affaires administratives, m'a littéralement broyé, non pendant cinq ans de ma vie comme le capitaine Dreyfus l'a écrit pour lui-même dans son livre, mais pendant près de vingt ans. Et si nos souffrances imméritées de l'un et de l'autre étaient susceptibles d'être évaluées à l'aide de quelque dynamomètre perfectionné, il n'est pas démontré que les miennes ne fussent de beaucoup supérieures aux siennes. Dans tous les cas, lui avait une grande fortune à son service, sa femme, sa famille et de nombreux amis dévoués et de valeur pour le soutenir ; il en a été tout autrement pour moi, car l'un de mes plus cruels adversaires, trompée bien entendu comme seule l'infâme jésuitière rouge et noire sait le pratiquer, a été ma vieille et maladive mère qui vivait avec moi : elle a été ma « double boucle » en quelque sorte, et j'en suis sorti absolument écrasé !

C'est à Clermont-Ferrand et à Royat, station balnéaire voisine, que sont parvenues à ma connaissance les premières et *très importantes indications du complot et de guerre étrangère,* dans le courant des années 1894 et 1895, ainsi qu'on le lira plus loin.

C'est à Clermont-Ferrand également que d'autres faits excessivement graves s'accomplirent parfois au grand jour et en plein public, sous l'œil complaisant du Gouvernement et de nos représentants locaux soi-disant républicains en général et de notre vieux « bonaparteux » Guyot-Dessaigne en particulier.

Qu'en pense son ministériel patron, M. Clémenceau, qui y vint discourir en 1907 à l'occasion de la fête interfédérale des sociétés de gymnastique ?

Les enfants de la loge de Gergovie ne lui ont-ils donc rien dit ?

M. Marrou, président de cette loge et aujourd'hui député de Clermont, ne lui a-t-il donc jamais parlé de

certaine déclaration de guerre formelle, ostensible et publique, faite à la République et à l'esprit de la Révolution, à la fois par un moine et un évêque parlant au nom de l'Eglise et de la Papauté ?

Cette déclaration de guerre ne fut-elle donc pas voulue et approuvée par la majorité de l'épiscopat français qui s'y donna rendez-vous en mai 1895, sur l'apparente initiative de l'évêque clermontois Belmont et sous le fallacieux prétexte de fêter le huitième centenaire de la première croisade prêchée dans cette ville par le moine Pierre l'Ermite ?

M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, ne présida-t-il pas, en réponse à celle des évêques, au mois d'août suivant et dans cette même ville, une contre-manifestation à laquelle je pris part ?

Le Gouvernement de l'époque, présidé par M. Ribot, M. Leygues étant Ministre de l'Intérieur, ne sut-il donc rien ?

Si il sut, laissa faire, poussa à la roue même, et M. Clémenceau ne l'ignore pas.

Alors ?

Alors l'aventure est compliquée, très compliquée et englobe l'Affaire Dreyfus que nos grands hommes d'Etat du maçonnique comme du profane (Dupuy, Félix Faure, Loubet, Waldeck et Cie) ont étranglée et escamotée après l'avoir baptisée « erreur judiciaire » : ce n'est pas élogieux pour eux, évidemment, mais je n'en suis point la cause, au contraire !

J'ai dit plus haut que la rédaction de mon ouvrage me prenant beaucoup de temps, je ne suis pas sûr d'en voir la publication, quelque obstacle aussi imprévu qu'infranchissable peut se mettre en travers. C'est cette idée qui, fortement renforcée par la conduite de M. Clémenceau et la récente translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon, m'a poussé à jeter provisoi-

rement sur le papier les éléments du présent ouvrage. Je ne fais qu'effleurer, de ci, de là, quelques points se rattachant à l'ensemble du tout, mais assez néanmoins pour donner une idée suffisamment exacte de mon travail. De telle sorte que s'il ne m'est pas possible de terminer entièrement cette œuvre (personne n'étant assuré du lendemain), j'aurais du moins accompli une part de mon obligation morale, c'est-à-dire tout ce que de consciencieux citoyens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, sont en droit d'exiger de ma bonne volonté et de mon dévouement.

Je vais dire quelques mots maintenant, au chapitre suivant, sur le rôle que j'ai rempli à Genève en 1902.

CHAPITRE II

Il me faudrait tout d'abord reproduire entièrement ici le mémoire que j'ai apporté au Congrès international de la Libre Pensée tenu à Genève en 1902, lequel doit se trouver actuellement au secrétariat général à Bruxelles, mais sa longueur s'y oppose pour le cadre de ce livre ; en voici maintenant quelques extraits :

Après avoir parlé du banquet d'honneur offert à Paris au grand savant M. Marcelin Berthelot, le 5 avril 1895 (1), en vue de protester contre la prétendue et tintamaresque « banqueroute de la science » formulée par ce vaticanesque porte parole Brunetière (2), je cite quelques noms des notabilités du savoir et de la politique qui y prirent part. Je termine cette énumération par les noms de MM. Brisson et Emile Zola (1), en ajoutant que « ces deux derniers ont une place marquée dans ma pensée, en raison de certaines considérations relatives à l'Affaire Dreyfus qui sont quelque peu abordées plus loin dans ce mémoire... »

Reproduisant à la suite quelques passages de la lettre pastorale du carême de 1895, de l'évêque Belmont à Clermont-Ferrand, l'un des principaux organi-

---

(1) J'émettrai, au chapitre VIII, quelques réflexions sur la mort de MM. Berthelot et Emile Zola.

(2) Le journal *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, du 23 février 1895, a publié une chronique sous ma signature, où je proteste contre l'opinion de M. Brunetière accusant la science d'avoir fait banqueroute.

sateurs de la croisade moderne qui se déroula cette même année dans cette ville, j'ajoute ceci : « A ce moment, la presque totalité des citoyens français ignoraient encore que la criminelle condamnation du capitaine Dreyfus était une machine de guerre dirigée contre eux et que l'assaut depuis longtemps préparé contre la République venait de sonner, M. Ribot étant chef responsable du Gouvernement. »

Parlant plus loin du monument du pape Urbain II, érigé à Clermont-Ferrand, je dis encore ce qui suit : « J'ajoute que ce remarquable monument fut inauguré en grande pompe lors de la formation du Gouvernement Brisson-Bourgeois, comprenant aussi Cavaignac-rasoir, le 26 juin 1898 : l'Eglise se complaît aux suggestives coïncidences !

« Il aura, le Gouvernement de M. Brisson, une belle page dans l'Histoire, grâce à son chef principalement, pour avoir lutté à une heure et dans des circonstances exceptionnellement difficiles ; et surtout pour avoir largement contribué à faire éclater la lumière dans cette terrible Affaire Dreyfus. Par son attitude courageuse, il a évité l'horreur de la guerre civile et religieuse à mon pays... Il a sauvé la République et, comme conséquence inévitable en pareille affaire : la paix de l'Europe ! Le nom de M. Brisson sera gravé en lettres d'or sur les tablettes de l'Histoire, à côté de ceux des bienfaiteurs de l'Humanité... »

A la suite, je dis un mot du dossier intitulé : « Origine de l'Affaire Dreyfus et révocation de M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées », dossier remis par moi-même à M. François (1), secrétaire

(1) M. François n'a jamais, dans la suite, répondu à mes lettres et ne m'a pas remis, malgré sa promesse et mes demandes écrites, une collection de journaux communiquée le même jour à titre de renseignements complémentaires.

général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le 11 mai 1900, pour son grand chef, M. Waldeck-Rousseau, alors premier Ministre.

Et plus loin, j'ajoute textuellement ceci : « Enfin j'ai appris que cette affaire de fusion des services de voirie (ponts et chaussées et vicinalité) fait indubitablement partie de la colossale et criminelle machination de l'Affaire Dreyfus contre la République démocratique et rentre conséquemment dans le grand complot politico-social qui a déjà fait tant de bruit ; MM. Mercier, Cavaignac et autres polytechniciens complices sont pour les ponts et chaussées, tandis que MM. Léon Bourgeois, Guyot-Dessaigne et leurs amis, sont pour la vicinalité. C'est ce qui explique le vote précipité de cette fusion par la Chambre des députés en 1895, fusion immédiatement rejetée par le Séant (loi de finances). (1) »

Et plus loin encore, je poursuis mon mémoire comme il suit : « J'ajoute d'autre part que l'affirmation de cette vérité primordiale (la reconnaissance de l'Evolution perpétuelle du monde organique et inorganique) sera le Décret de mort signé à Genève en 1902, par la Libre Pensée scientifique et mondiale, contre les dogmes religieux en général, la congrégation et le papisme en particulier.

« Ce Décret, si longtemps attendu, arrivera du reste à son heure et, personnellement, j'aurai la satisfaction de le rapprocher d'une deuxième lettre (je venais de parler d'une première lettre dans mon mémoire) écrite le 10 avril 1901, à ce même évêque de Clermont-Ferrand (Mgr Belmont), où je me permets d'annoncer à son Eglise que son règne touche à sa fin et cela dans les

---

(1) Les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, résidant dans les départements, visitèrent personnellement les sénateurs à leurs domiciles, pour les engager à rejeter cette fusion.

termes suivants : « ... Cette monstrueuse Affaire (l'Af-
« faire Dreyfus) sera l'origine d'une Ere nouvelle, Ere
« de l'Humanité enfin, par opposition à celle des Dieux
« de sauvagerie et de torture, lorsque la France répu-
« blicaine des Droits de l'Homme et du Citoyen don-
« nera la première au monde l'exemple d'une organi-
« sation sociale procédant de l'esprit scientifique en con-
« tinuel développement, contre tout dogmatisme en gé-
« néral et celui de votre Eglise en particulier, laquelle
« recevra le châtiment qu'elle mérite pour toute la part
« qui lui revient dans cet incommensurable crime de
« lèse-Humanité... »

Et, d'autre part, comme je fus chargé de rapporter et de soutenir devant le Congrès la « Théorie générale de l'Evolution et des dogmes religieux », je m'exprime de la sorte dans un passage de mon rapport dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité : « Enfin, je m'efforce de faire ressortir dans mon mémoire ce fait considérable, bien qu'encore ignoré ou incompris du grand public, à savoir que la gigantesque manifestation de l'épiscopat français, approuvée par Léon XIII, qui eut lieu à Clermont-Ferrand en 1895, ne fut, avec la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus compliquée d'une question administrative, qu'une vaste et souterraine entreprise contre les principes de la Révolution française, la troisième République et la Pensée Libre... »

Le lecteur doit se rendre compte déjà, par ce qui précède, que dès 1900, 1901 et 1902, j'étais bien au courant des criminels dessous de l'Affaire Dreyfus, puisque, chose suffocante sans doute, j'en étais le dénonciateur depuis 1895, à Clermont-Ferrand.

CHAPITRE III

Voici maintenant quelques extraits de ma « Note sur l'Affaire Dreyfus », note autocopiée dont j'ai distribué les exemplaires à un certain nombre de membres du Congrès international de la Libre Pensée, tenu à Rome, en 1904 :

« ... A Genève, en 1902, j'ai soutenu de mon mieux mon mémoire sur le rationalisme en général et la *criminelle machination de l'Affaire Dreyfus en particulier,* crime intéressant non seulement la France, mais le monde civilisé tout entier. J'y ai eu le très grand honneur de rédiger et de faire adopter par le Congrès le rapport sur la « Théorie générale de l'Evolution et les dogmes religieux » ; j'ai profité de cet avantage pour déclarer du haut de la tribune, aux représentants autorisés de la Libre Pensée mondiale, que cette Affaire Dreyfus avait été non une erreur judico-militaire, comme la presse française l'a répété à satiété, mais une criminelle machination politico-religieuse, compliquée d'une question administrative pour laquelle on s'était servi de ma modeste personne, de 1890 à 1898, comme sujet d'expériences.

« Je désire donc faire connaître de nouveau à la Libre Pensée du monde civilisé, *en face du Vatican et de la Papauté, que je sais être indubitablement l'un des principaux criminel et bénéficiaire éventuel de cette formidable machination,* les quelques renseignements suivants :

« 1° Le 12 mars 1904, j'ai fait recommander au bureau de poste de Job (Puy-de-Dôme) une lettre accom-

pagnée d'une note autocopiée sur l'Affaire Dreyfus, adressée à M. le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, à Paris. J'ai expressément demandé dans ma lettre à être entendu sur cette affaire : pas de réponse jusqu'à ce jour ? ?

« 2° Le 31 du même mois, j'ai fait une communication semblable à M. le Ministre de la Justice, par une lettre également recommandée au même bureau de poste : pas de réponse non plus jusqu'à ce jour ? ?

« Je rappelle ici que j'ai remis, le 11 mai 1900, à M. François, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, un dossier rédigé par moi et intitulé : « Origine de l'Affaire Dreyfus et révocation de M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées ». Ce dossier traite spécialement le côté de l'Affaire Dreyfus touchant à la fusion projetée des services de voirie ; il fait ressortir en outre l'abus que l'on a fait de moi comme sujet d'expériences tant comme agent-voyer de la vicinalité du Puy-de-Dôme, de 1890 à 1894, que comme conducteur des ponts et chaussées dans la Loire, de 1895 à 1898. J'ajoute qu'en outre des renseignements fournis aux Pouvoirs Publics français jusqu'à ce jour, relativement à cette Affaire, *il est absolument indispensable, à mon avis, que je sois longuement entendu par la Justice.*

« Et, d'autre part, je répète que c'est en novembre 1895 (1), étant en résidence à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), qu'il m'a été possible de dénoncer pour la première fois le côté politico-religieux de cette Affaire ; et le 11 mai 1900 seulement que j'ai pu en faire connaître le côté administratif, par le dépôt du dossier relaté plus haut (2). Mais je m'empresse d'ajouter que le

(1) J'ai employé M. Bacconnet, notaire à Ciat, conseiller d'arrondissement, et lui seulement.

(2) Ce dossier fut communiqué tout d'abord à M. Montigny, sous-préfet à Ambert, le 25 avril 1900.

10 juillet 1899, après avoir vu M. Etienne Charavay le 7 (l'un des experts du fameux bordereau) je m'étais assez longuement entretenu de l'ensemble de ce complot à M. Adrien Duvand, franc-maçon et vice-président de la Ligue française de l'enseignement, à son domicile de la place Vintimille, à Paris. M. Duvand me promit de s'employer de son mieux à la manifestation de la Vérité : j'ignore jusqu'à quel point il a tenu parole.

« Quant à l'amnistie scélérate de M. Waldeck-Rousseau, auquel M. Duvand me donna confiance, le 10 juillet 1899, je proteste aujourd'hui contre elle avec autant d'énergie que je l'ai fait dans mon mémoire apporté au Congrès de Genève ; elle a, à mon avis, entravé la marche de la Vérité, sauvé du bagne les grands criminels de l'Affaire, et, sous l'apparence de corriger quelques moines, elle a tenté de sauver toutes les puissances de réactions sociales ayant à leur tête le catholicisme romain. Je crois du reste pouvoir ajouter que sous les gouvernements Dupuy (1) et Méline, MM. Waldeck-Rousseau, sénateur, Audiffred et Krantz, députés, ajoutés à d'autres personnalités encore, ne devaient pas ignorer le véritable objectif de ce fameux complot contre la République démocratique et la paix de l'Europe.»

(1) On se rappelle que c'est M. Dupuy, alors premier Ministre, qui fit modifier, en 1893 ou 1894, la loi de renouvellement de la Chambre des députés, en reportant de l'automne au printemps suivant la période électorale. J'ai la conviction que cet homme politique, ami des ingénieurs polytechniciens, fit cela en vue de faciliter le coup d'état projeté, afin de faire concorder autant que possible les élections législatives de 1898 avec la période du confessionnal et des prédications des fêtes de Pâques, qui exerçaient alors, et encore aujourd'hui, une grande action dans les campagnes surtout. Aussi voulut-on en 1895, pour mieux me compromettre évidemment, me faire réintégrer les ponts et chaussées dans la Haute-Loire, son département. Je crois avoir parlé de cela, avec preuves à l'appui, dans mon dossier remis à la préfecture du Puy-de-Dôme, le 11 mai 1900. J'ajoute que mon oncle Pélisson, dont je parle plus loin, dans cet ouvrage, s'était adressé à lui à mon insu, par je ne sais quelle voie (M. Barrière, sénateur, peut-être) au sujet de ma réintégration aux ponts et chaussées en 1895.

CHAPITRE IV

Voici encore quelques extraits d'une autre Note autocopiée, distribuée également par moi-même à un certain nombre de membres du Congrès international de la Libre Pensée, qui eut lieu à Paris, en septembre 1905 ; elle commence ainsi :

« On sait que pour M. Méline, chef responsable du Gouvernement, il n'y avait pas d'Affaire Dreyfus ; moi, simple citoyen, je savais, depuis 1894-95, que les coalisés de toutes les « calottes » avaient déjà choisi M. Méline pour mener à bonne fin l'étranglement de la République, grâce à l'Affaire Dreyfus. Je l'avais très énergiquement fait connaître dès 1895, et sérieusement recommandé de prendre toute mesure de sauvegarde utile, *intervention de M. Emile Zola comprise* ».

Et plus loin, après avoir développé diverses considérations sur l'Affaire et affirmé de nouveau le contenu de ma note du Congrès de Rome en 1904, je poursuis de la façon suivante :

« Cette monstrueuse machination appartient à la dernière période d'organisation du projet de renversement de la République par tous les moyens : guerre civile et étrangère.

« La Papauté est l'un des principaux auteurs de cette trop fameuse entreprise, ainsi que la congrégation et un grand nombre de prélats français, ceux notamment qui se réunirent à Clermont-Ferrand, en mai 1895, sous le fallacieux prétexte de fêter le huitième centenaire de la première croisade prêchée dans cette ville par le moine Pierre l'Ermite.

« Et, puisque malgré tous les documents déposés par mes soins, malgré toutes les demandes faites que les Gouvernements de MM. Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier ne peuvent nier ; puisque, dis-je, il m'a été impossible de compléter mes renseignements et d'être entendu par la Justice de mon pays, contrairement à ce qui, pourtant, a été accordé sans de bien grandes difficultés à d'autres personnes et particulièrement à M. Csernuski, je vais prendre moi-même la permission, *M. Emile Zola étant mort empoisonné ou non*, de formuler publiquement de nouvelles affirmations, dans l'unique intérêt de la Justice et de la Vérité :

« Le Syndicat ou Société des agents de change de la bourse de Paris a été, lui aussi, concurremment avec la Papauté et notre vaillante Armée de coup d'Etat, *l'un des principaux auteurs du projet de renversement de la République.*

« Je tiens essentiellement à faire cette déclaration bien en face de cette bourse, en présence de la Libre Pensée mondiale réunie en congrès dans cette ville.

« Et comme il ne serait être mauvais, je pense, de préciser un peu, j'ajoute que les renseignements que je possède à cet égard me permettent d'affirmer que l'entente avec ce syndicat, ou ses principaux membres, ne s'est produite qu'après le mois de juillet 1894, c'est-à-dire après mon départ de Pontaumur et mon arrivée à Clermont-Ferrand. Il en est de même du fameux « bordereau » *qui n'a été écrit par Esterhazy et par ordre qu'après cette date :* je me rappelle très bien avoir parlé de ce détail à M. Duvand, le 10 juillet 1899.

« Est-il besoin de donner encore d'autres renseignements que la *Justice française, sourde comme un pot en pareille matière, n'a pas voulu connaître ???*

« En voici quelques-uns ; je donnerai en clair les noms des personnages quand on voudra :

« Je venais de prendre congé de la vicinalité du Puy-de-Dôme avec l'intention bien arrêtée de ne plus y rentrer et j'étais venu me réinstaller à Clermont-Ferrand avec ma mère, quand j'eus quelques jours après la surprise de rencontrer M. X. (1) à proximité de cette ville (2). Je me plaignis à lui de mes chefs MM. Reynard et Faure, ainsi que de M. Guillot (israëlite, m'avait-on dit), inspecteur général de la vicinalité qui, à Riom, le 10 juin 1893, ne m'avait pas laissé parler malgré ma demande. Je me plaignis de la mauvaise organisation de cette vicinalité, ainsi que de l'infériorité de son personnel en général. Je me plaignis des continuelles et systématiques malpropretés ou malversations de ce service. Je me plaignis enfin de l'impossibilité d'obtenir de M. Reynard, agent voyer d'arrondissement à Riom, des réponses datées et signées à mes notes, lettres et rapports (ce fonctionnaire m'avait déclaré, antérieurement à l'inspection, qu'il était fait une guerre impitoyable aux adversaires de la vicinalité). J'ajoutai que je ne savais pas ce que je ferais pour corriger toutes les saletés de cette administration, hommes et choses. (En entrant dans ce service en 1890, M. le préfet Bardon m'avait personnellement recommandé de mettre de l'ordre dans mon nouveau service, qui en avait d'autant plus besoin que mon prédécesseur, M. Chré-

(1) M. Boutteville, ingénieur des ponts et chaussées, mon ancien chef à Clermont-Ferrand, de 1882 à 1889.

(2) A Royat, station balnéaire voisine. Cette rencontre fut « manigancée » par MM. Boutteville et son beau-frère Chaussegros, ainsi que par les architectes clermontois Ponchon et Méridier, au bureau desquels je travaillais depuis quelques jours seulement. Ces deux derniers m'envoyèrent à la villa du « Roc », à Royat, appartenant à M. Chaussegros, sous le prétexte mensonger de me faire lever le plan de cet immeuble et de ses dépendances, en vue de l'édification d'une construction nouvelle; en réalité pour me mettre en contact avec M. Boutteville qui y était venu en villégiature de Mantes à mon insu pour m'y rencontrer. M. Duron, entrepreneur, ainsi que ses ouvriers qui y travaillaient, doivent s'en souvenir ? (Voir l'annotation de la page 31).

tien, l'avait négligé pour s'occuper de travaux particuliers.)

« Réponse :

« Il n'y a rien à faire ; on le leur a dit et redit.

« Une affaire d'espionnage !

« Le général Mercier (stupéfaction).

« Il y en a un (un officier juif), à l'Etat-Major général de l'Armée qui trahit pour le compte de l'Allemagne ; on le sait, mais on ne peut pas le pincer. Il s'en va en congé tous les ans dans son pays en Alsace et il en profite pour trahir. C'est un officier de valeur et intelligent, mais il n'est pas sympathique.

« Les espions se servent, pour leur correspondance, d'un papier spécial mince, afin que leurs lettres n'attirent pas l'attention à la poste par leur volume. On se procurera de ce papier assez rare, puis on cherchera une écriture se rapprochant autant que possible de la sienne (celle de cet officier juif à l'Etat-Major) et puis...

« La guerre avec l'Allemagne est inévitable ; il vaut mieux attaquer que de se laisser attaquer, on sait mieux ce que l'on fait.

« Après une grande guerre succède toujours une période de grands travaux ; on a détruit, il faut reconstruire.

« Il faut de l'argent, on le trouvera bien.

« On vous a surveillé, vous, d'une façon toute spéciale à Pontaumur ; on voulait savoir comment vous agiriez dans ce service. On ne laissera pas maintenant les choses comme ça, soyez en sûr.

« On est prêt pour la guerre avec l'Allemagne autant qu'on puisse l'apprécier ; on y pénétrera par la Suisse, c'est défendu, mais on le fera quand même.

« On n'aime pas la manière de faire des républicains.

« Si la République dure encore quelques années, on

arrivera fatalement à l'impôt progressif sur le revenu ; on ne veut pas ça, car avec ce système on ne sait pas où l'on va.

« On peut beaucoup, beaucoup, vous verrez.

« Il y aura tellement de personnes compromises qu'ils n'oseront pas.

« On tient comme il faut un certain nombre de députés et on aura bien raison de la majorité, il ne restera plus ensuite que le Sénat qui cèdera bien à son tour (1). On sacrifiera une certaine somme pour cela, mais il faut s'entendre avec les agents de change, chose indispensable ; quant aux autres banquiers ce n'est pas la même chose.

« Il y en aura pour vingt ans, après ce laps de temps on trouvera bien autre chose pour contenir le mouvement démocratique (le nom de M. Krantz fut prononcé comme étant favorable à tout cela).

« Ça sera tellement bien fait (complot, coup d'Etat, etc.), que si vous ne dites rien, ils ne le trouveront jamais.

« On cherchera un homme pour le mettre à la tête du mouvement.

« Quelques personnes seulement sauront cela et on ne le dira pas, soyez-en convaincu.

« Vous, on vous surveillera de telle façon que vous n'en échapperez pas (stupéfaction). Moins vous parlerez, mieux cela vaudra pour vous (nouvelle stupéfaction).

« Ça viendra peu à peu, vous verrez ça, une fois

---

(1) Ainsi que je l'ai dit, cette note fut distribuée aux membres du Congrès international de la Libre Pensée qui eut lieu à Paris en 1905 ; quelques députés français en reçurent, M. Ferdinand Buisson notamment. J'ai dans l'idée que l'exactitude du passage ci-dessus de cette note ayant été reconnue, il ne fut peut-être pas étranger au *vote à l'improviste et sans débat par les Chambres* du relèvement de l'indemnité parlementaire qui fut portée de 9 à 15,000 francs.

ceci, une autre fois cela (l'action antirépublicaine et le coup d'Etat).

« Ils nous ont fait pas mal de canailleries (le prince de Bismarck et le Gouvernement allemand : affaire Schnoebelé, etc., etc.), on leur rendra la monnaie de leur pièce.

« Vous, que voulez-vous faire ?

« Je veux chercher à gagner ma vie à Clermont-Ferrand, dans la vie privée, tout en conservant mon grade de conducteur des ponts et chaussées, si c'est possible ; pour le moment, je m'occupe d'architecture chez MM. A. et B. (1).

« Vous irez chez M. C. (1), ou bien vous réintégrerez les ponts et chaussées (il m'offrit de magnifiques avantages pour aller chez M. C.), mais comme cela entraînait ma démission immédiate de conducteur des ponts et chaussées, il ajouta que plus tard il me ferait bien rentrer dans l'administration comme il l'avait déjà fait pour un autre.

« On peut beaucoup, beaucoup, répéta-t-il à plusieurs reprises.

« *A nous, il nous faut vos plus proches parents.* (Stupéfaction. — J'ai su et cruellement expérimenté plus tard que ma vieille mère était du nombre !)

« Connaissez-vous M. Despalaines ?

« Connaissez-vous M. Louis Taravant ?

« Connaissez-vous M. Demars ? (Je crus qu'il s'agissait de M. Pierre Demars, qui avait été mon collègue de travail à Ambert et à Clermont-Ferrand).

« Connaissez-vous les MM. Celeyron, banquiers, à Ambert ?

---

(1) A représente M. Ponchon, fils de mon premier ingénieur à Ambert et architecte de la congrégation clermontoise « La Miséricorde » ; B représente son associé, M. Méridier, également architecte et expert de la même congrégation. Quant à C, il représente M. Chaussegros-Clément, ingénieur-constructeur et beau-frère de M. Boutteville.

« Connaissez-vous M. Armilhon, à Ambert ?

« Connaissez-vous M. Pinchaud, architecte, à Clermont-Ferrand ?

« Vous, vous avez les aptitudes des ingénieurs et, en plus d'eux, vous savez mettre la main à la pâte.

« Actuellement nous n'avons personne au Ministère de l'Intérieur, il faut que nous y mettions quelqu'un ? »

Ce dernier alinéa, ainsi que les deux précédents n'existent pas sur la note autocopiée distribuée au Congrès de Paris, en 1905, mais ils figurent, pour y avoir été ajoutés à la main, dans celle qui fut adressée sous pli recommandé A.R., à M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur, le 29 mars 1906. Quant à la personne que M. Boutteville et ses amis placèrent au Ministère de l'Intérieur sous Méline, je me demande si cela ne fut pas le Ministre de l'Intérieur lui-même, c'est-à-dire M. Barthou, aujourd'hui redevenu Ministre des Travaux Publics ?

« Je ne compris absolument rien à toutes ces questions, je n'étais nullement au courant du jeu des dossiers archi et ultra secrets des fonctionnaires ni des canailleries qu'ils renferment. Quant au reste, je pris M. X. pour un brasseur d'affaires et un hâbleur, comme il m'en avait laissé l'impression dans d'autres circonstances et je pris congé de lui sous un prétexte quelconque ; mais je ne tardais pas à constater, ce qui m'intrigua énormément, que la conduite de MM. A. et B. était excessivement singulière à mon égard et qu'ils avaient de fréquents et mystérieux entretiens avec MM. X. et C. ? Comme je savais que MM. A. et B. étaient les agents de la congrégation et de l'évêché de Clermont-Ferrand, je voulus savoir ce qu'ils faisaient en cachette : ils me répondirent qu'ils ne pouvaient pas me le dire ? ? (1)

(1) C'est M. Ponchon qui me fit cette réponse.

« Quant à M. A., il me déclara à plusieurs reprises qu'ils feraient, lui et son associé, de réels sacrifices pour « m'avoir » ? ?

« Enfin, je m'aperçus qu'ils rusaient pour se renseigner sur ma personne, mes aptitudes, ma famille et une foule de choses, à tel point qu'ils me déconcertèrent souvent ; je rusai à mon tour pour pénétrer leurs mystérieuses intrigues qu'ils ne « pouvaient pas me dire », et je finis par savoir beaucoup de choses excessivement intéressantes, notemment ceci :

« Qu'il se tramait quelque affaire exceptionnellement grave que l'on me cachait rigoureusement.

« Que ma mère était acquise au parti de « toutes les calottes » et que, le cas échéant, on s'en servirait contre moi, avec le concours d'autres personnes au besoin, parentes ou non. (Les événements ultérieurs, parfois tragiques à mon domicile, ne me l'ont que trop démontré.)

« Qu'il me serait fait une « guerre au couteau » (menace de M. Méridier) avec révocation au besoin (menace de M. Ponchon) dans le cas où, étant redevenu fonctionnaire, je me comporterais mal (lire républicainement) au cours d'une période électorale, par exemple, sauf à me faire réintégrer après cette période. (J'ai entendu tenir un langage analogue à cette même époque, par mon oncle Pélisson, qui s'était déjà occupé de moi de 1890 à 1894, alors que j'étais employé à la vicinalité du Puy-de-Dôme.) Il me fut demandé par M. Ponchon si j'étais *franc-maçon* et si, ayant été révoqué, mes ressources personnelles me permettraient d'attendre d'une période électorale à une autre.

« Enfin, j'appris ce qui suit, savoir :

« Que des précautions toutes spéciales seraient prises pour le cas où je viendrais me réfugier ou simple-

ment en villégiature dans ma petite propriété de mon village natal, à Pèghes ?...

« Qu'une grande démonstration de l'épiscopat français (véritable déclaration de guerre à la République à l'occasion de l'Affaire Dreyfus) se préparait activement pour le printemps de l'année suivante à Clermont-Ferrand... »

Il faudrait évidemment citer toute la Note, mais elle est trop longue et je me crois dans l'obligation de m'arrêter ici pour passer à d'autres renseignements un peu différents, bien que se rattachant toujours au même sujet. Il s'agit de mes affaires politico-administratives auxquelles j'ai déjà fait allusion plus haut, mais je fais instamment remarquer au lecteur que les déclarations de M. Boutteville qu'il vient de lire, ainsi que la singulière attitude de MM. Ponchon et Méridier à mon égard, m'ont *puissamment aidé à me débrouiller dans cette sinistre aventure et ont largement, très largement même, contribué à dicter ma conduite dans mon rôle ultérieur de dénonciateur du complot de coup d'Etat et de guerre étrangère.*

Ces mêmes déclarations de M. Boutteville donnent, d'autre part, une idée exacte des étroites relations existant entre l'Affaire Dreyfus, le complot de coup d'Etat, le projet de fusion des services de voirie en 1894, et mes affaires administratives dont je vais parler maintenant.

*
* *

A deux reprises différentes, en 1898 et en 1906, j'avais demandé la communication de mon dossier administratif de conducteur des ponts et chaussées, fonctions dont j'avais été révoqué le 7 mars 1898, sous le prétexte parfaitement faux à mon avis de manquements à la discipline ; je n'avais obtenu que deux refus ca-

tégoriques de la part de M. le Ministre des Travaux Publics à qui je m'étais adressé.

Le 7 mars 1907 (neuvième anniversaire de ma révocation), je me permis, par une pétition adressée à la fois à M. le Président de la République, à M. le Président du conseil des Ministres, à M. le Président du Sénat et à M. le Président de la Chambre des députés, de renouveler cette même demande de communication de ce dossier, lequel est pour le moins aussi secret pour moi que tous ceux qui ont fait condamner le capitaine Dreyfus et vraisemblablement aussi canaille que les siens.

Nouveau refus de M. le Ministre des Travaux Publics Barthou, à qui ma pétition fut transmise à la fois par la Présidence de la République et par le Sénat.

Car, de même que les lois protectrices des faussaires et des criminels de nos Etats-Majors civils et militaires se sont opposées, tant qu'elles ont pu, à la réhabilitation d'Alfred Dreyfus, de même elles s'opposent, paraît-il, à la communication de mon dossier de conducteur : je ne dois pas savoir personnellement s'il est aussi bourré de faux et conséquemment aussi malhonnête que les siens !

Voici la reproduction intégrale de cette pétition du 7 mars 1907.

CHAPITRE V

Après avoir donné mes noms et adresse, je continue ainsi :

« La presse locale m'apprend qu'un officier ayant été mis en disponibilité sans avoir reçu communication de son dossier, s'est pourvu devant le conseil d'Etat qui a récemment confirmé, paraît-il, que tous les fonctionnaires civils et militaires ont droit à la communication de tous les documents constituant leur dossier, et a annulé la décision présidentielle qui avait mis cet officier en disponibilité.

« Cette décision du conseil d'Etat peut m'intéresser, car il y a neuf ans aujourd'hui, c'est-à-dire neuf longues années et plus de supplice moral et physique pour moi, que j'ai été révoqué (7 mars 1898) de mes fonctions de conducteur des ponts et chaussées, par M. le Ministre Turrel.

« Le 3 août 1898, je me permis d'écrire à son successeur, M. Tillaye, pour lui demander communication de mon dossier, lequel me répondit lui-même par sa lettre du 26 du même mois, qui est entre mes mains, « qu'il lui était impossible de donner satisfaction à ma demande, l'administration s'interdisant rigoureusement toutes communications de ce genre. »

« Je suis revenu à la charge l'année dernière sans plus de succès, car, par sa lettre du 31 juillet 1906, qui est également entre mes mains, M. le directeur du personnel et de la comptabilité au Ministère des Travaux Publics, me répondant au nom du Ministre, dit textuellement ce qui suit :

« ... Révoqué des fonctions de conducteur des ponts « et chaussées, le 7 mai 1898 (7 mai est une inexacti- « tude, il faut lire 7 mars 1898, ainsi que le porte la « décision ministérielle me révoquant, laquelle me par- « vint directement par la poste, le 8 ?), vous avez invo- « qué les dispositions de l'art. 65 de la loi de finan- « ces du 22 avril 1905, pour obtenir communication « de votre dossier. (Je n'ai précisé aucun article de loi « dans ma demande.)

« La loi de finances du 22 avril 1905 n'a pas d'ef- « fet rétroactif et n'intéresse que les fonctionnaires qui « font actuellement partie des cadres de l'administration.

« Votre demande n'est donc pas susceptible d'être « accueillie. »

« Je ne demande pas aujourd'hui ma réintégration dans l'administration pour plusieurs raisons, dont la plus importante à mes yeux est que mes affaires administratives (service de la vicinalité dans le Puy-de-Dôme de 1890 à 1894 et des ponts et chaussées dans la Loire de 1895 à 1898) sont intimément liées à l'Affaire Dreyfus, que j'ai dévoilée de mon mieux pour la première fois à Clermont-Ferrand en 1894-95, non comme une erreur judico-militaire, mais bien comme une criminelle machination contre le progrès républicain, laïque et démocratique, par le moyen d'un coup d'Etat et d'une guerre avec l'Allemagne ; et j'ai, si surprenant que cela puisse paraître, indiqué contre cette souterraine mine le plan d'une contre-mine, afin de démasquer les grands criminels : intervention éventuelle et accusatrice d'Emile Zola, etc., etc.

« J'avoue m'être constamment employé et absolument dévoué dans ce sens depuis cette époque et je continue de même, dans l'unique intérêt de la Vérité, ainsi du reste que je l'ai fait connaître par une

note publiée dans le journal dit « Feuille d'Avis de Lausanne » (Suisse), du 19 septembre 1906.

« Par contre, je demande de nouveau et avec la plus grande instance, l'autorisation de prendre connaissance de mon dossier d'ancien fonctionnaire ou de tous mes dossiers et documents quels qu'ils soient. Je demande encore, si cela est possible, de me laisser prendre copie ou de me faire délivrer copie conforme des dits dossiers et documents ; et, si cela entraîne des frais à ma charge, de vouloir bien m'en indiquer approximativement le montant à l'avance.

« Veuillez agréer, etc. »

J'ai dit plus haut que ma pétition du 7 mars 1907, adressée à la Présidence de la République, fut transmise à M. le Ministre Barthou ; voici, à ce sujet, la communication que je crus devoir faire à la date du 12 mars suivant à M. le Président de la République :

« Monsieur le chef de votre secrétariat particulier, dont j'ignore le nom, m'a fait parvenir une lettre du 9 courant, m'informant que la pétition que je me suis permis de vous adresser le 7 avait été transmise à M. le Ministre des Travaux Publics pour toute fin utile.

« Je crois devoir vous déclarer que le passé politique de M. Barthou, actuellement Ministre des Travaux Publics, ne me permet point de lui *faire crédit de la moindre confiance*, tant au point de vue de mes affaires administratives que de celle du complot de coup d'Etat dans l'affaire Dreyfus.

« Il se peut que cet homme politique ait, sur le tard, ainsi que je crois me souvenir de l'avoir lu dans la presse, plus ou moins libéré sa conscience maçonniquement ou autrement, mais cela ne change absolument rien à mes sentiments sur son compte, ainsi que je me suis permis de le lui exposer sommairement dans

une lettre recommandée à la poste A.R., que je lui ai adressée le 29 mai 1906.

« Lorsque j'ai dévoilé le complot pour la première fois à Clermont-Ferrand, en 1894-95 (ici je cite en toutes lettres les nom et adresse de M. Bacconnet qui me servit d'intermédiaire), je n'ai point parlé de M. Barthou, je ne savais rien sur lui à cette époque ; mais, tout en conseillant l'intervention éventuelle de M. Emile Zola, j'ai très nettement fait connaître que les coalisés de ce coup d'Etat avaient déjà choisi son chef de file, M. Méline, pour accomplir une bonne partie de leurs desseins. Et vous n'ignorez pas ni moi non plus, M. le Président, comment s'est comporté le Ministre de l'Intérieur de cette époque et même plus tard.

« Je pense même que si nous en étions à l'époque de nos ancêtres les conventionnels, qui ne plaisantaient pas toujours sur les questions de trahisons politiques, ils l'auraient envoyé depuis longtemps, en compagnie d'un certain nombre d'autres personnages, à sa dernière demeure au lieu d'en refaire un Ministre, après l'avoir préalablement divisé en deux morceaux !

« Veuillez agréer, etc. »

Quant à la Chambre des députés, ainsi que la Présidence du conseil des Ministres, elles ne répondirent pas à ma pétition ; et le Sénat attendit jusqu'au 30 octobre suivant pour la communiquer à son tour à M. le Ministre Barthou, ce qui me mit dans l'obligation d'adresser à cette haute assemblée, à la date du 12 novembre 1907, une nouvelle et longue pétition que je crois devoir reproduire ci-après :

CHAPITRE VI

Je donne d'abord mes noms et adresse et je continue ainsi :

« Après lecture faite d'une note émanant de la troisième commission du Sénat, qui m'est parvenue le 31 octobre écoulé, j'ai pris connaissance du « journal officiel » du 30 octobre 1907, où j'ai lu ce qui suit me concernant :

« Troisième commission (nommée le 12 mars 1907).

« Pétition n° 46 (du 12 mars 1907).

« M. Nourisson, ancien conducteur des ponts et chaussées, à Pèghes (Puy-de-Dôme), se plaint d'être victime d'un déni de justice.

« M. Piettre, rapporteur.

« Rapport.

« Nous proposons de renvoyer cette pétition à l'examen de M. le Ministre des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes. (Renvoi au ministre des Postes et des Télégraphes.)

« (Ma pétition ci-dessus rappelée est datée du 7 mars 1907 et non du 12 ; elle fut déposée à l'adresse du Sénat, sous pli recommandé A. R., le même jour, au bureau de poste d'Ambert. Elle me fut retournée sous enveloppe ouverte le 10, pour défaut de légalisation de ma signature. Cette formalité fut remplie le 11 et, le même jour, je redéposai à l'adresse du Sénat et sous pli recommandé A.R., au bureau de poste d'Ambert, la dite pétition reçue le 10.)

« Au sujet de la communication de ma pétition à

M. le Ministre des Travaux Publics, je crois devoir faire toute réserve utile sur la personnalité de M. Barthou ; et pour cela je ne sais mieux faire que de copier ici pour le Sénat les observations que j'ai déjà fait parvenir à M. le Président de la République, à qui j'avais adressé, à la même date (7 mars 1907), la même pétition.

« Voici ces réserves : »

Cette lettre a déjà été reproduite au chapitre V, il est donc inutile de la recopier ici. Il en est de même de la note qui vient ensuite (publiée dans le journal dit « Feuille d'Avis de Lausanne », à la date du 17 septembre 1906. Voir au chapitre premier).

La suite de ma pétition continue par une lettre recommandée à la poste A.R., adressée le 29 mars 1906, à M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur. Elle est ainsi rédigée :

« Au sein d'une commission du Congrès international de la Libre Pensée, tenu à Genève en 1902, parlant de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus, je donnai lecture d'un passage de mon mémoire où je m'exprime ainsi : « ... Cette Affaire sera l'origine d'une « Ere nouvelle, Ere de l'Humanité par opposition à « celle des Dieux de sauvagerie et de torture... » Je crois, M. le Ministre, que l'aurore de cette Ere nouvelle est en train de se lever sur la France d'abord, les autres nationalités ensuite. J'espère que, étant l'un des *meilleurs ouvriers du progrès humain, laïque et social*, vous aiderez de toute la puissance de votre prodigieux talent.

« Quant à moi, M. le Ministre, j'ai vainement attendu la Vérité entière et la fin de ce sombre drame mondial. J'ai ajouté, bien naïvement sans doute, quelque créance aux républicains français qui, se frappant la poitrine, voulaient dire la Vérité, toute la Vérité !

J'ai cru quelque peu à la sincérité des francs-maçons français qui, eux aussi, frappant encore plus fort sur tous leurs triangles, voulaient encore mieux la Vérité, toute la Vérité !

« Et aujourd'hui, je crois que ces mêmes républicains et ces mêmes francs-maçons ont fait tout ce qu'il fallait par toutes sortes de lois et de moyens pour la murer dans son puits, en assurant l'impunité aux grands criminels d'abord, paralysant sa manifestation ensuite. En un mot, ni les uns ni les autres n'en veulent plus de cette vérité qui les blesse si profondément et en si grand nombre. Qu'en pense notamment votre collègue, M. Barthou, l'homme à Méline et au coup d'Etat ?

« Ma modeste personne proteste une fois de plus contre cet état de choses ; et j'ajoute que, s'il est d'un bon citoyen républicain d'obéir raisonnablement aux lois de son pays, à toutes ses lois bonnes et mauvaises, il est encore mieux, à mon humble avis, dans une Affaire aussi grave qui, malgré tout, sera peut-être intégralement connue un jour, d'obéir à la suprême loi de l'Histoire qui clouera impitoyablement à son pilori tous les bandits de cette incommensurable monstruosité.

« En attendant cette suprême Justice que j'ai aidée et que je veux continuer à aider de toutes mes faibles forces, je vous prie de vouloir bien retirer du présent pli deux notes autocopiées et annotées à la main par mes soins, notes distribuées à un certain nombre de congressistes libres penseurs réunis à Rome en 1904 et à Paris en 1905.

« Et comme ce qui se passe depuis une quinzaine d'années au moins autour de ma correspondance est plus que singulier, je me permets de faire recommander le présent pli afin de conserver une preuve écrite de son dépôt à la poste.

« Veuillez agréer, etc. »

« A ce jour, je confirme entièrement ce que j'ai écrit ci-dessus le 29 mars 1906 à M. Clémenceau, sauf que j'ai perdu confiance en lui et en la franc-maçonnerie.

« Ci-après, à titre de renseignement encore, la copie textuelle de la lettre adressée à M. Sarrien, Ministre de la Justice et Président du conseil des Ministres, lettre recommandée A.R. au bureau de poste de Job, le 14 juin 1906.

« Je soussigné (noms et adresse) ai l'honneur de vous communiquer respectueusement ce qui suit, au moment où, de nouveau, vont se rouvrir les débats sur l'Affaire Dreyfus, savoir :

« Tout d'abord, la copie d'une lettre recommandée AR., adressée le 29 mai dernier à M. Louis Barthou, Ministre des Travaux Publics de votre choix.

« M. le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit :

« Je suis toujours pour vous, comme pour tous vos prédécesseurs, jusque et y compris M. Turrel, un *parfait malhonnête homme*, puisque les décisions ministérielles des 11 octobre 1897, 19 janvier et 7 mars 1898 me concernant, subsistent encore à ma connaissance et dans leur intégralité.

« C'est par ces décisions, M. le Ministre, que votre prédécesseur et collègue m'a mis en retrait d'emploi de conducteur des ponts et chaussées, déplacé d'office, envoyé dans le département du Cher et révoqué finalement, sous le prétexte que j'avais « gravement manqué à la discipline d'abord, dirigé ensuite contre mes chefs (M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire, à Roanne ; M. Delestrac, ingénieur en chef, à St-Etienne ; et M. Deloche, inspecteur général et ancien ingénieur en chef de la Loire) des allégations malveillantes et sans fon-

dement, et donné à mes attaques la forme étrange d'un procès-verbal pour contravention de grande voirie, adressé par moi au procureur de la République, à Roanne.

« Vous êtes devenu député du « bloc républicain », paraît-il, et Ministre des Travaux Publics par dessus le marché, après avoir opéré à l'Intérieur sous Méline, l'homme au coup d'Etat, après avoir dirigé le préfet Grimanelli à St-Etienne et le sous-préfet Abeille à Roanne qui me firent prêter un serment rationaliste, le 30 avril 1897, après avoir été l'ami du député Audiffred qui, avec les précédents et bien d'autres encore, agirent contre moi particulièrement en 1897 et 1898 ?

« Eh bien ! M. le Ministre, je vous déclare une fois de plus que plus que jamais je reste dans ma *malhonnêteté, qui est la vérité* à ma connaissance, contre votre honnêteté, celle de vos prédécesseurs jusqu'à M Turrel et celle de vos ingénieurs qui est le mensonge ; mensonge que ni votre Administration ni celle de la Justice n'ont jamais consenti — naturellement — et malgré mes demandes, à examiner en ma présence ?

« Je vous déclare encore que tout cela fait partie du complot de coup d'Etat et de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus, complot que j'ai dévoilé de mon mieux dès 1894-95, afin d'aider à sauver la République et la paix de l'Europe.

« J'ai fait cela tout en résistant à la haine et à la scélératesse de toutes les « calottes coalisées », et en essuyant les saletés du personnel voyer cher à M. le député Guyot-Dessaigne ; j'ai résisté de même aux haines non moins grandes des ingénieurs « chers camarades » aux ex-Ministres Mercier, Cavaignac, Krantz, de Freycinet et Cie, vos anciens amis.

« Veuillez agréer, etc. »

Je poursuis ensuite ma lettre à M. Sarrien de la manière suivante :

« Je fais cette communication, M. le Ministre, afin de vous en laisser *toute la part de responsabilité qui vous incombe*, tant comme Garde des sceaux, Ministre de la Justice, que comme Président du conseil des Ministres, mais ce n'est pas tout.

« Dans des notes autocopiées distribuées par mes soins à un certain nombre de congressistes français et étrangers, qui prirent part aux grandes assises de la Libre Pensée internationale tenues à Rome en 1904 et à Paris en 1905, j'ai fait ressortir que j'ai vainement demandé à être entendu par la Justice de mon pays dans l'Affaire Dreyfus : je *formule de nouveau la même demande entre vos mains* et j'ajoute qu'il est non seulement indispensable à mon avis que je sois longuement et publiquement entendu dans l'unique intérêt de la Justice et de la Vérité, mais encore qu'il est nécessaire de procéder à une longue et minutieuse étude de faits qui se sont déroulés autour de moi depuis de nombreuses années. J'attendrai ici une réponse gouvernementale, mais *jusqu'à la fin du présent mois seulement.* (1)

« Et si, par hasard, quelqu'un me faisait observer que les différentes lois d'amnisties, ainsi que la Séparation des Eglises et de l'Etat ont pardonné, solutionné ou rendu impossible certains faits, certaines investigations et que de nouveau et pour d'autres raisons il y a lieu de reprendre l'exécrable réponse (la question ne sera pas posée) du président Delegorgue au procès d'Emile Zola, je répondrais que je ne dois nullement en être rendu responsable, bien au contraire ; et que, dans cette colossale Affaire, je me place tout particulièrement en face de l'Histoire internationale qui, elle,

(1) Je n'ai reçu aucune réponse.

ainsi que vous ne l'ignorez pas, M. le Ministre, pose *toujours la question* en tout et pour tout et ne tient que médiocrement compte des arguties de la jurisprudence de tous les temps et de tous les pays.

« Quant aux raisons officielles tambourinées par toute la presse française sur les causes de la Séparation des Eglises et de l'Etat, telle que la prétendue querelle du « nobis nominavit », la conduite ou l'inconduite de la Papauté lors du voyage du Président Loubet en Italie, je vous déclare, M. le Ministre, que je tiens tout cela pour pure comédie concertée en vue de donner le change à l'opinion publique ; ou, si vous aimez mieux, intrigue maçonnique et gouvernementale.

« Les véritables raisons de la Séparation (à poursuivre) que pas plus les ministres que les républicains et les francs-maçons n'ont eu le courage d'avouer jusqu'à ce jour sont les suivantes :

« 1° Les dogmes religieux, antiscientifiques par nature, ne peuvent ni ne doivent, dans notre pays, à notre époque et à notre degré de civilisation, faire partie d'une institution d'Etat.

« 2° Toutes les Eglises, la romaine particulièrement, ont toujours visé, combattu ouvertement ou non et criminellement intrigué, pour la domination politique et sociale sous prétexte de religiosité.

« 3° Et surtout, la part prépondérante prise par l'Eglise romaine dans la *dernière et longue préparation du complot de renversement de la République laïque,* complot qui devait aboutir à la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus en 1894, ainsi qu'à la publique déclaration de guerre à la République laïque (avec approbation de la Papauté) faite par la majorité de l'épiscopat français réuni à Clermont-Ferrand l'année suivante (mai 1895), sous le fallacieux prétexte de fêter le huitième centenaire de la première croisade.

« Tout le reste, Monsieur le Ministre, n'est qu'accessoire, intrigue ou mensonge ; les républicains conscients, les francs-maçons et vous-même, ne l'ignorez pas.

« Veuillez agréer, etc. ».

« Je confirme de nouveau le contenu de cette lettre pour le Sénat. »

*
* *

« J'ai cité plus haut les décisions ministérielles me concernant des 11 octobre 1897, 19 janvier et 7 mars 1898, ainsi que mon procès-verbal pour contravention de grande voirie dressé contre les ingénieurs, mes chefs de service, et mon assermentation rationaliste ; je vais reproduire ces documents à titre de renseignements pour le Sénat.

« Ci-après, copie textuelle du procès-verbal de mon serment professionnel, formalité qui fut accomplie sur la proposition des ingénieurs, mes chefs (M. Rolland de Ravel, à Roanne, et M. Delestrac, à St-Etienne), après que je leur eusse déclaré que, contrairement à l'habitude, je n'avais jamais été assermenté, bien qu'ayant été nommé conducteur des ponts et chaussées en 1886.

« Sous-préfecture de Roanne.

« Roanne, le 30 avril 1897.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le trente « avril, devant nous, sous-préfet de Roanne, s'est pré- « senté M. Nourisson Benoît, nommé conducteur des « ponts et chaussées, en résidence à St-Germain-Laval, « par décision ministérielle en date du 3 décembre 1895. « Lequel, sur l'invitation que nous lui avons faite, a « prêté entre nos mains le serment de remplir ses fonc- « tions avec zèle, exactitude et probité, nous l'avons dé- « claré installé dans ses fonctions et avons dressé le

« procès-verbal, dont lecture a été faite au comparant « qui l'a signé avec nous.

« Le comparant,

« Signé : B. Nourisson.

« Le sous-préfet,

« Signé : Abeille.

« Enregistré le même jour, à Roanne, fol. 46, C. 5. « Coût : vingt francs cinquante centimes. »

« Au service vicinal du Puy-de-Dôme où j'avais été employé de 1890 à 1894, il m'avait été déclaré que, pour se conformer aux vues du conseil général et de l'agent voyer en chef Dulier, les agents voyers de ce département n'étaient pas assermentés.

« Je fus envoyé dans la Loire en 1895, par M. Guyot-Dessaigne, alors Ministre des Travaux Publics ; il y a eu de ce côté des intrigues avouables ou non, relatives à la fusion projetée des services de voirie, laquelle fut votée par la Chambre des députés fin 1895 et repoussée aussitôt par le Sénat (loi de finances) (1). Je compte revenir plus tard sur cette question ; pour le moment, je me contente d'ajouter que je fus contraint de me remettre à la disposition du Ministre des Travaux Publics. Je m'en consolai quelque peu en pensant que cette nouvelle situation me fournirait très vraisemblablement l'occasion de *vérifier la culpabilité* des ingénieurs mes chefs nouveaux et anciens, dans le complot de coup d'Etat et de l'Affaire Dreyfus, vérification qui s'est du reste parfaitement réalisée, pour M. Rolland de Ravel, notamment.

*
* *

« Ci-après, copie textuelle de mon procès-verbal pour contravention de grande voirie, relaté plus haut :

(1) Voir au chapitre VIII la mort subite de M. Guyot-Dessaigne, survenue au Sénat le 31 décembre 1907 ?

« Ponts et chaussées. — Grande voirie. — N° 38
« du registre d'ordre du conducteur : 22 septembre
« 1897.

« Procès-verbal pour contravention de grande voi-
« rie.

« Le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-
« dix-sept, à cinq heures du soir, nous soussigné, Nou-
« risson, Benoît, conducteur des ponts et chaussées dû-
« ment assermenté, chargé de la subdivision de St-
« Germain-Laval, déclarons et certifions exact que
« depuis notre arrivée dans le service, fin 1895,
« mais notamment depuis le commencement de la pré-
« sente année, une longue discussion accompagnée d'une
« volumineuse correspondance s'est engagée entre M.
« Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire, à Roanne ;
« M. Delestrac, ingénieur en chef, à St-Etienne ; M.
« Deloche (24 août 1897), inspecteur général chargé
« de la sixième inspection, en résidence à Paris, et
« nous, au sujet des fournitures de matériaux d'em-
« pierrements faites par les entrepreneurs Prost et Boi-
« chon, sur une partie des routes nationale n° 81 et
« départementale n° 6, comprises dans notre subdivi-
« sion.

« Nous certifions absolument exact, ainsi qu'il serait
« du reste facile de le vérifier, que depuis de nombreu-
« ses années ces fournitures de matériaux ont été faites
« dans des conditions notoirement inférieures aux pres-
« criptions des articles 4, 6 et 19 des devis approuvés,
« au grand détriment des deniers de l'Etat et de ceux
« du Département, sous la surveillance de M. Rolland de
« Ravel dirigeant le service. Au lieu de la bonne pierre
« prévue par l'article 6 des devis, il en a été fourni de-
« puis très longtemps de la médiocre et de la mauvaise,
« laquelle a été payée évidemment au prix de la bonne,
« c'est-à-dire aux prix des adjudications ; c'est contre

« cet état de choses que nous nous sommes efforcé de « réagir dès notre arrivée dans le service et contre le- « quel nous faisons toujours tous nos efforts, bien que « nous considérions que nos plus redoutables adver- « saires soient nos ingénieurs ci-dessus dénommés. Et « si la qualité de la pierre est susceptible de discussion, « ce qui du reste n'est pas notre avis, il n'en est pas « de même du cassage : toute cette pierre sans aucune « distinction, qu'elle doive être employée au rouleau à va- « peur ou non, doit être cassée de façon à passer en « tous sens dans un anneau de six centimètres de dia- « mètre (articles 4 et 19 des devis) et cela quelle que « soit sa dureté, elle a du reste été payée et le sera « encore en conformité de cet article. Mais, malgré tout « cela, M. l'ingénieur ordinaire nous a ordonné et nous « ordonne de nouveau, par sa lettre du 20 courant, « malgré toute notre correspondance et nos protesta- « tions, malgré nos observations verbales du onze de « ce mois, malgré notre procès-verbal pour contraven- « tion de grande voirie du quinze courant (enregistré), « de nous servir encore de l'anneau antiréglementaire « de sept centimètres de diamètre pour la vérification « de la pierre cassée, afin d'en consigner les résultats « au procès-verbal de réception.

« En conséquence, nous avons dressé le présent pro- « cès-verbal, à l'effet de faire prononcer par qui « de droit contre les dits ingénieurs dénommés d'autre « part, conformément aux lois et règlements.

« A St-Germain-Laval, les jour, mois et an que des- « sus.

« Signé : B. Nourisson.

« Vu et affirmé par serment devant moi, Poyet, An- « dré, maire de la ville de St-Germain-Laval (Loire).

« A St-Germain-Laval, le vingt-un septembre mil « huit cent quatre-vingt-dix-sept.

« Signé : Poyet.

« Visé pour timbre et enregistré. — St-Germain-La-« val, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-« vingt-dix-sept, fol. 55, case 8. — Débet : trois francs « soixante-dix centimes. « Signé : COMBAUD. »

« J'affirme de nouveau et pour toujours le contenu du procès-verbal ci-dessus reproduit par le Sénat.

« Le 25 septembre suivant, M. de Ravel m'ordonna encore, sur les lieux, malgré mes protestations faites en présence des cantonniers et des entrepreneurs, de me servir de l'anneau antiréglementaire de sept centimètres de diamètre. (Cet anneau est resté entre mes mains.)

* * *

« Ci-après, copie de la décision ministérielle me concernant, datée du 11 octobre 1897 et rappelée plus haut.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des Travaux Publics, etc.

« Paris, le 11 octobre 1897.

« Monsieur,

« Vous avez à plusieurs reprises gravement manqué « à la discipline, soit en n'exécutant pas les ordres qui « vous étaient donnés, soit en dirigeant contre vos « chefs des allégations malveillantes et sans fondement. « Vous avez même récemment donné à vos attaques la « forme étrange d'un procès-verbal pour contravention « de grande voirie, adressé par vous au procureur de « la République.

« Ces faits appellent une répression et je vous ai « mis en retrait d'emploi pendant trois mois. Vous « conserverez dans cette situation les deux cinquièmes « de votre traitement à dater du 16 octobre 1897.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite « considération.

« Le Ministre des Travaux Publics,
« Signé : TURREL. »

*
* *

« Ci-après, copie conforme de la décision ministérielle me concernant, datée du 19 janvier 1898 et rappelée également plus haut :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des Travaux Publics, etc.

« Paris, le 19 janvier 1898.

« Monsieur,

« En réponse aux lettres que vous m'avez écrites, je « vous adresse l'invitation *formelle* d'avoir à rejoindre « pour le 26 janvier 1898 (le chiffre 2 du nombre 26 « est surchargé et gratté) le poste qui vous a été assi- « gné dans le département du Cher.

« Je dois vous avertir qu'un refus d'obéissance en- « traînera votre révocation immédiate.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite « considération.

« Le Ministre des Travaux Publics,
« Signé : TURREL.»

« Après le 26 janvier 1898, je crus que j'étais révoqué, puisque je n'avais pas quitté St-Germain-Laval : je l'écrivis au Ministre.

*
* *

« Ci-après, copie conforme de la décision ministérielle me concernant, datée du 7 mars 1898 et relatée également plus haut :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des Travaux Publics, etc.

« Paris, le 7 mars 1898.

« Le Ministre des Travaux Publics annonce à M. « Nourisson qu'il est révoqué des fonctions de conduc- « teur des ponts et chaussées de IVme classe pour avoir « refusé, à diverses reprises, et notamment le 23 jan- « vier 1898, de se rendre au poste qui lui a été assi-

« gné dans le service ordinaire du département du « Cher.

« Cette disposition aura son effet à dater du jour « de sa notification. Du 16 janvier 1898 à ce jour, M. « Nourisson sera considéré comme ayant été en congé « sans traitement.

« Signé : TURREL. »

« Dans ma lettre du 23 janvier 1898 adressée à M. le Ministre des Travaux Publics et ci-dessus rappelée, je demande : 1° Copie de la décision ministérielle du 30 septembre ou du 2 octobre 1897 m'envoyant à Bourges (je ne l'ai jamais reçue) ; 2° Je continue à protester contre ce déplacement et contre la menace de révocation ; 3° Je proteste contre un nouveau déplacement de Bourges à la Guerche et je demande une copie de la décision me l'imposant (je ne l'ai jamais reçue) ; 4° Je confirme mes deux lettres des 30 et 31 décembre 1897, où je déclare notamment ne pouvoir accepter de déplacement avant le 15 juillet 1898.

*
* *

« Voici maintenant quelques-unes des réflexions que me suggèrent les documents reproduits plus haut et sur lesquelles j'appelle toute l'attention du Sénat.

« (Ces documents ont été publiés avec beaucoup d'autres, sous ma signature, dans le journal « Le Démocrate de Roanne ». La collection complète de mes publications dans ce journal, accompagnée d'un dossier intitulé : « Origine de l'Affaire Dreyfus et révocation de M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées », a été remise par moi à M. François, secrétaire général du Puy-de-Dôme, à son cabinet de la préfecture, le 11 mai 1900.)

« Mon procès-verbal pour contravention de grande

voirie, du 21 septembre 1897, reproduit plus haut, fut, aussitôt après sa régularisation, adressé par moi à M. le procureur de la République, à Roanne : pas d'autre résultat obtenu si ce n'est celui de se débarrasser promptement de ma modeste et gênante personne, par un retrait d'emploi suivi d'un lointain déplacement d'office survenus fin septembre ? ?

* * *

« Des copies conformes de mon assermentation du 30 avril 1897, ainsi que de mon procès-verbal pour contravention de grande voirie du 21 septembre 1897, accompagnés d'autres pièces et renseignements, furent adressées à M. le Ministre de la Justice le 1er décembre 1900. Cette communication donna lieu à la lettre reproduite ci-après, savoir :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des Travaux Publics
Direction du personnel et de la comptabilité
Division du personnel — 2me bureau

« Paris, le 27 décembre 1900.

« A M. Nourisson, Benoît,
« à Pèghes par Job (Puy-de-Dôme).

« Monsieur,

« Je vous accuse réception des pièces jointes à vo-
« tre lettre du 1er décembre 1900, adressée à M. le
« Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

« Le Ministre des Travaux Publics. —
« Pour le Ministre et par autorisa-
« tion : Le Directeur du personnel
« et de la comptabilité.

« (Signature illisible). »

*
* *

« Par une lettre du 22 juin 1903, j'ai rappelé à M. le Ministre de la Justice ma communication du 1er décembre 1900, en lui faisant observer que l'accusé de réception, parti du Ministère des Travaux Publics à mon adresse et dont je lui donne copie, n'était peut-être qu'une sorte de dessaisissement.

« Ma lettre du 22 juin 1903 me valut d'être appelé au cabinet de M. le procureur de la République, à Ambert (Girardot), le 29 juin suivant. Ce magistrat me rudoya beaucoup tout d'abord, me déclara ensuite que ma révocation était parfaitement méritée (?) et que le « charabia » de ma lettre du 22 juin 1903, ci-dessus relatée, en rendait la compréhension à peu près impossible, etc., etc. Puis ce fut tout. Mais j'appris peu de temps après, par la voie de la presse, que ce magistrat avait été déplacé et fait chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition du général André, alors Ministre de la Guerre. On ne m'a pas dit si cette distinction honorifique fut quelque peu la récompense de la conduite de ce fonctionnaire à mon égard, mais cela serait exact que je n'en serais nullement surpris !

*
* *

« Etant conseiller municipal à St-Germain-Laval où j'étais en résidence, je me rendis à une réunion de ce conseil qui eut lieu le 10 octobre 1897 (j'étais le seul conseiller républicain laïque et radical-socialiste et j'avais constamment à lutter contre tous mes collègues : le maire Poyet ; M. Bourganèl, ancien maire et frère du sénateur, etc., etc., ainsi que le juge de paix Vérot qui, au su de tous les germanois, dirigeait en sous-main cette municipalité. De ce côté encore, comme de celui de mon administration, on voulait se débarrasser de moi par n'importe quel moyen). L'ingénieur du che-

min de fer départemental en construction de Boën à Roanne, par St-Germain-Laval, y vint également. Il en profita pour nous faire des déclarations à tendances électorales et réactionnaires (les élections législatives approchaient) que je trouvai absolument contraires à la vérité et je le lui fis observer, ce qui le gêna beaucoup, ainsi que tous mes collègues. Puis, la séance ayant été levée, je donnai lecture à mes collègues des principaux passages de mon procès-verbal pour contravention de grande voirie du vingt-un septembre précédent. Le lendemain, onze octobre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept, le Ministre des Travaux Publics prenait contre moi la décision reproduite plus haut.

« L'invitation « formelle » exprimée dans la décision ministérielle du 19 janvier 1898, déjà reproduite, était d'autant plus malhonnête à mes yeux que non seulement elle tendait à débarrasser St-Germain-Laval et les environs de ma modeste personne, afin que les malversations administratives que j'avais signalées ne fussent point reconnues, les personnalités compromises démasquées et ma propagande républicaine et laïque supprimée ; mais encore, j'étais à ce moment garde-malade de ma vieille et maladive mère qui s'était cassé un bras et gravement blessé la tête vingt jours avant (31 décembre 1897). Cet accident fut volontaire de sa part, ou plutôt, lui fut ordonné en raison de mon entretien avec M. Jolibois, président de la société des conducteurs des ponts et chaussées, à son domicile, à Paris, l'avant-veille (30 décembre 1897) et d'une lettre que j'avais adressée la veille (30 décembre 1897) au Ministre des Travaux Publics, dans laquelle j'affirme à nouveau mon procès-verbal du 21 septembre 1897 et où je déclare refuser tout changement de résidence avant le 15 juillet 1898. J'avais parlé à M. Jolibois de mes affaires administratives et lui avais montré ce procès-verbal du

21 septembre 1897, en le confirmant également. Je savais déjà que ma mère avait été habilement et secrètement compromise dans mes affaires avant mon arrivée à St-Germain-Laval et, par conséquent, dans celle du complot de coup d'Etat et de l'Affaire Dreyfus ; j'ai su dans la suite qu'elle s'était laissée compromettre encore, à la fois par des promesses et par la peur de ma révocation, en même temps qu'on lui faisait promettre le secret le plus absolu à mon égard ? On l'avait poussée notamment jusqu'à venir fouiller dans mes papiers administratifs et me moucharder, juste au moment où je me débattais le plus fort contre mes ingénieurs et entrepreneurs.

« Je fais remarquer encore qu'au lieu de me rendre à Bourges pour le 26 janvier au plus tard, je n'en fis rien et ne fus pourtant point révoqué à l'expiration de cette date, conformément à la menace nettement exprimée dans la décision ministérielle précitée. Je me rendis à Clermont-Ferrand et à Royat, le 30 janvier, pour assister à la conférence politique de MM. Hubbard et Léon Bourgeois, députés, et je réintégrai mon domicile à St-Germain-Laval aussitôt après : je n'ai jamais employé personne ni fait quoi que ce soit pour parer à cette menace de révocation.

« Dans la péroraison que nous fit M. Léon Bourgeois à l'éden-théâtre de Clermont-Ferrand, je compris très nettement qu'il était au courant de tout ou partie de mes révélations sur l'Affaire Dreyfus comme affaire politique.

*
* *

« La décision ministérielle du 7 mars 1898, reproduite plus haut, portant ma révocation définitive, m'inspire les réflexions suivantes :

« La question des conférences républicaines, laïques

et populaires pour adultes et adolescents, m'a intéressé depuis très longtemps. Pendant mon séjour à Pontaumur (Puy-de-Dôme), de 1890 à 1894, alors que j'étais employé à la vicinalité de ce département, j'avais déjà donné mon adhésion à la société des conférences populaires présidée par M. Guérin-Catelain, à Paris. En 1897 et 1898, j'étais adhérent à la Ligue française de l'enseignement et je m'étais rendu plusieurs fois au cercle parisien de cette Ligue, où j'avais entendu discourir quelques personnages, notamment MM. Gabriel Séailles, Ferdinand Buisson, Léon Bourgeois, Marcelin Berthelot, etc. Ayant appris qu'une organisation de ce genre était en voie de formation à St-Etienne, sous la présidence d'un universitaire, j'avais demandé à en faire partie. Le 3 mars 1898, j'avais pris part, à la mairie du 2me arrondissement, à Paris, à l'assemblée générale de la Ligue de l'enseignement. Le 6 mars au soir, veille de ma révocation, j'assistai à la conférence faite par M. l'instituteur Perrin, à St-Germain-Laval (MM. les instituteurs germanois avaient donné quelques conférences, sous mon impulsion évidemment, et aussi sous celle des articles que je faisais paraître dans le journal « Le Démocrate de Roanne » ; malheureusement, elles étaient toujours conçues dans un sens rétrograde). A la fin de cette conférence, je pris la parole pour annoncer au public que, bien que n'ayant pas été admis à la société de St-Etienne, je n'en étais pas moins en bonne compagnie au cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, lequel comprenait des personnalités telles que MM. Ferdinand Buisson, Léon Bourgeois et Marcelin Berthelot ; j'ajoutai que je me proposais de faire des conférences éducatives à mon tour dans la même salle (prétoire de la justice de paix). Je n'ai jamais pu, par la suite, obtenir du juge de paix Vérot et très difficilement du maire Poyet l'au-

torisation de parler dans cette salle. Ma déclaration parut contrarier énormément les projets où les instructions secrètes de M. l'instituteur Perrin, qui, brusquement, annonça les dates de quelques autres conférences à faire par lui et ses adjoints. Le lendemain, 7 mars 1898, j'étais définitivement révoqué ? ? (J'ai parlé de cet incident, en même temps que de la machination politico-sociale de l'Affaire Dreyfus, à M. Adrien Duvand, vice-président de la Ligue de l'enseignement, à son domicile de la place Vintimille, à Paris, le 10 juillet 1899.)

« Quant à l'illustre savant Berthelot dont je viens de citer le nom ci-dessus, j'en parle longuement dans mon mémoire envoyé au Congrès de Genève, en 1902; je parle en même temps et très avantageusement de MM. Henri Brisson et Emile Zola, à propos de la machination politico-religieuse de l'Affaire Dreyfus.

« Etant à Paris, le 25 décembre 1903, pour le congrès national de la Libre Pensée, j'en profitai pour remettre à M. Marcelin Berthelot, à son domicile de la rue Mazarine, les pièces ci-après, savoir : 1° Copie d'une note sur l'Affaire Dreyfus, déjà remise le 9 octobre précédent à M. Ferdinand Buisson, dans la salle du congrès radical-socialiste de Marseille ; 2° Une deuxième note inédite où j'expose à ce savant comment et dans quelles conditions j'ai failli trouver la mort à Pèghes, dans une tentative d'empoisonnement (raisons politico-administratives et de l'Affaire Dreyfus).

« Je compte émettre d'autres réflexions et faire certains rapprochements bien suggestifs à mon avis, dans mon travail en préparation, au sujet de la *mort accidentelle ou assassinat de M. Emile Zola,* mort survenue dans la nuit du 28 au 29 septembre 1902, alors que, le 27, j'avais prononcé un petit discours, le matin, à la réunion de la première commission et le soir,

à l'assemblée plénière du congrès de la Ligue de l'enseignement, à Lyon. Je m'étais réclamé notamment, dans mon discours de la matinée du 27, du rôle qui m'avait été dévolu au Congrès international de la Libre Pensée, tenu à Genève quelques jours auparavant (14 au 18 septembre).

« J'ai bien d'autres réflexions à émettre au sujet d'autres décès naturels, accidentels ou non. (1)

« Et maintenant, il me reste à clore par ce qui suit cette longue pétition :

« Puisqu'il est bien vrai qu'en 1894-95, étant en résidence à Clermont-Ferrand, je me suis employé de mon mieux, pour la première fois, à la divulgation de ce complot de coup d'Etat contre le progrès républicain, laïque, démocratique et la paix de l'Europe ;

« Puisqu'il est bien vrai que, à ma connaissance, ce complot est intimément lié à mes affaires administratives de la vicinalité et des ponts et chaussées et que cela remonte au moins à l'année 1890, époque de mon arrivée à Pontaumur (Puy-de-Dôme) ;

« Puisqu'il est bien vrai qu'en 1895, j'ai prié avec la plus grande instance M. Bacconnet, notaire à Giat, conseiller d'arrondissement de Riom, et lui seulement, de s'employer de son mieux à faire connaître mes révélations et recommandations pour déjouer ce complot : intervention accusatrice de M. Emile Zola ; intervention également de MM. G. Clémenceau, H. Rochefort, etc. (depuis longtemps j'ai reconnu m'être trompé à l'endroit de M. Rochefort et maintenant j'ai perdu confiance en M. Clémenceau) ;

« Puiqu'il est bien vrai que, à ma connaissance, la franc-maçonnerie et le parti républicain de mon pays, dont quelques membres ont fait, je le reconnais, de

(1) Voir le chapitre VIII.

louables efforts dans le sens de la Vérité intégrale, n'ont visiblement pas voulu laisser se manifester au grand jour cette criminelle machination politico-sociale ;

« Puisqu'il est bien vrai que, malgré mes demandes et la distribution de mes Notes autocopiées sur l'Affaire Dreyfus, à Rome, en 1904 et à Paris, en 1905, je n'ai pas été autorisé à déposer en justice sur cette Affaire (la Chambre des députés ayant du reste déclaré ne pas vouloir laisser sortir l'Affaire Dreyfus du domaine judiciaire ?)...

« Je déclare ici formellement et pour toujours, devant le Monde et l'Histoire, que pour mon compte personnel je n'accepte aucune part de responsabilité dans ce que je crois être un immense escamotage de la Vérité intégrale dans l'Affaire Dreyfus, escamotage commencé au moins par MM. Dupuy en son « dessaisissement », Waldeck-Rousseau en son « cercle légal » et son amnistie et continué sous leurs successeurs.

« Et comme protestation suprême contre *cet escamotage,* j'ai pris la résolution, ainsi que je l'ai publié dans le journal dit « Feuille d'Avis de Lausanne », du 19 septembre 1906, d'aller terminer mes jours à l'étranger.

« Veuillez agréer, etc. »

J'avais envoyé la pétition ci-dessus à sa destination depuis une quinzaine de jours, lorsque je reçus en communication du Sénat la réponse que M. le Ministre Barthou avait faite à cette haute assemblée ; je crus devoir répondre au Sénat, le 3 décembre 1907, par une troisième pétition que je vais reproduire ci-après. Cette reproduction apportera quelques éclaircissements supplémentaires sur les mystères de l'Affaire Dreyfus et des miennes, et le miracle républicain dont n'a pas parlé M. Clémenceau, à Amiens, ne pourra que s'é-

claircir un peu plus dans l'esprit du lecteur ; car c'est vraiment une chose extraordinaire que d'avoir pu sauver la République du coup d'Etat préparé dans de pareilles conditions !

*
* *

Après avoir donné mes noms et adresse, je continue ainsi :

« J'ai reçu du Sénat, sous enveloppe ouverte, le 30 novembre écoulé, une lettre sans date ni signature, avec en-tête du Sénat, portant collées à la première et à la seconde pages deux notes typographiées (sans dates ni annotations manuscrites), qui paraissent avoir été découpées dans un numéro du « Journal officiel » (1).

« Ces deux notes se rapportent à ma pétition du 7 mars dernier adressée au Sénat, laquelle fut transmise à M. le Ministre des Travaux Publics Barthou qui, par sa réponse en partie erronée, me met dans l'obligation de formuler les nouvelles réserves suivantes :

« M. le Ministre dit en effet ce qui suit dans sa réponse au Sénat :

« M. Nourisson, né le 15 janvier 1860, a appartenu « à l'administration des ponts et chaussées, en qualité « de commis ou de conducteur, depuis le 1er mai 1885 « jusqu'au 7 mars 1898, date à laquelle il a été révo- « qué pour manquements à la discipline. »

« Tout d'abord, est-ce bien le 1er mai 1885 que j'ai été nommé commis des ponts et chaussées ou le 30 mars précédent ?

« Quant aux « manquements à la discipline », ils sont parfaitement exacts, s'il s'agit seulement des refus de quitter St-Germain-Laval pour aller « dans le

(1) Il est peut-être plus exact de dire : dans un rapport imprimé, car je n'ai rien trouvé de semblable dans le « Journal officiel » que j'ai pourtant feuilleté avec soin.

service ordinaire du département du Cher », refus relatés dans la décision ministérielle du 7 mars 1898 me révoquant. J'ai déjà dit ailleurs, notamment dans ma pétition du 12 novembre dernier adressée au Sénat, que la principale raison de ce refus réside dans l'Affaire Dreyfus et ses annexes ; et j'ai ajouté que cette même raison me pousse maintenant (c'est déjà fait depuis 1906) à demander l'hospitalité à l'étranger pour mes vieux jours.

« Ensuite, M. le Ministre Barthou continue ainsi sa note :

« Depuis cette dernière note, M. Nourisson a adressé « de nombreuses communications à l'administration des « Travaux Publics, à celle de la Justice, etc., etc., qui « ont toutes pour but d'obtenir l'autorisation visée « dans sa lettre du 7 mars dernier. »

« Il est vrai, en effet, que j'ai fait de nombreuses communications aux Pouvoirs Publics depuis cette époque, Présidence de la République comprise, mais il est inexact ou mensonger (comme on voudra) d'affirmer que « toutes ces communications ont eu pour but d'obtenir l'autorisation visée dans ma lettre du 7 mars dernier ».

« Mes communications à M. le Ministre de la Justice, par exemple, des 1er décembre 1900, 22 et 30 juin 1903, consistent uniquement à saisir la Justice (chose bien difficile) des affaires relevant de mes procès-verbaux pour contraventions de grande voirie des 15 et 21 septembre 1897, lesquels n'ont eu, je crois, aucune suite ? ?

« Et cela, M. le Ministre des Travaux Publics ne l'ignore pas, si j'en crois les termes de sa lettre du 27 décembre 1900, signée en son nom par M. le directeur de son personnel (lettre reproduite plus haut dans le corps de ma pétition adressée au Sénat le 12 no-

vembre dernier), puisque celui-ci m'accuse réception des pièces jointes à ma lettre du 1er décembre 1900 adressée à M. le Ministre de la Justice.

« Cette communication du 1er décembre 1900, à M. le Ministre de la Justice, fut faite en deux paquets séparés, savoir :

« Un pli fermé contenant : 1° Copie de la décision ministérielle du 11 octobre 1897. — 2° Copie du procès-verbal de mon assermentation du 30 avril 1897. — 3° Copie de mon procès-verbal pour contravention de grande voirie du 15 septembre 1897. — 4° Copie de mon procès-verbal pour contravention de grande voirie du 21 septembre 1897. — 5° Copie d'une lettre administrative afférente aux malpropres affaires de la vicinalité du Puy-de-Dôme, à laquelle j'ai appartenu de 1890 à 1894. — 6° Une lettre explicative à M. le Ministre de la Justice.

« Etaient contenus dans un deuxième paquet :

« Trois numéros du journal « Le Démocrate de Roanne » des 26 mars, 9 avril et 7 mai 1899, plus une copie d'une note de M. Rolland de Ravel, mon chef immédiat, du 3 septembre 1897 (cette copie était collée dans l'un de ces journaux).

« Et, chose curieuse, ma lettre de rappel du 22 juin 1903 à M. le Ministre de la Justice, me fut communiquée par l'intermédiaire de M. le maire de Job (docteur Coste), le 28 juin suivant. J'ai remarqué, écrit sur cette lettre, au-dessous du cartouche portant la mention « Ministère de la Justice, cabinet », les deux mots soulignés : « *pas trace* ». M. le procureur de la République Girardot, à Ambert, que je vis le lendemain, parut fort contrarié de ce que M. le maire m'eût fait cette communication ; il me déclara qu'il lui « laverait la tête d'importance » ?

« Tout cela semble indiquer que les deux paquets

ci-dessus relatés furent retirés, enlevés ou subtilisés à la poste ou ailleurs (comme on voudra) sur des ordres que, naturellement, je n'ai jamais connus ni exécutés ceux-là !

« Quant aux autres communications aux Pouvoirs Publics auxquelles M. le Ministre Barthou fait allusion dans sa réponse au Sénat, elles consistent, pour la plupart tout au moins, en la divulgation de l'Affaire Dreyfus comme criminelle machination politico-sociale et en demandes tendant à être autorisé à déposer en justice sur cette Affaire. *De cela, M. le Ministre Barthou n'en parle pas dans sa note adressée au Sénat ???*

« Enfin, puisqu'il est bien établi maintenant que mes secrets dossiers d'ancien fonctionnaire ne me seront jamais communiqués, je profite de cette circonstance, après plus de **dix ans d'attente** (c'est horrible cela), pour demander très respectueusement au Sénat ce qui suit :

« Quels sont donc « les ordres qui m'ont été donnés par mes chefs hiérarchiques et que je n'ai pas exécutés » ?

« Quelles sont donc les « allégations malveillantes et sans fondement que j'ai dirigées contre eux » ?

« Ordres et allégations sommairement exprimés dans la décision ministérielle du 11 octobre 1897 de M. le Ministre des Travaux Publics, reproduite dans ma pétition adressée au Sénat le 12 novembre dernier.

« Je demande précision et détails sur ces points-là !

« Je ne parle pas naturellement du contenu de la décision ministérielle du 2 octobre 1897 m'imposant un déplacement d'office de St-Germain-Laval à Bourges, puisque, malgré mes demandes adressées à M. l'ingénieur en chef du Cher d'abord, puis à celui de la Loire et au Ministre lui-même, je n'ai jamais pu en obtenir copie ? ?

« Quant à mon procès-verbal pour contravention de grande voirie du 21 septembre 1897, j'ai déjà dit que je le maintiens plus que jamais, dans ma pétition adressée au Sénat le 12 novembre écoulé.

« Veuillez agréer, etc. »

Le 26 janvier 1908, j'ai adressé de nouveau au Sénat une carte postale recommandée à la poste où je lui rappelle mes deux expéditions des 12 novembre et 3 décembre précédents. J'attire tout particulièrement son attention sur la demande de renseignements relatifs aux prétendus « ordres non exécutés et allégations malveillantes et sans fondement dirigées contre mes chefs ».

A ce jour, fin juillet 1909, je n'ai reçu aucune réponse ni du Sénat ni d'ailleurs ?

*
* *

Je crois devoir expliquer au lecteur qu'il s'agit, dans ces affaires administratives qu'il vient de lire et que je vais développer encore plus loin, non seulement d'une question de propreté et de moralité publiques, tendant à faire cesser des malversations considérables qui compromettaient depuis longtemps le trésor public, mais encore, j'avais très bien compris que ces malversations avaient un autre caractère exceptionnellement politico-électoral et servaient parfaitement, dans la circonstance, le projet de coup d'Etat par l'Affaire Dreyfus ; elles consistaient à payer en cachette (cela se pratiquait et se pratique encore malheureusement sur une vaste échelle dans toute la France. De ce côté nous n'avons pas grand'chose à envier aux mœurs de corruption de l'Empire. J'en dis autant de la vicinalité et de son personnel voyer que je connais bien également, trop bien même, puisque, après quatre années d'expérience de 1890 à 1894, je quittai définitivement

cette administration pour des considérations de ce genre) les services électoraux d'un certain nombre d'entrepreneurs et de tâcherons plus ou moins influents et aux dents plus ou moins longues, tous protégés de la réaction proprement dite, ou encore, ce qui était la même chose à cette époque, des mélino-cléricaux de la région, genre Audiffred, Bourganel et Cie. Il en était de même dans le reste du département de la Loire, sous l'œil paternellement bienveillant de notre unique grand homme politique Waldeck-Rousseau, qui ne se décida que plus tard et sur les instances de MM. Léon Bourgeois et Loubet à défendre la République. On sait du reste, et on le saura mieux encore dans l'avenir, qu'il ne la défendit qu'à la façon du mauvais pompier, c'est-à-dire en faisant la part du feu la plus grande possible par le trucage du procès de coup d'Etat devant la Haute-Cour (MM. Déroulède, Marcel Habert et Cie), par l'emprunt des moines d'orient, par le concordat des congrégations, par son « cercle légal » et l'amnistie scélérate, etc., etc.

*
* *

Voici maintenant un spécimen des discussions engagées avec mes chefs hiérarchiques au sujet des fournitures de matériaux d'empierrements des routes de ma subdivision ; il s'agit tout d'abord d'une lettre officielle envoyée à son adresse et à sa date, laquelle a déjà été publiée dans le N° du 9 avril 1899 du journal « Le Démocrate de Roanne ».

« St-Germain-Laval, le 26 juillet 1897,
« N° 143 du registre d'ordre du conducteur subdivisionnaire.

« Le conducteur des ponts et chaussées à M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire, à Roanne.

« Monsieur l'ingénieur,

« Les instructions verbales que vous m'avez données à Balbigny, vendredi dernier 23 courant, instructions qui ne sont du reste que le développement de celles contenues dans vos notes des 1er mars, 16 et 25 juin de l'année courante, relatives à la fourniture et à la réception des matériaux d'empierrements, m'inquiètent sérieusement.

« Le but que je poursuis au sujet de ces fournitures, but que je vous ai exposé depuis longtemps, est d'exiger que MM. les entrepreneurs Prost et Boichon les fassent mieux que par le passé et qu'ils se conforment enfin raisonnablement aux prescriptions de leurs devis d'entretien.

« Les points que je souligne ci-après et sur lesquels doivent, à ma connaissance, porter ces améliorations sont désignés aux devis de la façon suivante, savoir :

« 1° Extraction des matériaux dans *les meilleurs bancs* des carrières ouvertes (art. 6).

« 2° Purgeage de la pierre cassée à *l'aide du rateau* ou de la claie (art. 6).

« 3° Cassage de la pierre à l'anneau de 0,06 m. (art. 4).

« 4° *Emmétrage régulier* des matériaux (art. 10).

« Je ne sais trop si je puis compter sur votre appui en vue d'obtenir ces améliorations, mais ce que je comprends bien, c'est que vous êtes résolument opposé à exiger le cassage de la pierre à 0,06 m. destinée aux rechargements cylindrés de cette année, sous le prétexte que c'est un travail *inutile* et vous vous contentez de demander de la pierre cassée à 0,07 m. Je crois au contraire que la pierre cassée à 0,06 m. donne et donnera toujours de meilleures chaussées que celle cassée à 0,07 m.; et puis, la grosse question, à

mon sens, est que les entrepreneurs sont payés pour casser leur pierre à 0,06 m. et nous ne sommes pas libres d'accepter de la pierre plus grosse ; de plus, nous n'avons pas le droit de leur faire des gracieusetés, pas plus sur le cassage que sur d'autres articles de leurs fournitures.

« En ce qui concerne le purgeage de la pierre cassée, vous m'avez exposé qu'il fallait, dans mes vérifications, apprécier le volume de la terre et des débris en les passant à la grille et déduire ensuite par le calcul le cube trouvé de celui à faire figurer au procès-verbal de réception. Je pense au contraire qu'il faut absolument exiger une bonne fois pour toutes des entrepreneurs qu'ils fassent le purgeage eux-mêmes, afin que cela leur serve d'indication et de leçon pour les années suivantes : un purgeage au rateau sera généralement suffisant (art. 6).

« Cette manière de procéder est pratique et rationnelle, elle est, de plus, conforme au devis (art. 6). Vous conviendrez certainement qu'apprécier, même d'une façon approximative, le volume de la terre et des débris dans un tas ou dans un cordon de pierres cassées est chose bien difficile, et je ne voudrais pas retomber, à cet égard, dans une affaire analogue à celle de la Croix-du-Lac de l'année dernière, affaire que tout le monde connaissait à l'avance, moi seul excepté ?

« Je vous avouerai, d'autre part, que mes entrepreneurs ainsi que mes chefs cantonniers, voire même des cantonniers ordinaires, me font l'effet d'avoir été prévenus directement de vos intentions, en raison de ce que les premiers me résistent réellement et que les seconds me parlent dans votre sens depuis longtemps du cassage et du purgeage de la pierre.

« En résumé, je vous demande si, le cas échéant, vous vous opposeriez à des propositions de mises en

demeure pour ces deux entrepreneurs, car il m'est impossible de recevoir, en ce qui me concerne, leurs fournitures actuellement approvisionnées, sans avoir fait tout ce qui dépend de ma surveillance et de mes attributions. Cela m'est d'autant plus impossible qu'à Balbigny, tout dernièrement encore, il m'est arrivé, au sujet de ma réception des bois du pont suspendu, cette affaire surprenante que vous connaissez, à savoir que, personne n'ayant apparemment commandé de fourniture de bois pour le pont fixe, ni vous, ni M. Prunaret, ni moi, l'entrepreneur Verchère en avait néanmoins fourni une, ce qui m'avait fait commettre une erreur dans mon procès-verbal. J'estime que cette affaire-là, ajoutée à bien d'autres qui m'arrivent journellement, doit attirer sérieusement mon attention et me commande une extrême prudence.

« Enfin, ce même jour, vous avez bien voulu m'offrir votre protection au sujet de tout ce qui m'arrive ici ; je dois vous déclarer, tout en vous remerciant, que je ne puis l'accepter que dans la limite de nos rapports de subordonné à supérieur : c'est cela, sans doute, que vous avez voulu me dire, nos idées personnelles étant, je crois, trop différentes pour envisager autre chose.

« Veuillez agréer, etc. »

Au-dessous, j'ajoute l'alinéa suivant, qui a été reproduit par ce journal :

« Dès mon arrivée dans le service, fin 1895, je déclarai nettement à M. de Ravel, afin qu'il ne pût y avoir dans l'avenir ni équivoque ni surprise quelconques, que mes opinions politiques étaient celles de la fraction républicaine relativement avancée. »

Au-dessous, j'ajoute un autre alinéa où je parle encore de pierres cassées :

« Le 23 juillet 1897, vers le vingt-troisième kilomètre de la route nationale n° 81, M. de Ravel indiqua aux casseurs de pierres qu'il acceptait le cassage jusqu'à 8 centimètres environ (échantillons choisis par lui devant eux et qu'ils me montrèrent). Nous ne pouvions donc pas nous entendre, puisque je demandais l'application du devis, c'est-à-dire 6 centimètres. (A ce point là, la pierre était très dure et cette dureté remplissait les conditions prescrites par le devis.) »

Voici maintenant un spécimen indiquant comment ce gentilhomme polytechnicien, chevalier de la Légion d'honneur et ami du général Mercier et de Freycinet dans l'Affaire Dreyfus, traitait un modeste petit paysan républicain et conducteur des ponts et chaussées placé sous ses ordres. Il s'agit d'une lettre officielle déjà parue dans le n° du 26 mars 1899 du journal « Le Démocrate de Roanne » ; les annotations correspondantes n'ont reçu aucune publicité jusqu'à ce jour, mais elles furent portées à la connaissance de M. l'ingénieur en chef Delestrac en même temps qu'une copie de la lettre de M. de Ravel, du 17 août 1897, reproduite ci-après :

Roanne, le 17 août 1897.

« L'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées,
à M. Nourisson, conducteur, à
St-Germain-Laval.

Monsieur,

« Je vous retourne les ordres de service N°s 158 et 159 que vous m'avez renvoyés et je vous renouvelle l'ordre de les notifier sans délai. »

Annotations inscrites sur la copie de la lettre ci-contre, laquelle copie fut adressée à M. l'ingénieur en chef Delestrac, le 19 août 1897.

« Je demande des instructions préalables à M. l'Ingénieur en chef. Il n'y a là, je crois, rien d'incorrect. »

« Je ne veux pas donner suite à votre proposition de mise en demeure, que je considère comme injustifiée. »

« Je vous ai adressé deux propositions de mises en demeure les 12 et 14 août, une pour M. Boichon et l'autre pour M. Prost. Je pense qu'elles sont amplement justifiées. »

« Je vous renouvelle d'autre part les instructions contenues dans ma lettre du 12 courant. Ce sont des instructions positives et claires ; je vous invite formellement à les mettre d'urgence à exécution, en commençant par les parties où les entrepreneurs ont fourni tout le cube prévu à l'état d'indication. »

« Ces instructions ne peuvent suppléer à mes propositions de mises en demeure rédigées en vertu de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1895 et du devis; elles ne peuvent que faire perdre un temps précieux qui manquerait à la fin de l'année. J'en adresserai des copies à M. l'Ingénieur en chef, s'il le désire. »

« C'est moi qui veux faire la réception, après que vous m'aurez fourni les renseignements précis que je vous ai demandés. »

« Art. 14 du devis. — Nous devons régulièrement signer tous les deux le procès-verbal de réception. Ma signature ne doit pas y être apposée par pure obéissance passive en vertu d'un ordre donné par un supérieur. Est-ce exact ? »

« Je vous ai, en effet, déclaré que dans la subdivision de St Germain-Laval, grâce à la succession rapide de plusieurs conducteurs qui n'ont pas eu le temps d'y faire acte utile, il s'était introduit, à l'égard des entrepreneurs, une tolérance fâcheuse, et je vous ai dit que j'attendais de vous un concours efficace pour y mettre un terme. »

« Ils n'ont fait que suivre les anciens errements et vos instructions. Pour ne citer qu'un cas, ils ont laissé exploiter de mauvaises carrières depuis plus de vingt ans, qui ne figuraient pas au devis ; d'autres carrières, très bonnes et désignées au devis, n'ont jamais été ouvertes. Je compte faire le nécessaire l'année prochaine pour corriger cela, pas possible cette année. »

« Cela ne veut pas dire que je m'en remettrai absolument à vous pour la conduite à tenir envers les entrepreneurs et que je m'engageais par avance à souscrire à toutes vos idées en matière d'entretien. »

« Je ne demande qu'à me conformer aux lois, règlements, instructions ministérielles et devis d'abord, aux instructions de mes supérieurs hiérarchiques ensuite. Est-ce là une mauvaise conduite ? »

« J'ignorais d'ailleurs quelle expérience vous pouviez avoir en pareille matière. »

« Je crois que votre camarade Boutteville a dû vous renseigner, puisqu'il vint me voir à Clermont-Ferrand en 1894 et qu'il voulut absolument soit me faire rentrer chez son beau-frère Chaussegros, soit me faire réintégrer les ponts et chaussées. Je ne pense pas non plus que mon collègue Rigaud soit venu me trouver sans instructions. »

« Or je trouve que vous voulez montrer des exigences que j'estime ridicules et très nuisibles à notre service. »

« Je ne vous laisserai pas appliquer ces exigences. »

« S'il y a quelque chose de ridicule, ce que je ne crois pas, il faut le rechercher dans les devis imprimés et signés par vous en 1894, avant mon arrivée dans votre service. D'autre part, je ne pense pas que ce ridicule existe dans ma conduite. »

« Si vous n'entendez pas vous plier à cette façon de comprendre nos attributions respectives, je ferai le nécessaire pour conduire le service sans vous. »

« Ceci est une menace comme j'en ai reçu d'autres de vous. Je ne pense pas les avoir méritées. »

« Il vous a plu de porter la question directement devant M. l'ingénieur en chef, et il vous plaît aujourd'hui d'en saisir M. le préfet, je m'en félicite, tout en me réservant d'apprécier ce procédé comme il le mérite ; c'est le moyen le plus simple de mettre un terme à une situation intolérable et préjudiciable au service. »

« Rien de plus correct, ce me semble, que de m'adresser à M. l'ingénieur en chef après vous, et ainsi de suite lorsque cela est nécessaire. »

« Situation intolérable, dites-vous ? »

« Mais alors pourquoi m'offriez-vous gracieusement votre protection à Balbigny, le 23 juillet dernier, et cela après ma note du 18 juin et les affaires Boichon et Souchon du mur de Juré, etc., etc. »

« Mais cet appel ne vous exonère pas de l'obligation de vous conformer aux ordres que je vous donne. »

« Ce n'est pas mon avis. »

« Avant d'agir je demande et attends des instructions d'un ordre plus élevé. »

« Je crois que dans huit jours vous pouvez avoir recueilli les renseignements demandés par ma lettre du 12 août. Je suis prêt d'ailleurs, si vous le demandez, à allonger ce délai. »

« Si, ce délai écoulé, je n'ai pas reçu votre réponse, je prendrai les mesures nécessaires pour me passer de votre concours. »

« Je ne refuse aucun concours. »

« Encore une fois, je crois indispensable de demander et d'obtenir des instructions d'ordre plus élevé avant d'agir, en raison de ce que je crois être dans la bonne et légale voie et vous à côté. Je regrette infiniment qu'il n'y ait pas eu encore cette année d'inspection générale (1), j'aurais posé la question devant M. l'inspecteur comme je le fis l'année dernière au sujet du procès-verbal dressé contre l'entrepreneur Darcon, et comme je l'ai fait encore cette année devant M. l'ingénieur en chef au sujet du mémoire Boichon du mur de Juré. »

« Recevez, etc.

« Signé : Rolland de Ravel. »

Cette lettre est suivie des réflexions suivantes, publiées dans ce même journal :

« En ce qui concerne les réceptions de matériaux, je n'ai jamais contesté à ce que M. Rolland de Ravel

(1) Il est probable que c'est ce paragraphe qui fit que l'inspection générale de M. Deloche eut lieu le 24 août suivant, laquelle me mit dans l'obligation de soutenir une lutte très pénible contre cet inspecteur, qui comprenant à la fin qu'il ne parviendrait ni à m'intimider ni à me faire céder, me menaça des « foudres de M. l'ingénieur en chef Delestrac » ???

les fît lui-même, c'est le règlement, ce qu'il n'avait pas fait, du reste, depuis peut-être plus de dix ans ? ?

« Il n'y a pas que dans la subdivision de St-Germain-Laval où il s'est introduit des *tolérances fâcheuses à l'égard des entrepreneurs*; cela est vrai, à ma connaissance, pour tout le Département et pour la France entière, pour la vicinalité encore plus peut-être que pour les ponts et chaussées.

« Je n'ai jamais voulu « diriger le service », selon l'expression de M. Rolland de Ravel ; j'ai simplement fait mes efforts pour me conformer à mon serment professionnel, observer les lois, les règlements et les instructions ministérielles, notamment la décision de novembre 1895 qui *horripile les ingénieurs en donnant la signature aux conducteurs subdivisionnaires* et conséquemment, la responsabilité de leurs actes.

« Je n'ai pas porté la question devant M. le préfet », le temps m'a fait défaut.

« Enfin, les renseignements demandés par M. Rolland de Ravel, dans sa lettre du 12 août, n'étaient à mes yeux qu'une diabolique machination à mon adresse; néanmoins, je m'y suis conformé autant et aussi vite que possible.

« Signé : B. Nourisson. »

Ci-après, la copie d'une autre note à moi adressée par ce même ingénieur, le 16 juin 1897, numéros 394 et 61.

« Dans votre lettre du 11 juin, vous me parlez des fournitures d'entretien de MM. Prost et Boichon.

« En ce qui concerne le cassage pour les rechargements qui doivent recevoir 8 à 10 centimètres d'épaisseur, j'accepte volontiers un cassage un peu gros, à 7 centimètres, par exemple, surtout quand la pierre n'est pas très dure.

« Mais, petit ou gros, le cassage doit être sensiblement régulier.

« La qualité de la pierre est une grosse affaire, je vous prie de veiller à ce que l'on tire dans les meilleurs bancs, et aussi à ce qu'on ne mélange pas des pierres de qualités différentes. (1)

« Signé : ROLLAND de RAVEL. »

Voici ma réponse à la lettre ci-dessus :

« St-Germain-Laval, le 18 juin 1897, note n° 134.

« Je fais et ferai tous mes efforts pour arriver cette année à la perfection dans la fourniture des matériaux d'entretien, autant du moins qu'on puisse raisonnablement l'exiger.

« Je veillerai sérieusement à la qualité de la pierre, à sa propreté et à son cassage. L'année dernière, j'ai déjà obtenu quelque chose et cette année je compte obtenir mieux encore. L'année dernière, je n'ai pu obtenir, malgré tous mes efforts, un emmétrage suffisant des emplois partiels, les tas de 0,70 et 0,80 mètre cube pour 1 mètre cube étaient nombreux, ceux de 0,90 mètre cube l'étaient bien davantage. Je me suis trouvé dans l'obligation de faire la déduction au jugé le jour de la réception ; cette année, je compte que tout ira mieux.

« Mais, une question de principe m'inquiète : vous paraissez accepter le cassage à 0,07 m. pour la pierre destinée aux rechargements cylindrés. Je crois que nous n'avons pas le droit d'user de cette tolérance. La loi, en cette matière, est le devis, qui exige impérieusement

(1) Je tiens cette phrase pour un modèle de jésuitisme. J'avais fait la triste expérience que mes entrepreneurs étaient d'accord avec mes ingénieurs pour n'en rien faire ; et quand j'eus verbalisé contre eux tous, puisque tout autre moyen était insuffisant, on se débarrassa de moi par un déplacement d'office, accompagné d'un retrait d'emploi et de ma révocation !

que toute la pierre cassée, sans distinction aucune, le soit à 0,06 m. Je ne crois même pas qu'il soit possible d'user de tolérance sur ce point pour la reporter en sévérité sur la qualité qui, du reste, doit être partout bonne, autant du moins que le comportent les carrières.

« Mon rôle consiste, à mon avis, à appliquer, dans l'espèce, l'esprit du devis dans chacun de ses articles pris séparément, non d'une façon absolument rigoureuse, car alors tout travail comme toute fourniture deviendraient peu à peu impraticables, mais sérieusement, avec sévérité même.

« Veuillez me dire, je vous prie, si je me trompe ou si j'interprète mal et, dans le cas contraire, veuillez adresser des ordres de service aux entrepreneurs Prost et Boichon, faisant nettement ressortir que non seulement ils doivent fournir de la bonne pierre tirée des meilleurs bancs des carrières ouvertes, bien purgée de terre et débris de toute nature, mais encore que cette pierre doit être cassée à l'anneau de 0,06 m.

« Signé : B. Nourisson. »

Voici la réponse à moi faite le 25 juin 1897 par cet ingénieur, note n° 64 :

« Un ordre de service n'est pas nécessaire pour que vous puissiez refuser une fourniture ou un travail ; il suffit que la fourniture ou le travail, tout en ne répondant pas aux conditions *utiles* ne soit pas exécuté conformément au devis. »

« Signé : Rolland de Ravel. »

Ces trois notes des 16 juin 1897 (numéros 394 et 61), 18 juin 1897 (numéro 134) et 25 juin 1897 (numéro 64) furent communiquées en copie, le 30 juillet 1897, à M. l'ingénieur en chef Delestrac, et j'ajoutai à

la suite l'annotation suivante à titre de renseignements complémentaires :

« Il résulte des instructions verbales qui m'ont été données par M. Rolland de Ravel, à Balbigny, le 23 courant, ainsi que de celles données le même jour aux casseurs de pierres (entreprise Prost, route nationale n° 81, point 23,1 km.) que cet ingénieur ne demande même plus un cassage à 0,07 m., comme il est dit ci-dessus, mais bien un cassage à 0,08 m., ainsi que le prouvent les échantillons de pierres choisis par lui en présence de ces ouvriers. A ce point kilométrique la pierre est très dure.

« Signé : B. Nourisson. »

Qu'arriva-t-il à la suite de ces communications des 30 juillet et 19 août 1897, à M. Delestrac ?

Il arriva que M. de Ravel m'adressa, le 3 septembre suivant, la note ci-après, qui a été publiée dans le numéro du 19 mars 1899 du journal « Le Démocrate de Roanne » :

« A M. Nourisson, conducteur.

« J'ai reçu votre dépêche.

« Je ne dis pas et n'ai jamais dit que votre proposition de mise en demeure ne fût pas justifiée, mais qu'elle n'était pas accompagnée des justifications que le devis donne à l'entrepreneur le droit d'exiger.

« Une mise en régie à la suite d'une pareille mise en demeure exposerait l'administration à des contestations fondées.

« Envoyez-moi les renseignements que j'ai demandés ; ensuite nous verrons.

« Signé : Rolland de Ravel. »

Voilà maintenant le compte-rendu des opérations de réception d'une partie — une partie seulement (?) —

des matériaux d'empierrements faites les 11 et 25 septembre 1897 par M. Rolland de Ravel en ma présence, lesquelles donnèrent lieu à de nombreuses protestations de ma part, pour cause de violation des prescriptions réglementaires par cet ingénieur (ce compte-rendu a été publié sous ma signature dans le n° du 7 mai 1899 du journal « Le Démocrate de Roanne ») :

« Réception de 11 septembre 1897.

« Route nationale n° 81.

« Cordon de pierres cassées déposées sur la route entre les points 41 k. et 41 k. 400. Terre et débris trouvés dans la pierre : 8 %. Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 24 %. — Cordon de pierres cassées déposées sur la route entre les points 39 k. 800 et 40 k. Terre et débris : 8 %. Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 12 %. — Cordon de pierres cassées déposées sur la route entre les points 20 k. et 20 k. 332. Terre et débris : 18 %. Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 18 %.

« Réception du 25 septembre 1897.

« Route départementale n° 6.

« Cordon de pierres cassées déposées sur la route entre les points 6 k. 500 et 7 k. (fourniture de M. Etaix, à Grésolles). Terre et débris : 12 %. Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 20 %. — Cordon de pierres cassées déposées sur la route entre les points 12 k. et 12 k. 800 (fourniture de M. Boichon). Terre et débris : 13 %. Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 13 %. Cordon de pierres cassées, déposées sur la route entre les points 4 k. 265 et 4 k. 700 de la route de St-Germain à Balbigny

(fourniture de M. Boichon). Terre et débris : 0 %. (1)
Pierres trop grosses au-dessus de 7 centimètres : 0 %. (1)

« Mais il y a lieu de remarquer que les vérifications ci-dessus relatées furent faites, sur l'ordre formel de M. Rolland de Ravel et malgré mes protestations répétées, avec un anneau de 7 centimètres de diamètre au lieu de celui de 6, seul prescrit par les devis d'entretien. Il convient donc, pour ramener aux prescriptions de ces devis les pourcentages relatés plus haut, d'y ajouter les 30 % environ, dont j'ai déjà parlé dans ce journal. (2)

« Ainsi, pour le premier cordon compris entre les points 4 k. et 4 k. 400, il faut tout d'abord retrancher de la fourniture totale les 8 % de terre qui ne comportent aucun paiement ; et, pour le paiement de la main-d'œuvre du cassage, il faut également retranchée toute la pierre cassée au-dessus de six centimètres, soit : 8 + 24 + 30 = 62 %.

« Pour le cordon compris entre 20 k. et 20 k. 332, il faut retrancher de tout paiement : 18 % de terre ; et, pour le paiement du cassage, il faut retrancher : 18 + 18+ 30 = 66 %.

« Un calcul analogue montre que la fourniture de M. Etaix, à Grézolles, doit subir, avant tout paiement, une réduction de 12 % pour la terre, et de 12 + 20 + 30 = 62 % sur le prix de cassage de la pierre. La fourniture de M. Boichon doit subir avant tout paiement, une réduction de 13 % pour la terre,

(1) J'ai expliqué le 29 décembre 1897, à M. Jolibois, président de la société des conducteurs des ponts et chaussées, comment je m'étais laissé « rouler » dans ce cas particulier.

(2) Ce nombre de 30 % ne figure ici qu'à titre d'approximation, je n'en certifie point la rigoureuse exactitude, puisque je ne pus faire l'expérience avec l'anneau de six centimètres, à cause de la défense de M. de Ravel ; il n'en est point de même des autres nombres, qui sont tous l'expression exacte des mesurages et vérifications.

plus une réduction de 13 + 13 + 30 = 56 % sur le montant de la main-d'œuvre du cassage.

« Quant aux cordons de pierres situés dans les traversées des communes de Crémeaux et de Nervieux, M. Rolland de Ravel ne voulut pas, pour des raisons bizarres et très curieuses, s'en occuper les 11 et 15 septembre 1897 ?

« Je pense que ces quelques exemples sont suffisants pour donner au lecteur un aperçu de ce qui se passe sur nos routes en général et sur celles de St-Germain-Laval en particulier.

« Jamais, j'en suis convaincu, les réductions relatées plus haut n'ont été faites sur les mandats de paiements de MM. Prost et Boichon !

« Jamais, que je sache, aucun conducteur des ponts et chaussées n'a eu le courage de signaler ces choses à l'attention publique !

« Pour moi, je ne puis me sortir cette idée de la tête, c'est le panamisme administratif dans toute sa beauté !

« Avec cet abominable système, il n'y a plus de devis, plus d'adjudications publiques que pour la forme, plus de lois, plus rien ! La volonté des ingénieurs et des mauvais politiciens en tient lieu. Les Pouvoirs Publics devraient enfin y mettre ordre et dans toute la France. (1)

« Signé : B. Nourisson.»

---

(1) Je crois devoir donner quelques renseignements complémentaires sur les affaires ci-dessus exposées, lesquelles touchent de près aux mesures disciplinaires prises contre moi.

Le 11 septembre 1897, jour de réception d'une partie des matériaux d'empierrements de la route nationale n° 81, réception faite par M. de Ravel, en la présence de l'entrepreneur Prost Gaspard et de ses tâcherons, ainsi qu'en celle des cantonniers Bêche, Fleury, Rousset, Barraud, etc., et de la mienne, je me trouvai dans l'obligation de protester devant tout le monde, non seulement contre la mauvaise qualité de la pierre et l'emploi antiréglementaire de l'anneau de sept centimètres, mais encore

de rappeler à M. de Ravel les prescriptions de la circulaire ministérielle du 29 novembre 1849, donnant au conducteur une réelle responsabilité dans ces opérations comme comptable, puisque c'est à lui seul, une fois les fournitures reçues, d'en consigner les résultats sur ses livres de comptabilité dont il est responsable. Je donnai lecture des passages essentiels de cette circulaire à M. de Ravel, laquelle est rappelée dans le manuel du conducteur des ponts et chaussées Endrès.

Ce même jour du 11 septembre, un autre de mes entrepreneurs (M. Boichon) déclara, paraît-il, devant plusieurs témoins, au café Simon à St-Germain-Laval, « qu'il savait, 15 jours avant ma candidature à la municipalité de cette ville (18 août), que je devais prochainement recevoir une autre destination » ??

Le 22 septembre 1897, sur l'ordre de M. de Ravel, je notifiai à M. Prost, Gaspard, pour la signature, le procès-verbal de ses matériaux reçus le 11. Ce procès-verbal, qui ne portait à ce moment aucune signature, avait été rédigé en entier, minute et expéditions, au bureau de M. de Ravel, à Roanne, sur les imprimés réglementaires et, en outre de ceux-ci, sur d'autres états manuscrits imaginés par lui pour la circonstance et intitulés : « procès-verbal des essais » ??

M. Vallas, notaire à St-Just-en-Chevalet et conseiller d'arrondissement, eut une singulière attitude à mon égard ce même jour : il s'était occupé des intérêts de M. Prost auprès du député Audiffred, paraît-il ? Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne revis plus les pièces remises par moi à M. Prost, le 22 septembre 1897 ?

Le 25 septembre 1897, M. de Ravel procéda à la réception d'une partie des matériaux d'empierrements de la route departementale n° 6, en la présence de l'entrepreneur Boichon et de son tâcheron Etaix, ainsi qu'en celle des cantonniers Colongeon, Nabonnant, Epinat, etc., et de la mienne. Je protestai de nouveau et devant tout le monde contre l'emploi de l'anneau antiréglementaire de sept centimètres, mais je ne protestai pas sur la qualité de la pierre qui, sur cette route, était sensiblement équivalente à celle prévue aux carrières désignées au devis. M. de Ravel rédigea lui-même, sur les lieux, le procès-verbal sur des imprimés de son invention dits : « procès-verbal des essais » (j'en ai conservé un spécimen). Il le signa et le fit signer par M. Boichon. Quant à moi, je fus chargé d'en faire des copies, de rédiger le procès-verbal sur les imprimés officiels, de faire les copies réglementaires, de soumettre le tout à la signature de M. Boichon et de les signer moi-même. Je m'acquittai de cette mission, mais j'eus la précaution, une fois que M. Boichon eût signé, de faire précéder ma signature de la mention suivante : « approuvé par le conducteur des ponts et chaussées soussigné, sauf en ce qui concerne l'application de l'anneau antiréglementaire de sept centimètres, au lieu de celui de six, seul prescrit par le devis ». Je fis remettre par le cantonnier Epinat la minute signée par M. de Ravel qui revenait à M Boichon et j'envoyai les autres à M. de Ravel, à Roanne, pour signature et retour, afin que je susse ce qui me restait à faire : *je ne les ai jamais revues !*

Je confesse ici ma parfaite imbécillité pour m'être dessaisi de la minute de ce procès-verbal signé sans réserves par M. de Ravel, que je fis remettre ce même jour à M. Boichon par le cantonnier Epinat.

Quant à la singulière réception du cordon de pierres cassées dépo-

sées entre les points 4 km. 265 et 4 km. 700, où M. Boichon se fit remplacer par son jeune fils (?), voilà comment les choses se passèrent :

M. de Ravel, venu en vélo le matin, manifesta une fatigue et s'assit sur ce cordon de pierres, dans le voisinage du point 4 km. 700. La vérification fut faite à ses côtés et je n'eus pas l'idée, sur le moment, de demander à la faire plus loin. Les résultats furent excellents : pas de terre et débris dans la pierre et les plus gros cailloux passèrent dans l'anneau de sept centimètres. Il n'en aurait pas été de même évidemment avec celui de six centimètres, mais c'étaient des cailloux de rivière aux angles arrondis qui, bien qu'un peu gros, passèrent dans cet anneau de sept centimètres. Que m'apprit-on peu après? On m'apprit qu'à ce point spécial (4 km. 700) le cordon de pierres cassées avait été tout particulièrement soigné et purgé de terre et débris, la veille ou l'avant-veille seulement ??

Le 28 septembre, sur l'ordre de M. de Ravel, je notifiai à l'entrepreneur Prost, Gaspard, un arrêté préfectoral qui avait été préparé par M. de Ravel en dehors de mon intermédiaire ? Cet arrêté, fort incomplet à ma connaissance, donnait néanmoins une certaine satisfaction aux prescriptious réglementaires et limitait à quinze jours le délai auquel cet entrepreneur devait avoir terminé ses fournitures et travaux. Ce délai expiré, c'était la mise en régie à ses frais et c'était à moi à en faire la proposition, ce à quoi je n'aurais pas manqué si M. Prost ne s'était pas acquitté de ses obligations ; il en aurait été de même pour M. Boichon peu après. M. Prost ne tint compte que d'une insignifiante façon des prescriptions de cet arrêté, ainsi que je l'avais prévu et ainsi que je voulus le constater dans la suite ; mais alors je ne pouvais plus faire aucune proposition ni contre lui ni contre son collègue Boichon, puisque j'étais en retrait d'emploi depuis le 11 octobre ! Cette décision ne me fut remise que le 21 octobre, à 7 heures et demie du soir seulement, par mon cantonnier Colongeon (?) et elle n'a été enregistrée ni au bureau de St-Etienne ni à celui de Roanne; mais une autre décision du 12 octobre me fut notifiée le 13, registre A, n° 919 de l'ingénieur ordinaire à Roanne, elle est ainsi conçue :

« PRÉFECTURE DE LA LOIRE

« St-Etienne, le 12 octobre 1897.

« M. l'ingénieur en chef,

« J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie d'un télégramme que je viens de recevoir de M. le Ministre des Travaux Publics :

« M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées est mis en retrait d'emploi pendant 3 mois, à dater du 16 octobre, avec les deux cinquièmes de son traitement. Il prendra possession de son emploi dans le département du Cher le 16 janvier prochain.

« Pour le préfet,
« Le secrétaire général délégué.
« Signature illisible. »

Il est inutile d'ajouter, je pense, que je n'ai jamais eu la moindre confiance dans les agissements de M. de Ravel et Cie dans toutes ces affaires : il manœuvra et ils manœuvrèrent en vue de se débarrasser de moi tout simplement, car le cas était trop embarrassant pour eux tous ; aussi, les 2, 3, 4 et 5 octobre, un grand nombre de mes cantonniers se donnèrent congé : ils avaient su, paraît-il, que j'étais déplacé ?

Je crois indispensable maintenant de passer rapidement en revue ma situation d'ancien employé de la vicinalité du Puy-de-Dôme, ce sera l'objet du chapitre suivant.

Le 3 octobre, mon chef cantonnier Colongeon, le voisin du sénateur Bourganel, reçut directement du bureau de M. de Ravel, à mon lieu et place, les paquets administratifs ??

Le 6, je reçus directement par la poste (?) une lettre datée du 4, registre A, n° 2022, de M. l'ingénieur en chef Lecourt, à Bourges, me faisant connaître que j'étais nommé dans son service par décision ministérielle du 2 octobre et m'invitant à prendre d'urgence mon nouveau service au bureau de l'ingénieur David, en remplacement de M. Humbert décédé ?

Je demandai en vain des explications de tous les côtés sur ce malhonnête déplacement. M. le Ministre Turrel y répondit le onze octobre par sa décision que le lecteur a remarquée plus haut et M. l'ingénieur en chef Lecourt m'informa, par sa lettre du 19 octobre 1897, registre A, n° 2075, que la décision ministérielle du 2 octobre 1897 me concernant avait été transmise à son collègue Delestrac, lequel me répondit, le 27 du même mois, « qu'il n'avait pas d'autre dépêche ministérielle à me transmettre que celle du onze octobre » ci-dessus relatée ? Quant à M. Rolland de Ravel qui ignorait tout, m'écrivit-il, il fut nommé ingénieur en chef — naturellement — peu de temps après !

Autre chose encore : J'ai appris plus tard que MM. les inspecteurs généraux des ponts et chaussées décidèrent à cette époque la modification des devis d'entretien des routes, dont les types étaient uniformes alors dans toute la France ; ils créèrent des catégories pour compliquer inutilement les choses et les embrouiller et ce travail fut terminé, je crois, à la fin février 1897. C'est peut-être à cause de cette « mirifique intrigue » que ma révocation finale, qui devait se produire aussitôt après le 26 janvier si je ne m'étais pas rendu dans le Cher, fut ajournée jusqu'au 7 mars (?) c'est-à-dire après l'adoption des nouveaux devis ?

Enfin une autre décision de M. le Ministre des Travaux Publics me fut adressée à cette époque; elle ne porte aucune mention d'enregistrement aux bureaux de MM. les ingénieurs Delestrac, Lecourt et Rolland de Ravel et elle est ainsi conçue :

« Paris le 15 octobre 1897.

« Monsieur,

« Par décision du 11 octobre 1897, vous êtes mis en retrait d'emploi pendant 3 mois avec les deux cinquièmes de votre traitement.

« Cette portion de traitement sera mandatée par les soins de M. l'ingénieur en chef du département du Cher.

« J'ai d'ailleurs reporté du 1er octobre 1897 au 16 janvier 1898 l'effet de la décision du 30 septembre dernier par laquelle vous avez été déplacé et attaché au service ordinaire du département du Cher.

« Recevez, etc.

« Pour le Ministre et par autorisation,

« Le Directeur du personnel et de la comptabilité :

« Signé : Nobel. »

Inutile d'ajouter que je n'ai jamais connu cette décision du 30 septembre 1897 !

CHAPITRE VII

Il me faut revenir en arrière d'une dizaine d'années environ pour montrer sommairement au lecteur comment et pour quelles raisons je quittai l'administration des ponts et chaussées en 1890, pour y revenir cinq ans plus tard après avoir séjourné quatre années à la vicinalité du Puy-de-Dôme, dans une situation toute particulière. Je l'avertis que c'est pendant cette période de cinq ans et à cause de la particularité de ma situation que s'est noué autour de moi et à mon insu tout d'abord la criminelle intrigue de l'Affaire Dreyfus, greffée en partie sur la fusion projetée des services de voirie des ponts et chaussées et de la vicinalité, ainsi que je l'ai déjà donné à comprendre en reproduisant les déclarations à moi faites à Royat, en août 1894, par l'ingénieur Boutteville, déclarations insérées dans ma pétition du 12 novembre 1907, adressée au Sénat et reproduite au chapitre IV.

Ci-après, la reproduction textuelle du rapport que fit sur moi ce même ingénieur Boutteville, sous les ordres duquel j'étais placé à cette époque.

« Clermont-Ferrand, le 31 mars 1889.

« N° 3462 du registre A de l'ingénieur ordinaire.

« Demande présentée par M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées, tendant à être attaché au service vicinal du département de Puy-de-Dôme.

« Par une pétition en date du 20 mars 1889, adressée à M. le préfet du département du Puy-de-Dôme, M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées de IVme classe, attaché à la résidence de Clermont-Fer-

rand au service de construction du chemin de fer de Mauriac à la ligne d'Aurillac à St-Denis, sollicite sa nomination au grade d'agent voyer du service vicinal du département du Puy-de-Dôme.

« En raison de l'achèvement des travaux dont nous étions chargés, nous ne voyons aucun inconvénient au point de vue du service au départ de M. Nourisson, qui pourrait être mis dans la position de service détaché, ainsi qu'il en a été décidé pour plusieurs conducteurs précédemment attachés au service ordinaire du Puy-de-Dôme et qui remplissent maintenant les fonctions d'agents voyers cantonaux dans ce même département.

« M. Nourisson, maintenant âgé de 29 ans, est entré dans l'administration des ponts et chaussées en qualité d'agent auxiliaire, le 10 octobre 1875 ; il a été successivement attaché au bureau de l'ingénieur ordinaire et à divers bureaux de chefs de sections chargés des études, puis de la construction des chemins de fer de Vichy à Ambert et de Mauriac à Aurillac. Il a ainsi collaboré aux opérations sur le terrain, à l'étude des projets, à la surveillance des travaux et enfin à la préparation des métrés et décomptes définitifs.

« Déclaré admissible au grade de conducteur des ponts et chaussées à la suite du concours de 1882, il a été nommé, par décision ministérielle du 30 septembre 1885, agent secondaire faisant fonctions de conducteur, puis, par décision du 29 octobre 1886, conducteur des ponts et chaussées. Il a, depuis cette époque, été chargé de la comptabilité de l'ingénieur ordinaire.

« M. Nourisson est très sérieux, intelligent et actif, et il a rempli ses diverses fonctions à notre entière satisfaction : nous estimons que le service vicinal du Puy-de-Dôme ferait en lui une excellente acquisition.

« Nous avons en conséquence l'honneur de proposer de transmettre avec avis favorable à M. le préfet du Puy-de-Dôme la demande de M. Nourisson, qui pourrait être dès maintenant nommé agent voyer de IVme classe au traitement de 2000 fr. par an.

« Signé : Boutteville. »

Le rapport ci-dessus reproduit, accompagné de ma demande, fut adressé à sa destination mais n'aboutit pas : j'ai su plus tard que l'administration des ponts et chaussées ne voulait pas me laisser partir d'abord, ensuite que la vicinalité du Puy-de-Dôme ne voulait plus accepter d'agents des ponts et chaussées, à cause de la rivalité des deux administrations et en prévision de la fusion projetée des services de voirie.

Je fus donc envoyé à Murat (Cantal) dans un service analogue au précédent et pendant une année environ, sous les ordres de l'ingénieur Malterre (1) ; je m'employai, pendant ce temps, mais en dehors de l'intervention officielle de mon administration, à me faire accepter par la vicinalité de mon département (Puy-de-Dôme), ce qui arriva le 6 juin 1890, date à laquelle le préfet Bardon me nomma agent voyer cantonal, à Pontaumur.

M. le préfet m'expliqua, au cours d'une visite que je lui fis quelques jours après, que la vicinalité et le conseil général du Puy-de-Dôme n'acceptaient plus de conducteurs en service détaché, et que, pour me nommer agent voyer cantonal, il avait été obligé de pas-

(1) Dans ce nouveau service, je fus chargé comme chef de bureau de M. Malterre, non seulement des affaires relatives à la liquidation de travaux de constructions de chemins de fer, comme précédemment, mais encore du service ordinaire des ponts et chaussées et de la vicinalité, lesquels services sont fusionnés dans le département du Cantal. Je dois à la vérité de dire ici que je n'ai qu'à me louer de la conduite de cet ingénieur à mon égard.

ser outre aux propositions de l'agent voyer en chef Dulier qui m'étaient absolument défavorables ; il me recommanda expressément (M. Nicolet, son secrétaire général, doit s'en souvenir) de *mettre de l'ordre* dans mon nouveau service, qui avait été considérablement négligé, et me défendit absolument de m'occuper de travaux particuliers, comme l'avait fait mon prédécesseur, M. Chrétien : je lui en donnai la promesse que je m'efforçai de tenir dans la suite, ce qui me procura des ennuis insurmontables, tant du côté du public et des maires des communes que de celui de mes chefs hiérarchiques. Enfin, il fut convenu entre nous que j'attendrais les événements relatifs à la fusion des services de voirie en voie d'être solutionnée, avant de donner ma démission de conducteur des ponts et chaussées, et que je demanderais des congés annuels renouvelables qu'il s'efforcerait de me faire obtenir de son côté.

M. Bardon est mort, mais M. Nicolet est encore vivant, je crois, et il doit se souvenir de tout cela ; il doit d'autant mieux s'en rappeler qu'au moment de ma sortie de la vicinalité du Puy-de-Dôme, en juillet 1894, il me déclara, à ma grande surprise, que j'allais donner lieu à des choses aussi exceptionnelles qu'extraordinaires. A cette époque, je ne m'étais pas rendu exactement compte du rôle d'agent d'expériences que l'on m'avait fait jouer de 1890 à 1894, au sujet de la fusion projetée des services de voirie : je ne l'ai su que plus tard.

Et ici se pose une question d'une réelle importance : il est certain que pendant mon séjour à Pontaumur comme agent voyer, de 1890 à 1894, j'ai servi d'agent d'expériences et que j'ai été étroitement surveillé dans mes fonctions par différentes personnalités, qui avaient mission de se documenter tout particulièrement en vue

de la fusion projetée des services de voirie ; il m'a été dit que le général de Pellieux, alors chef d'état-major du 13me corps d'armée, à Clermont-Ferrand, qui devint sous-chef de l'Etat-Major général de l'armée, à Paris, et dont le rôle dans l'Affaire Dreyfus est bien connu, s'était occupé de moi dans ce sens. D'autres personnalités civiles et militaires en avaient fait autant, les unes étaient favorables à une fusion en faveur du personnel des ponts et chaussées, tandis que les autres l'étaient en faveur du personnel rival des agents voyers. Le capitaine Dreyfus, polytechnicien et stagiaire à l'Etat-Major général de l'Armée, ne s'était-il pas, lui aussi, occupé de moi dans ce même sens ? Et s'il s'en est occupé, ne servit-il pas les idées et n'était-il pas d'accord sur ce point avec MM. Guyot-Dessaigne et le préfet Bordon qui, l'un comme l'autre, étaient favorables à une fusion en faveur de la vicinalité ? Des incidents survenus à l'époque de sa condamnation, en 1894, et dont j'ai été à la fois quelque peu l'acteur et le témoin, tendent à donner une certaine consistance à cette hypothèse ; j'ajoute que quelques-uns de ces incidents se produisirent à l'époque où je quittai le bureau de MM. Ponchon et Méridier (18 décembre 1894), laquelle époque coïncide exactement avec son procès et sa condamnation par le premier conseil de guerre (il fut condamné le 22 décembre 1894, après quatre audiences).

D'autre part, il est avéré qu'à cette époque un grand nombre de nos officiers complotaient depuis longtemps et de toutes leurs forces, pour le renversement de la République ; le capitaine Dreyfus n'était-il pas de ce nombre ? Je me souviens très bien avoir parlé de cela à M. Duvand, le 10 juillet 1899, à son domicile, à Paris. Et si ces choses sont exactes, mon ancien ingénieur Boutteville, très au courant de tout,

m'a dit vrai sur un point — un point seulement — à Royat, en 1894, et a menti sur tout le reste ; à savoir que le *capitaine Dreyfus trahissait,* non pas la France pour le compte de l'Allemagne, comme il me l'affirma, mais bien la République et la cause des ponts et chaussées dans cette question de voirie, le tout pour le compte d'une restauration ou d'une dictature. De telle sorte que M. Boutteville, le général Mercier et leurs amis, tout aussi fauteurs de coup d'Etat que lui et connaissant sa conduite antirépublicaine, auraient tout simplement tiré la couverture à eux en transformant ses agissements politiques en crime de haute trahison : d'où le « bordereau » écrit par Esterhazy et par ordre, etc., etc.

Voilà un point qui aurait pu sans doute être élucidé, si la Justice et les hommes politiques de mon pays auxquels je me suis adressé avaient consenti à m'entendre et à faire leur devoir de citoyens républicains. Qu'ils en assument toute la responsabilité qui leur incombe !

*
* *

Je vais dire quelques mots maintenant sur les divers congés qui me furent accordés comme conducteur des ponts et chaussées et qui me permirent de rester à la vicinalité du Puy-de-Dôme, de 1890 à 1894.

Le premier congé d'un an, sous le prétexte d'« affaires personnelles », me fut facilement accordé le 19 juillet 1890, par M. le Ministre des Travaux Publics, ce qui me permit de prendre mon service à Pontaumur comme agent voyer.

Le deuxième congé annuel me fut encore accordé, sous le même prétexte, le 3 juin 1891, mais avec l'avertissement que voici : « Je crois d'ailleurs vous faire

« connaître que le congé dont vous jouissez depuis le « 10 juillet dernier, ne pourra vous être renouvelé d'an- « née en année, et que, si vous restez définitivement « employé au service vicinal du département du Puy- « de-Dôme, vous devrez donner votre démission du « grade de conducteur des ponts et chaussées. »

L'année suivante (1892), je renouvelai ma demande de congé annuel en faisant connaître au Ministre que, s'il ne pouvait me l'accorder, je demandai ma réintégration aux ponts et chaussées : il s'empressa de m'accorder un nouveau congé d'un an sans aucune observation, du 10 juillet 1892 au 10 juillet 1893. Cela devenait d'autant plus comique à mes yeux que la décision ministérielle précédente avait été signée au nom du Ministre des Travaux Publics, par M. Sébillot, son « chef du cabinet du personnel et du secrétariat », tandis que celle de 1892 (la dernière), l'avait été par M. Gay, « conseiller d'Etat et inspecteur général chargé de la direction du personnel et de la comptabilité ».

En 1893, je renouvelai purement et simplement ma demande de congé annuel et cette fois, je fus autorisé, par décision ministérielle du 30 août 1893, à entrer au service vicinal du Puy-de-Dôme pour y être placé dans la situation de service détaché : c'était la régularisation de ma singulière situation, mais je constate que cette nouvelle décision n'est pas signée par M. Gay comme la précédente, mais par un autre conseiller d'Etat, inspecteur général et directeur du personnel et de la comptabilité également (nouvelle cocasserie !)

Puis, par un arrêté du 5 janvier 1894, M. le préfet Bardon, au lieu de me considérer comme conducteur en service détaché et de mandater mon traitement comme tel, en conformité de la décision du Ministre des Travaux Publics du 30 août 1893, m'éleva de la cinquième à la quatrième classe d'agent voyer et porta

mon traitement à 2000 francs : je n'y compris absolument rien et je remerciai tout de même par pure politesse. Mais, comme ma situation était devenue absolument intenable pour plusieurs raisons dont je vais dire quelques mots maintenant, je demandai au Ministre des Travaux Publics, au mois de juillet suivant, un nouveau congé d'un an, avec l'intention bien arrêtée de le rendre définitif pour la vicinalité du Puy-de-Dôme tout au moins, lequel me fut accordé par décision ministérielle du 27 juillet 1894, signée au nom du Ministre par M. Doniol, c'est-à-dire un nouveau conseiller d'Etat, directeur du personnel et de la comptabilité également (stupéfiant !).

Je viens de dire que ma situation étant devenue intenable, j'avais pris la résolution de quitter la vicinalité pour toujours. En effet, me conformant autant que possible à ma promesse faite à M. le préfet Bardon, je m'étais appliqué à faire travailler raisonnablement mes cantonniers, ce qui n'était guère leur habitude, à obtenir un meilleur emploi et un rendement raisonnable de la prestation en nature, ce qui était très épineux, car les prestataires étaient électeurs et savaient très bien s'adresser à tort et à travers aux hommes politiques, leurs élus ; je m'étais appliqué de même à surveiller sérieusement les fournitures faites et les travaux exécutés par les entrepreneurs d'entretien des routes, ce qui était tout aussi difficile, toutes choses qui avaient été reprochées à mon prédécesseur, M. Chrétien, principalement par le conseiller général et le maire du chef-lieu de canton, MM. Petit et Morel. Ces messieurs s'étaient pris de querelle avec M. Chrétien pour les raisons avouées dont je viens de parler, en réalité pour ces mêmes raisons, mais aussi pour des considérations politiques : ils firent partir M. Chrétien et je fus nommé à sa place.

J'avais déjà obtenu au bout de deux ou trois ans des améliorations appréciables, tant dans le travail des cantonniers que dans celui de la prestation en nature, mais je ne tardai pas à me rendre compte de la mauvaise organisation de la vicinalité elle-même, des habitudes vicieuses et de l'infériorité de son personnel, ce qui rendait ma tâche très difficile. D'autre part, mes chefs et collègues voyaient d'un très mauvais œil ma manière de procéder qui découvrait de plus en plus aux yeux du public leurs condamnables et malpropres procédés : une lutte souterraine se poursuivait du reste entre mon chef immédiat, M. Reynard et moi, et je compris nettement que, pour rester à la vicinalité du Puy-de-Dôme, il fallait procéder comme lui, comme l'agent voyer en chef Faure et comme tous mes collègues, conséquemment mentir à ma dignité et à ma parole donnée à M. le préfet Bardon. Je demandai une inspection générale, ce qui ne s'était peut-être plus vu dans ce service ; elle eut lieu au bureau de l'arrondissement de Riom, le 10 juin 1893, par un membre du comité consultatif de la vicinalité au Ministère de l'Intérieur (M. Guillot, un israélite, me fut-il dit). Je voulus m'expliquer à lui, devant mes chefs et devant tous mes collègues de l'arrondissement réunis dans la même salle : il me refusa la parole ?

(Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est le nom de ce M. Guillot, israélite, prononcé par moi à M. Boutteville, à Royat, en 1894, qui amena cet ingénieur à me parler du capitaine Dreyfus et de la confection du « bordereau », etc., etc. Je crois que M. Guillot fut mis à la retraite par M. Waldeck-Rousseau, lorsque celui-ci était premier Ministre. — Voir au chapitre suivant.)

Dans le courant de la même année, un de mes entrepreneurs d'entretien, trop habitué aux malpropretés de la vicinalité sans doute et qui m'avait été envoyé

par le nouvel agent voyer en chef Faure (M. Faure était la créature du député Guyot-Dessaigne, grand protecteur de la vicinalité) s'évanouit dans mon bureau à l'occasion d'un règlement de comptes comportant l'emploi de la prestation en nature. Les choses devenaient réellement trop graves, je n'étais pas assez soutenu et j'avais trop d'ennemis : je ne pouvais réellement plus y tenir. Je voulus néanmoins tenter un nouvel effort et je profitai de la présence de M. le sous-préfet à Pontaumur, le 21 mai 1894 (jour du conseil de revision), pour prier ce fonctionnaire de vouloir bien intervenir auprès des maires du canton, en vue de faciliter ma tâche pour l'obtention d'un meilleur rendement dans l'emploi de la prestation en nature ; il s'y prêta de la meilleure grâce du monde, mais M. Morel, maire de Pontaumur, intervint brusquement contre ma proposition et tous les autres maires du canton quittèrent la salle avec lui : c'était le coup de massue final pour moi !

A ce moment, je ne savais pas encore que j'étais secrètement surveillé pour des raisons dont j'étais loin de me douter ; cependant, j'avais été prévenu qu'il se passait des choses anormales à la poste, relativement à ma correspondance. Et, d'autre part, un certain nombre de décès successifs et mystérieux de personnalités avec lesquelles je m'entretenais parfois d'affaires administratives et diverses, m'avaient fortement émotionné et inquiété. Je pris la résolution de quitter Pontaumur et la vicinalité du Puy-de-Dôme pour toujours et je revins à Clermont-Ferrand, où j'avais demandé du travail à deux architectes de cette ville, dont l'un (M. Méridier) était un ancien employé des ponts et chaussées et l'autre (M. Ponchon) était le fils de mon premier ingénieur lors de mes débuts dans l'administration.

C'est à cette époque que j'appris à Royat, de la part de l'ingénieur Boutteville, le rôle que l'on m'avait fait jouer à mon insu à Pontaumur, au sujet de cette question de fusion projetée des services de voirie qui se trouve greffée sur l'Affaire Dreyfus.

C'est à cette époque également que j'appris de lui, de MM. Ponchon, Méridier et d'autres personnes encore, le projet du coup d'Etat et de guerre étrangère. Je quittai le bureau de ces derniers au bout de quelques mois (18 décembre 1894), mais je fus obligé, ainsi que je l'ai déjà dit, contraint par M. Boutteville, ma mère et d'autres personnes, de me remettre, à l'expiration de mon congé d'un an, à la disposition du Ministre des Travaux Publics, pour être réintégré aux ponts et chaussées le 1er décembre 1895 et envoyé par M. Guyot-Dessaigne, devenu Ministre des Travaux Publics du cabinet Bourgeois, au service ordinaire (entretien des routes) du département de la Loire. Cette nouvelle décision du 3 décembre 1895 fut signée par M. Henry, pas le colonel-rasoir de l'Etat-Major général de l'Armée, mais par son homonyme, un nouveau directeur du personnel et de la comptabilité au Ministère des Travaux Publics (toujours de plus en plus stupéfiant !). On me fixa St-Germain-Laval comme résidence, dans la circonscription électorale du méliniste député Audiffred et à proximité de la résidence du non moins méliniste sénateur Bourganel : inutile d'ajouter que je n'avais rien demandé ni fait demander à ces deux personnages politiques, pas plus du reste qu'à M. Waldeck-Rousseau, autre sénateur de la Loire qui, à ce moment, était aussi méliniste et rétrograde que les premiers et qui sut très bien plus tard, une fois devenu premier Ministre, escamoter la vérité politique de l'Affaire Dreyfus par son « cercle légal » et son amnistie ? ?

Je vais consacrer maintenant le chapitre suivant à une série d'annotations prises au jour le jour et sur lesquelles je ne puis, pour le moment du moins, donner beaucoup de détails. Ces annotations relatent des faits et des coïncidences qui m'ont profondément impressionné, ainsi que le lecteur le comprendra facilement.

CHAPITRE VIII

Je crois utile de rappeler ici les instantes et confidentielles recommandations que je fis à M. Bacconnet, en 1894-95, pendant mon deuxième séjour à Clermont-Ferrand, en vue de déjouer le complot de coup d'Etat et de guère civile et étrangère.

J'ai déjà dit que mes relations avec M. Ponchon, son neveu Bruyant, son associé Méridier, M. Boutteville, mon ancien ingénieur, et son beau-frère Chaussegros, ainsi que M. Paul Chauvaissagne, ancien ingénieur des postes et télégraphes, dont la femme est d'origine russe, m'avaient considérablement édifié sur cette criminelle entreprise. Je dois ajouter encore que d'autres relations se rapportant plus ou moins à ma situation de fonctionnaire, ainsi que des renseignements divers se rattachant soit aux manifestations clérico-réactionnaires des croisades, soit à la visite que fit à Clermont-Ferrand à cette époque le Président Félix Faure, ne firent que contrôler et fortifier mon opinion. Je compris très bien que le plus redoutable adversaire de la République laïque et démocratique dans tout cela était l'Eglise romaine, en sa formidable organisation officielle et occulte. Je recommandai donc à M. Bacconnet de faire comprendre à ses amis politiques qu'il fallait à tout prix s'efforcer de réunir en un seul faisceau toutes les forces sociales, toutes les organisations susceptibles de lui être opposées : la franc-maçonnerie, les différentes églises protestantes et israélites, tous les groupements politiques républicains et anticléricaux, libertaires compris ; tout ce qui avait

conservé quelque énergie républicaine et anticléricale au milieu de l'avachissement général. Et comme je veux être sincère en tout et assumer toute la part de responsabilité bonne ou mauvaise qui m'incombe, j'avoue que je ne lui parlai pas des relations que je savais exister entre ce complot et le rôle que l'on m'avait fait jouer à mon insu à la vicinalité du Puy-de-Dôme. Mon silence sur ce point a fait que mes révélations sont tombées, par son intermédiaire très vraisemblablement, entre les mains de mes ennemis ; et, d'autre part, si je lui en avais parlé, il est probable que mon projet de résistence au coup d'Etat n'aurait pas réussi pour des causes aussi multiples que diverses. La raison principale de mon silence sur ce point fut que je voulais vérifier la culpabilité des ingénieurs mes chefs, car je me rendais bien compte que, puisqu'on m'obligeait à réintégrer les ponts et chaussées, les criminelles paroles que M. Boutteville m'avait fait entendre à Royat, en août 1894, seraient plus ou moins confidentiellement portées à la connaissance du « cher » ou des « chers camarades » sous les ordres desquels on me placerait de nouveau. C'est ce qui arriva notamment pour M. Rolland de Ravel, mon nouvel ingénieur ordinaire à Roanne, à la fin de 1896, au cours d'une tournée faite en sa compagnie quelques jours après l'accomplissement d'une période d'instructions militaires (13 jours), que je fis au 16me régiment d'artillerie stationné à Clermont-Ferrand. J'appris de ce noble personnage qu'à ce moment certains coalisés du complot « ne voulaient plus marcher » et que lui, R. de Ravel, était furieusement partisan de la guerre avec l'Allemagne : « Plutôt la guerre, alors ! » s'écria-t-il sans aucune question ou demande d'explications de ma part. Cet incident, trop long à développer ici dans son intégralité, ne me permit plus de douter de la sinistre

vérité et je compris très bien qu'aux ponts et chaussées, mieux que partout ailleurs encore, j'étais tout particulièrement entre les griffes qui ne me lâcheraient pas des fauteurs de guerre civile et que, par tous les moyens aussi coupables que scélérats, on chercherait à me compromettre pour être plus sûr de mon silence.

Ma situation était d'autant plus pénible et dangereuse que j'étais moralement lié, même à l'égard de ma mère, par mes confidences clermontoises faites à M. Bacconnet, alors que l'Affaire Dreyfus était complètement ignorée du public qui, pendant plusieurs années consécutives, crut à sa culpabilité et hurla même à la mort contre tous les dreyfusards ; on ne saurait s'imaginer combien j'ai souffert pendant cette sinistre période.

Une autre raison encore qui fit que je n'exposai pas à M. Bacconnet les liaisons existant entre l'Affaire Dreyfus et celles de mes administrations, est que j'avais su de M. Ponchon, dans un défi qu'il me lança, que ma mère était terriblement compromise et qu'au besoin on s'en servirait contre moi, ce qui s'est du reste parfaitement réalisé. J'avais su enfin de son associé Méridier et en sa présence, avant de quitter leurs bureaux de la rue Sainte-Madeleine, à Clermont-Ferrand, où je travaillais alors et *cinq ou six jours seulement avant la condamnation du capitaine Alfred Dreyfus* (22 décembre 1894), qu'une « guerre au couteau » me serait faite si je me comportais mal ? Je voulus essayer de sauver ma mère de cette intrigue tout en me dévouant pour la cause de la République laïque, d'où mon silence sur ce point à M. Bacconnet.

Enfin, une troisième et dernière raison me retint encore : je savais M. Bacconnet favorable à la cause vicinale dans le projet de fusion des services de voirie et je connaissais ses relations avec MM. Laville et

Guyot-Dessaigne, députés, ainsi qu'avec M. Gomot, sénateur. M. Laville était favorable aux ponts et chaussées, mais il était très modéré en politique, M. Guyot-Dessaigne était d'une opinion un peu plus avancée et avait de ce côté mes sympathies, mais il était férocement hostile à une fusion en faveur des ponts et chaussées qui avait mes préférences, bien que je réprouvasse absolument l'esprit de corps des polytechniciens en général et des ingénieurs des ponts et chaussées en particulier, ainsi que leurs tendances manifestement réactionnaires dans la très grande majorité. J'eus peur de me trop confier à M. Bacconnet qui pourrait me trahir, bien qu'il me manifestât à cette époque beaucoup d'intérêt ; la suite n'a que trop justifié mes craintes, car, le 11 mai 1900, lors de notre dernière entrevue à Clermont-Ferrand, il ne voulut plus se souvenir de l'Affaire Dreyfus, pas même m'avouer avoir été chargé par moi de la divulguer confidentiellement comme criminelle machination contre la République et la paix de l'Europe. Le « cercle légal » de M. Waldeck-Rousseau, du R. P. du Lac, du général Mercier et Cie, avait déjà passé par là ! (1)

Quant à M. Gomot, je n'ai jamais su exactement quelles étaient ses préférences à l'endroit des services de voirie.

J'ajoute que j'entretins longuement M. Bacconnet du « bordereau », tant au point de vue de la forme calli-

---

(1) Peut-être faut-il tenir compte aussi de ma lettre du 8 mai 1899, remise à M. Léon Bourgeois à son domicile à Paris, lequel a pu faire passer la consigne à M. Bacconnet de se taire, car j'ai cité son nom et les confidences que je lui avait faites sur l'Affaire Dreyfus dans ma lettre que je viens de rappeler. Dans ce cas, M. Bourgeois serait le principal auteur de l'escamotage de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus, ce qui ne m'étonnerait pas le moins du monde, puisqu'il était déjà compromis avec M. Guyot-Dessaigne dans l'affaire connexe des services de voirie.

graphique que du fond ; et, me rendant parfaitement compte que, pour arracher les masques aux bandits hauts placés il fallait à la fois beaucoup de dévouement uni à des moyens aussi nouveaux qu'exceptionnels, je recommandai instamment l'intervention révolutionnaire de M. Emile Zola comme accusateur. Par ce moyen, qui a le mérite d'avoir réussi en partie, il les traînerait devant les tribunaux, ce qui lui permettrait d'engager une lutte terrible avec eux, au cours de laquelle il lui serait peut-être possible de faire éclater la Vérité en faisant ressortir à la fois, leurs mensonges et leurs faux, leurs félonies et leurs scélératesses ; et la presse républicaine restée libre et honnête — oh ! très peu — s'emparant du tout ferait le reste.

Je déclare ici que si j'ai parlé de M. Zola en cette circonstance, je l'ai fait de ma seule initiative et dans un intérêt politique, en raison de ce que je lui reconnaissais un réel courage d'une part, et que de l'autre, je ne pouvais ignorer que ses ouvrages étaient très répandus dans certains milieux, tant en France qu'à l'étranger. Je ne pouvais ignorer également que son nom à lui seul pouvait exercer une grande influence dans le résultat final de la bataille, bien que personnellement je n'eusse jamais été un enthousiaste de son style, auquel j'ai toujours reproché, à tort ou à raison, un manque de décence.

Quant à MM. H. Rochefort et G. Clémenceau, je connaissais tout le talent de violent polémiste du premier, qui avait largement aidé, avec sa « Lanterne », à culbuter l'Empire et qui pouvait encore, s'il le voulait, combattre utilement pour le sauvetage de la République laïque : je me suis trompé sur son compte, ainsi que je l'ai reconnu et avoué depuis longtemps. Le second, M. G. Clémenceau, occupait alors, comme aujourd'hui du reste, une place enviée dans la phalange

avancée du parti républicain ; je le savais orateur étincelant et ardent polémiste, j'avais en lui, en son talent et son courage, une confiance presque illimitée que j'ai perdue dans la suite, ainsi que je l'ai avoué plus haut.

Voilà, en quelques mots, quel était l'état de mon esprit en 1894-95 ; et comme M. Bacconnet a sûrement parlé et écrit dans ce sens à plusieurs personnalités sans doute, il est probable que mes révélations et dires pourront être contrôlés un jour, bien que nous n'ayons eu aucune relation depuis le mois de mai 1900. C'est ce contrôle que j'appelle de tous mes vœux : il démontrera que ma conduite a été dans tout cela droite et loyale, en même temps que celle d'un bon citoyen.

Enfin, je crois devoir déclarer ici que, depuis 1890, tout s'est passé comme si une lutte aussi atroce que ténébreuse s'était constamment déroulée autour de moi, entraînant tour à tour la disparition mystérieuse de telle ou telle personnalité compromise dans mes affaires.

Je ne puis douter d'autre part que la violation de ma correspondance privée et administrative à la poste, pendant mon séjour à Pontaumur, de 1890 à 1894, violation dont je fus prévenu du reste, avait pour principal objectif occulte les renseignements à fournir aux personnalités qui s'occupaient de moi et de mes agissements, en vue du projet de fusion des services de voirie.

Le pharmacien de la localité, beau-frère de la directrice du bureau de poste, mourut promptement ?

Le percepteur et un jeune homme que je voyais souvent à son bureau et avec lesquels je m'entretenais de mes affaires administratives et diverses, se suicidèrent ?

Trois ou quatre autres personnes de mon voisinage,

à qui je m'entretenais parfois des mêmes affaires, moururent promptement ou à peu près ?

Je fus vivement impressionné par toutes ces disparitions qui me parurent plus suspectes les unes que les autres, ce qui contribuera, dans une certaine mesure, à me faire quitter définitivement cette localité et la vicinalité toute entière, de telle sorte que, le 3 juin 1894, je demandai du travail à M. Ponchon, fils de mon premier ingénieur et architecte, à Clermont-Ferrand. (1)

Le 5, j'informai M. Nicolet, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, avec qui j'avais quelques relations, de mon intention bien arrêtée d'abandonner la vicinalité pour toujours.

Le 19, je demandai un congé d'un an au Ministre des Travaux Publics comme conducteur des ponts et chaussées.

Le 24 juin, j'adressai, par la voie hiérarchique, une demande de congé semblable à la vicinalité ; je lui avais précédemment fait connaître, dans une première demande, que si elle ne pouvait être favorablement accueillie, de vouloir bien la considérer comme entraînant ma démission.

Dans la nuit du 24 au 25 juin 1894, le Président Carnot fut assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio ?

J'ai parlé de cet événement, en même temps que de l'Affaire Dreyfus, à M. Duvand, le 10 juillet 1899. Je lui fis comprendre que ma situation ayant été exceptionnelle à la vicinalité du Puy-de-Dôme, qui n'avait voulu m'admettre comme conducteur en service déta-

---

(1) M. Ponchon me déclara peu après mon entrée à son bureau, en août 1894, « *qu'il ne savait pas que mes affaires étaient si compliquées* » ? Ces complications, que j'ignorais moi-même du reste, avaient été portées à sa connaissance par M. Boutteville, qui était à cette époque chez son beau-frère Chaussegros, rue haute St-André, à quelques pas de distance seulement du domicile et du bureau de M. Ponchon.

ché que contrainte et forcée en quelque sorte, le Président Carnot, ingénieur des ponts et chaussées, était peut-être intervenu à mon insu contre M. Guyot-Dessaigne notamment, et que son assassinat n'était peut-être pas étranger à toutes ces choses !

*
* *

Un autre décès, bien que de moindre importance, survenu l'année suivante, me bouleversa considérablement. Pendant mon premier séjour à Clermont-Ferrand, de 1882 à 1889, je m'étais fait un ami modeste mais sûr (M. Gâteau) qui obtint une petite décoration lors de la visite que fit à cette ville le Président Félix Faure, en mai 1895, à l'occasion d'un concours et de la fête des croisades ; il mourut presque subitement dix jours après ?

J'ai quelque peu soigné cet ami, veillé la nuit, etc.; je n'ai absolument rien compris ou trop compris à sa mort !

Le 22 janvier 1895, j'adressai à mon ancien chef immédiat, à Riom, ma démission irrévocable d'agent voyer ; mon oncle Chebance mourut aussitôt ? Mais alors, ma correspondance était donc bien surveillée à la poste, pensera-t-on ; en voici une nouvelle preuve prise entre mille :

Le 28 juin 1895, j'écrivis au Ministre des Travaux Publics, ainsi qu'à M. Pluyette, son chef du personnel des conducteurs, pour l'informer que je me mettais à sa disposition pour un emploi de conducteur des ponts et chaussées (j'ai déjà dit que je fus contraint de faire cette demande) ; le lendemain 29, je reçus inopinément la visite de M. Clément Chaussegros, beau-frère de M. Boutteville, lequel m'offrit un emploi avantageux à l'usine à gaz, à Clermont-Ferrand ?

M. Boutteville avait déjà voulu m'envoyer chez M. Chaussegros, ainsi qu'il me l'avait dit à Royat, en août 1894, sauf à me faire réintégrer l'administration des ponts et chaussées plus tard et malgré ma démission de conducteur (cette démission était de rigueur dans l'espèce), comme il l'avait fait pour un autre ? Voyant que je ne voulais pas aller chez son beau-frère, puisque je me mettais à la disposition du Ministre après avoir quitté MM. Méridier et Ponchon, il me l'envoya pour me faire cette proposition de l'usine à gaz que je n'acceptai pas ; car, pour ne pas me compromettre dans le nouveau rôle que je m'étais tracé dans l'Affaire Dreyfus, je ne voulais rien accepter ni de lui et de son beau-frère, ni de MM. Méridier et Ponchon, leurs amis et complices.

*
* *

Le 26 juin 1895, je fus avisé de l'organisation d'une conférence politique et anticléricale pour le 18 août suivant, sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, en vue de répondre à la manifestation cléricale du mois de mai précédent faite par l'épiscopat français et Cie, avec la très haute recommandation de la Papauté (déclaration de guerre à la République) ; je m'empressai d'autant plus de donner mon adhésion et de prendre part à cette manifestation qu'elle répondait parfaitement à mon rôle de dénonciateur de coup d'Etat par le moyen de l'Affaire Dreyfus. Mais ici se greffe d'une très étroite manière la question de la fusion des services de voirie, ce qui m'oblige à en dire quelques mots encore :

J'étais partisan de cette fusion en faveur des ponts et chaussées, comme je l'ai déjà dit, mais j'étais partisan également de la démocratisation républicaine du

haut personnel (ingénieurs polytechniciens) et je demandai, pour le personnel secondaire des conducteurs, la signature de leurs projets et rapports, afin de les rendre responsables de leurs actes, signature qu'ils n'avaient pas à cette époque. J'avais parlé de ces choses à M. Bacconnet qui, comme on le lira dans un instant, furent évidemment rapportées à mon insu à M. Guyot-Dessaigne, puisque celui-ci s'empressa de prendre une décision conforme aussitôt arrivé au Ministère des Travaux Publics, à la fin de 1895, époque à laquelle il me nomma conducteur dans le département de la Loire. Ce département comptait parmi ses principaux législateurs, M. Audiffred, partisan des ponts et chaussées et M. Waldeck-Rousseau, dont je n'ai jamais bien connu l'opinion sur ce point.

Cette décision de M. Guyot-Dessaigne, donnant la signature aux conducteurs, reproduit pour ainsi dire mot pour mot, dans ses passages essentiels, les idées que j'avais exposées à M. Bacconnet ; mais si, sur ce point, j'étais d'accord à mon insu avec M. Guyot-Dessaigne, je ne l'étais pas sur la question de fusion des services de voirie, car lui était pour une fusion départementale en faveur du personnel voyer, ainsi qu'il le proposa et le fit voter par la Chambre des députés, à la fin de l'année, avec l'appui de M. Léon Bourgeois, Président du conseil des Ministres (loi de finances) ; moi, je désirais une fusion nationale en faveur des ponts et chaussées, de sorte que j'appris avec satisfaction la résistance du Sénat qui rejeta le vote de la Chambre sur cette question quelques jours après ; c'est le Sénat également qui, exceptionnellement, força le Gouvernement à se retirer des affaires.

Le Ministère Léon Bourgeois comprenant M. Guyot-Dessaigne aux Travaux Publics, fut formé le 1er novembre 1895 et M. Kayser, conducteur à St-Germain-

Laval, mourut le 4 ? Il mourut étouffé en quelque sorte, me fut-il dit : il s'était acheté une machine à respirer ? C'est encore une mort qui m'a inquiété, ainsi qu'on le comprendra mieux par ce que je vais dire :

Le 8 novembre, j'assistai au café russe, à Clermont-Ferrand et sur invitation reçue, à une réunion à la fois maçonnique et politique (contre-manifestation des croisades) présidée par M. le professeur Paul Girod, alors vénérable de la loge « les enfants de Gergovie ».

Je dois ajouter pour l'intelligence de ce qui précède que M. Bacconnet me savait nettement libre penseur, de telle sorte que c'est probablement sur ses indications et en vue de ma réintégration aux ponts et chaussées par M. Guyot-Dessaigne, que je fus invité à cette réunion maçonnique du 8 novembre. Ce qu'il y a de positif c'est que, peu de jours après, le journal « Le Moniteur du Puy-de-Dôme » parla de la signature donnée aux conducteurs subdivisionnaires des ponts et chaussées, par le nouveau Ministre des Travaux Publics M. Guyot-Dessaigne ; et que, le 27 novembre suivant, je reçus de M. Bacconnet un télégramme m'informant que j'étais nommé conducteur dans la Loire, tandis que M. Delestrac, mon nouvel ingénieur en chef à St-Etienne, m'invitait peu après à me rendre à St-Germain-Laval pour remplacer M. Kayser décédé.

J'avais formulé le désir, dans ma demande de réintégration adressée au Ministre le 28 juin 1895, de m'éloigner le moins possible de mon pays d'origine, de telle sorte que la résidence de St-Germain-Laval me donnait ou paraissait me donner satisfaction sur ce point ; il n'en n'était pas de même évidemment pour tout ce qui se rattachait à l'Affaire Dreyfus et au coup d'Etat, ainsi que je l'ai déjà donné à comprendre.

A peine installé dans cette nouvelle localité, je sus de différentes sources que l'on projetait mon mariage

et je dus résister même à des avances qui me furent faites avec ou sans le consentement de ma mère, laquelle est morte sous mes yeux (22 novembre 1902) sans avoir connu mon rôle exact dans l'Affaire Dreyfus. Je ne pouvais d'autant moins songer à me marier que je me savais dans une véritable situation de galérien enchaîné, puisque les événements tragiques de l'Affaire Dreyfus ne s'étaient pas encore produits et que l'innocence de cet officier n'était conséquemment pas reconnue. Je savais du reste depuis 1894 ma mère sérieusement compromise par les bandits de l'Affaire et je prévoyais, avec de grandes inquiétudes, des choses pénibles de ce côté pour l'avenir. Je me rendais très bien compte d'autre part que si j'avais eu le malheur de me marier, mes ennemis cachés n'auraient pas manqué de compromettre ma femme à son tour dans le même sens que ma mère, par toutes sortes de moyens plus scélérats les uns que les autres, confessionnal compris, afin de mieux me ligoter moralement et matériellement, voire même me pousser au suicide, ce qui a été tenté du reste à maintes reprises dans la suite. Enfin, je ne pouvais oublier que la veille de la mort de mon ami clermontois (10 juin 1895) dont j'ai déjà parlé, j'avais dû résister à une proposition de ce genre et pour les mêmes raisons. Une famille germanoise me causa également des ennuis de ce côté, d'autant plus pénibles que je ne pouvais exposer à personne la véritable raison de mes refus qui, naturellement, étaient toujours mal interprétés ; aussi, je fus de nouveau littéralement saisi d'inquiétude et de stupéfaction quand j'appris, le 5 mars 1897, que M. Denis, féculier à St-Germain-Laval, était mort promptement ? Ce décès fut à mes yeux un nouveau jalon de la sinistre tragédie qui se déroulait autour de moi, car, je le répète, la conduite de la famille Denis avait été tout particulière-

ment singulière à mon égard. J'ajoute que cette famille était parfaitement dans le mouvement clérico-nationaliste de cette époque et que j'eus à combattre le fils sur ce terrain, au conseil municipal germanois dont il faisait partie en même temps que moi.

Un autre décès inquiétant (j'en passe des quantités évidemment) :

J'ai déjà fait connaître que je suis né sur le territoire de la commune de Job (Puy-de-Dôme) et que j'ai quitté la vicinalité de ce département en juillet 1894, pour de multiples raisons dont l'une fut que je ne voulus plus être mêlé aux continuelles malversations qui s'y pratiquaient journellement. J'étais installé depuis peu de temps à St-Germain-Laval lorsque je reçus, un beau jour, la visite d'un cantonnier de la vicinalité de ce département qui, ayant un ou deux mandats de paiements à la main, me fit comprendre que les affaires de ce service n'avaient rien à envier à son analogue du Puy-de-Dôme au point de vue des saletés et le reste. Le 2 mai 1897, cet ouvrier mourut victime d'un accident, suicide ou assassinat : il se nommait Dejob, c'est-à-dire un nom semblable à celui de ma commune d'origine (Job) ? Ce fut à mes yeux un nouveau témoignage que la série rouge se poursuivait autour de moi avec une effrayante réalité. J'ajoute à titre d'éclaircissements que depuis deux jours seulement (30 avril 1897) et sur la proposition des ingénieurs mes chefs (Rolland de Ravel à Roanne et Delestrac à St-Etienne) l'administration préfectorale de la Loire m'avait fait prêter un serment rationaliste que j'ai reproduit plus haut et que, bien que conducteur depuis de nombreuses années, je n'avais jamais été assermenté ?

* * *

Le 16 juillet 1897, St-Germain-Laval reçut, à ma

grande surprise, la visite de M. de Lanessan, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, qui nous fit une conférence politique à laquelle j'assistai en partie ; j'ai cru comprendre plus tard que ce personnage politique, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, avait dû s'occuper, par je ne sais quel intermédiaire, de ma situation menacée de fonctionnaire. Il devint député l'année suivante et Ministre de la Marine dans le cabinet de M. Waldeck-Rousseau ; il prit pour chef de son secrétariat M. Juttet, franc-maçon également, avec qui j'entretins des relations en 1898 et 1899, relativement aux articles que je faisais paraître dans le journal « Le Démocrate de Roanne » et dont il était le directeur politique. M. Juttet mourut victime d'un accident ou d'un assassinat à Paris, le 13 septembre 1905 ; il s'était occupé de moi également, paraît-il et à mon insu, alors qu'il résidait à Roanne et, particulièrement, lors de mon mystérieux et malhonnête déplacement de St-Germain-Laval à Bourges ? Je dirai encore un mot plus loin sur cette tragique disparition.

*
* *

Le 29 décembre 1897, étant à Paris, je fis une visite à M. Jolibois, président de la société des conducteurs des ponts et chaussées, à son domicile du quai de l'hôtel de ville ; j'avais demandé cet entretien la veille à M. Blancard, vice-président de la même société, entretien qui me fut mesuré (vingt minutes seulement). Je parlai à M. Jolibois des procès-verbaux pour contraventions de grande voirie que je m'étais trouvé dans l'obligation de dresser contre mes entrepreneurs et contre mes propres chefs, afin de mettre un terme aux malversations considérables qui se pratiquaient dans ma subdivision, et aussi, pour me conformer aux pres-

criptions (zèle, exactitude et probité) contenues dans mon serment professionnel du 30 avril précédent. Je m'efforçai de lui faire comprendre que le déplacement qui m'avait été imposé, suivi bientôt d'un retrait d'emploi, n'avait pas d'autre but que de débarrasser St-Germain-Laval de ma modeste personne, afin d'escamoter les malversations ressortissant de mes procès-verbaux. Je ne lui parlai pas de mon extraordinaire rôle dans l'Affaire Dreyfus, parce que je ne le crus ni prudent ni opportun, mais je me rappelle très bien, songeant tout particulièrement à M. Boutteville et Cie, avoir laissé échapper la phrase suivante : *Ces gens-là sont capables de tous les crimes.* Je crois savoir d'autre part que, M. Jolibois ayant été prévenu la veille de mon désir de l'entretenir, des personnalités furent introduites dans une pièce contiguë dont la porte de communication resta ouverte, lesquelles écoutèrent notre conversation qui ne dépassa pas une vingtaine de minutes. Je pris l'express le soir pour rentrer le lendemain matin à St-Germain-Laval où j'écrivis aussitôt une lettre à M. le Ministre des Travaux Publics, lui faisant connaître que je ne pouvais accepter de changement de résidence avant le 15 juillet suivant (les élections législatives devaient avoir lieu en mai, ce qui aurait pu changer la marche des événements).

En effet, je voyais bien que ce déplacement imposé, accompagné d'un retrait d'emploi temporaire, était non seulement une monumentale canaillerie dans laquelle ma mère s'était laissé compromettre de nouveau, mais encore, qu'à Bourges mieux qu'à St-Germain peut-être, je me trouverais placé dans les griffes des bandits du complot du coup d'Etat et de l'Affaire Dreyfus. En un mot, je ne pouvais non seulement aller ni à Bourges ni ailleurs, mais encore pas même rester fonctionnaire d'aucune administration, puisque la fameuse Affaire

n'était pas éclaircie et que celles de mes administrations en faisaient partie intégrante.

Ma situation était d'autant plus pénible que je ne pouvais pas même en parler sans danger pour la cause que je défendais (à qui d'abord ?), puisque j'avais chargé confidentiellement M. Bacconnet en 1894-95 de s'employer dans ce sens, et que des indices certains me démontraient à chaque instant qu'il avait fait quelque chose dans la voie de mes recommandations.

Le lendemain matin, 31 décembre 1897, ma mère fit une chute dans la rue des huguenots à St-Germain, se blessa sérieusement le front et se cassa un bras : j'ai déjà dit que cette chute lui fut imposée secrètement en vue d'un nouveau stratagème et à cause de ses compromissions dans mes affaires, et aussi, en raison de ma lettre adressée au Ministre la veille et de mon entretien avec M. Jolibois l'avant-veille.

Que le lecteur y fasse bien attention, je lui déclare ici bien sincèrement que la série rouge se poursuivait toujours autour de moi, ne ménageant personne, pas même une vieille femme toujours souffrante, laquelle était ma mère !

*
* *

Le 14 juin 1898, le Ministère Méline fut renversé par la nouvelle Chambre (Ministère de préparation du coup d'Etat, M. Barthou étant Ministre de l'Intérieur).

Dans la nuit du 16 au 17, mourut à Clermont-Ferrand, M. Chardon, vicaire général et prélat romain à l'évêché de cette ville ? Ce prélat romain avait, avec l'assentiment du Pape et de concert avec son évêque Belmont, pris une part active à la manifestation des croisades de mai 1895 qui, comme je l'ai déjà dit, ne fut pas autre chose qu'une déclaration de guerre à la République laïque. D'autre part, je savais mon oncle Pélis-

son compromis dans mes affaires depuis mon entrée à la vicinalité du Puy-de-Dôme en 1890, mais particulièrement lors de ma réintégration aux ponts et chaussées en 1895 ; cet oncle (catholique pratiquant et clérical) avait été le camarade d'école de M. Chardon, au petit séminaire de Verrière (Loire) et il s'était adressé à lui à mon insu, paraît-il, dans certaines circonstances touchant à mes affaires ? Je me suis demandé si la culbute du cabinet Méline qui gouvernait avec le concours et pour le compte de la droite comme on s'en souvient, n'accéléra pas le décès de ce prélat romain pour des raisons bien faciles à comprendre ?

*
* *

Le 30 juillet 1898, le prince de Bismarck mourut promptement à son tour. Ici, je n'ai qu'une simple réflexion à émettre, faute de renseignements précis qui se produiront peut-être un jour par une plume plus autorisée que la mienne.

J'ai dit que l'Affaire Dreyfus fut une machination pour servir le coup d'Etat contre la République laïque et la Démocratie, le tout accompagné d'une guerre avec l'Allemagne. Je sais que les coalisés de ce coup d'Etat ont voulu cette guerre, non pour des raisons de vitalité et d'intérêt majeur purement national, mais pour éteindre dans le sang les revendications sociales de la Démocratie, revendications toujours de plus en plus pressantes, et cela pour une période de vingt ou trente ans pendant laquelle l'Eglise, grande bénéficiaire des cadavres des champs de bataille, le gros capitalisme et l'armée prétorienne, auraient repris le dessus au grand avantage de leur esprit de caste et de domination.

Ceci est vrai pour la France, mais l'Allemagne a aussi quelques points de ressemblance de ce côté, et nul n'ignore que le prince de Bismarck a vu non sans

inquiétude la montée toujours croissante du socialisme international en général et de la « sociale démocratie allemande » en particulier. N'a-t-il pas, lui aussi, été impliqué dans le complot de guerre avec la France et pour des raisons analogues ? Et s'il l'a été, ainsi qu'on le saura peut-être un jour, n'a-t-il pas manœuvré dans ce sens, même à l'insu de l'Empereur Guillaume II dont il ne partageait pas toutes les idées en matière de politique intérieure et extérieure ? Et, cela étant supposé exact, le renversement du Gouvernement Méline ne hâta-t-il pas sa disparition de la scène de la vie ? Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette dernière question.

* * *

Le 2 septembre 1898, un passage de troupes eut lieu à St-Germain-Laval se rendant aux grandes manœuvres du centre, auxquelles le Président Félix Faure assista ; on me donna à loger le capitaine Brunaire du 16me régiment d'infanterie, dont la conduite à mon égard m'intrigua beaucoup. Il me demande à un moment donné, procédant à la façon de M. Boutteville à Royat en août 1894 et sans la moindre question ou allusion de ma part, si je « connaissais les Nourrisson de Montbrison » ? Je fus d'autant plus surpris de cette insolite question que j'ignorais absolument s'il existait des Nourrisson à Montbrison, et je me suis souvent demandé plus tard quelle pouvait bien être cette nouvelle manigance à mon endroit, car il dut y avoir manigance ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le colonel Henry, arrêté la veille, se suicida ou fut assassiné au Mont Valérien ce même jour ? J'ajoute que dans mes révélations faites à M. Bacconnet sur l'Affaire Dreyfus en 1894-95, je n'ai jamais parlé de ce colonel que je ne connaissais pas.

Ce qu'il y a de certain également c'est que le général de Boisdeffre, chef d'Etat-Major général de l'Armée, ami et pénitant du R.P. du Lac, démissionna et fut remplacé par le général Renouard.

Ce qu'il y a de positif enfin, c'est que le petit séminaire de mon voisinage à St-Jodard, reconstruit depuis un an environ, devint la proie des flammes ?

Ici je prie instamment le lecteur, dont les citations ci-dessus donneront matière à réflexion, de vouloir bien se reporter aux déclarations-menaces à moi faites en 1894-95, par MM. Boutteville, Ponchon, Méridier, etc., que j'ai sommairement reproduites plus haut : grand nombre de personnes compromises dans mes affaires, guerre au couteau faite à ma personne si je me comportais mal, machination tellement bien faite qu'on ne la devinerait jamais si je ne disais rien, etc., etc.

* * *

Le 8 mars 1899, étant en relations avec M. Juttet depuis quelque temps seulement au sujet de son journal « Le Démocrate de Roanne », dans lequel je publiais des articles touchant à mes affaires, il m'invita à dîner ce jour-là à la brasserie dite du « tonneau » à Lyon, en sa compagnie et en celle de M. Bernard Lazare, demeurant à Aix-les-Bains, me déclara-t-il. Il me demanda d'exposer en toute sécurité devant lui et son ami ce que je savais de particulier sur l'Affaire Dreyfus, car je lui avais dit que j'étais mêlé de très près à cette Affaire mais je me bornai à déclarer, en cette circonstance, que c'était une jésuitique machination sans ajouter d'autres détails.

Le lendemain, 9 mars, Mgr. Clari, nonce apostolique à Paris, mourut subitement ? ?

Je rappelle ici que, d'après ce que j'ai su plus tard, ce fut M. Bernard Lazare qui prévint tout d'a-

bord M. Emile Zola de « l'erreur judiciaire » dont avait été victime le capitaine Dreyfus en 1894. Je ne sais si cela est exact n'ayant pu le vérifier, mais ce que je puis affirmer c'est que, cette révélation étant tenue pour vraie, elle ne put venir que de moi par l'intermédiaire de M. Bacconnet, lequel se décidera peut-être un jour, si ce n'est déjà fait, à dire comment il s'y prit. J'ajoute que je n'ai pas parlé d'erreur, mais bien de criminelle machination, ainsi que je l'ai déjà dit.

*
* *

Vers le 11 mars 1899, M. Chigot, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Puy-de-Dôme, fut mis à la retraite. J'avais été obligé de m'adresser à lui en 1895, au sujet de certaines formalités à remplir pour ma réintégration forcée aux ponts et chaussées ; je l'avais fait sur la recommandation écrite de M. Rigaud, conducteur principal à Paris, lequel m'avait été conseillé par M. Tavera, ingénieur ordinaire, à Clermont-Ferrand. J'avais su, au cours de mes relations avec cet ingénieur Chigot, que l'Armée et tout particulièrement le corps des officiers polytechniciens pouvait beaucoup pour la question de fusion des services de voirie ? Il prononça le nom de M. Cavaignac sur lequel il comptait comme futur chef d'Etat ? M. Chigot était d'autant mieux renseigné sur toutes ces choses, coup d'Etat compris, qu'il était le délégué auprès du commandant en chef du 13me corps d'armée, pour tout ce qui concernait la situation militaire des agents des ponts et chaussées résidant dans le Puy-de-Dôme.

Je viens de prononcer incidemment le nom de M. Cavaignac : on connaît son rôle d'une manière générale dans l'Affaire Dreyfus, mais ce que le public sait moins et qu'il est bon de lui rappeler à mon avis,

c'est l'énergique poignée de main qu'il échangea avec le général Mercier, à Rennes, aussitôt après la tentative d'assassinat de l'avocat Labori que la famille Dreyfus ne laissa pas parler au moment opportun, circonvenue qu'elle fut par les agissements de MM. Waldeck-Rousseau et Loubet ? ?

* * *

Le 20 mars 1899, M. Bardon, ancien préfet du Puy-de-Dôme, mourut à Nice. J'ai déjà expliqué combien ce préfet fut mêlé à mes affaires vicinales du Puy-de-Dôme et j'ai émis l'hypothèse que le capitaine polytechnicien Alfred Dreyfus, stagiaire à l'Etat-Major général de l'Armée, avait pu servir secrètement ses idées ainsi que celles de M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, dans le projet de fusion des services de voirie. Si cette hypothèse est reconnue exacte un jour, je déclare ici que je n'en ai jamais eu connaissance, n'ayant pas connu le nom de cet officier avant sa condamnation, car, si M. Boutteville me parla de lui à Royat en août 1894, il ne me le nomma pas.

* * *

Le 28 mai 1899, agacé par la continuelle réception de quantité de prospectus aux allusions presque toujours mystérieuses et blessantes, j'adressai une lettre à M. le Ministre des Travaux Publics, afin d'y mettre un terme, si possible ; je lui fis connaître que je n'avais pas l'intention de demander ni d'accepter ma réintégration aux ponts et chaussées. Le lendemain 29, je reçus par la poste une aimable petite brochure cléricale (oh ! combien), intitulée « Le Père Bonsens », accompagnée d'un non moins charmant petit flacon aux allures pharmaceutiques et portant l'inscription suivante : « Mixture efficace contre la folie » ? ?

Inutile d'ajouter après cela combien ma correspondance était surveillée et violée à la poste et que la comédie des prospectus continua de plus belle pendant plusieurs années encore !

*
* *

Le 29 juin 1899, la femme Dauvergne, ma vendeuse de journaux (pourquoi Dauvergne, alors que j'étais d'Auvergne, c'est-à-dire Auvergnat : singulière similitude de nom !) vint m'offrir un magnifique canard tué tout exprès pour moi, me déclara-t-elle ? Le lendemain 30, le capitaine Dreyfus débarqua en France, venant de l'Ile du Diable.

Mes ennemis connaissaient donc bien mon rôle dans son Affaire, puisqu'ils me faisaient du symbolisme. Qu'en pensez-vous, lecteur ?

*
* *

Le 30 juillet 1899, la fanfare d'une localité des environs (Neulize) visita exceptionnellement St-Germain, et, accompagnée par le maire Poyet, joua devant ma porte les deux plus tintamaresques morceaux de son répertoire !

Qu'avais-je donc fait la veille ?

Voici :

J'avais écrit une longue lettre à l'archevêque Couillié, à Lyon, dans laquelle je reproche à son Eglise d'être la cause principale, par l'immoralité de son enseignement en matière fiscale et des droits de l'Etat, des turpitudes qui se passent journellement dans les administrations.

Ce même jour du 30 juillet, la religieuse supérieure de l'école de la commune voisine (Nollieux) se cassa une jambe ? ? N'avait-elle pas, la malheureuse, été compromise dans mes affaires ?

*
* *

Le 14 août 1899, la femme Magnaud, à St-Germain-Laval, me demanda de me laisser apporter un nouveau et magnifique canard tué tout exprès pour moi ? Ce même jour, un inconnu (?) tira deux coups de revolver sur M. Labori, le défenseur de Dreyfus, à Rennes ?

*
* *

Le 19 septembre 1899, le conseil des Ministres décida la grâce du capitaine Dreyfus, qui fut signée le lendemain par M. Loubet, Président de la République. Ce même jour, M. Guérin et ses compagnons rendirent le fort Chabrol, à Paris ?

Tout le monde sait depuis longtemps que la grâce du capitaine Dreyfus fut manigancée par MM. Waldeck-Rousseau, Loubet et Cie, pour être finalement imposée en quelque sorte à la famille Dreyfus. J'ajoute, sans crainte de me tromper, que cette manigance embrassa la stupéfiante conduite du général Mercier à Rennes, ainsi que toutes les singularités de ce non moins singulier procès, verdict final compris, qui accorda les circonstances atténuantes pour un prétendu crime de haute trahison ? ? J'ajoute enfin que la livraison du fort Chabrol fit partie de la même manigance et le bon public français, toujours jobard et toujours dupé (vive l'Armée !) n'y a vu que du feu.

*
* *

Le 1er octobre 1899, M. Denis fils, féculier (celui du conseil municipal dont j'ai déjà parlé) et ses amis, organisèrent à St-Germain une sorte de fête historique composée de trois chars allégoriques : un char enguirlandé représentait Bacchus à cheval sur son tonneau, un autre était monté par Cérès en compagnie de sa

gerbe de blé, etc., etc. M. Denis vint ensuite m'offrir le « gâteau traditionnel » : je refusai, n'ayant pris et ne voulant prendre aucune part à tout cela.

Le lendemain, 2 octobre, M. Etienne Charavay mourut subitement ?

On sait que M. Charavay, archiviste-paléographe et secrétaire général de la Ligue de l'enseignement à laquelle j'étais adhérent, avait été l'un des premiers experts du fameux « bordereau », et qu'après l'avoir attribué à Dreyfus, il reconnut son erreur plus tard, lorsqu'il eut pris connaissance de l'écriture du commandant Esterhazy ; mais ce que l'on ne sait pas, c'est que le 7 juillet 1899, avant de voir M. Duvand et sur quelques mots de recommandation de sa part que je remis à ce dernier le 10, je l'avais entretenu, à son bureau de la rue Furstenberg à Paris, de ce même « bordereau » et aussi, quelque peu, de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus.

Ce n'est pas tout :

Pendant mon séjour à Pontaumur, de 1890 à 1894, j'avais publié dans le journal « Le Moniteur du Puy-de-Dôme » des chroniques locales dont quelques-unes touchaient aux antiques divinités gallo-romaines de la région : Mercure-Duniate, Cérès, etc. Et, comme en 1895 et même avant on m'enlaça dans d'inextricables intrigues en vue de me faire réintégrer les ponts et chaussées, M. Charavay ne fut-il pas compromis dans mes affaires, sous le prétexte que je m'occupais ou que j'avais l'intention de m'occuper de questions archéologiques tout en remplissant mes fonctions de conducteur ? Cette hypothèse me paraît d'autant plus vraisemblable qu'il l'était déjà dans l'affaire du « bordereau », pour l'avoir attribué à tort au capitaine Dreyfus, en 1894 ; et peut-être même proposa-t-il, à mon insu et

après ma visite du 7 juillet, ma réintégration aux ponts et chaussées en la résidence de St-Germain-Laval.

Je prie instamment le lecteur de bien se pénétrer, pour l'intelligence de ce qui précède, des déclarations qui me furent faites à Royat, en août 1894, sur l'Affaire Dreyfus, principalement par M. Boutteville et dont il a pris connaissance dans le corps de cet ouvrage.

Ne sont-ce pas ces compromissions que M. Denis et Cie furent chargés de vérifier à St-Germain-Laval, le 1er octobre 1899, après mon voyage à Paris de juillet précédent ? Et comme l'expérience fut négative, la mort subite de M. Charavay n'en fut-elle pas la conséquence ?

Les secrètes notes de mes non moins secrets dossiers d'ancien fonctionnaire, que l'on n'a jamais voulu me communiquer, malgré mes nombreuses demandes, permettent peut-être de répondre à ces différents points d'interrogation ?

*
* *

Le 21 octobre 1899, après en avoir parlé à ma mère une huitaine de jours à l'avance, je fis un voyage à Pèghes en vélo, où j'appris, à ma grande stupéfaction, le mariage de ma cousine Marie Chebance, qui avait eu lieu le matin même ? Je remontai en vélo et je rentrai à St-Germain par Thiers, sans avoir vu personne de ma famille. Je fus d'autant plus surpris de cette mystérieuse « cachotterie » que ce mariage avait été ajourné depuis le commencement de janvier 1899 et que mon oncle Pélisson, frère de ma mère et de ma tante Chebance, y avait assisté, laquelle tante Chebance tenait beaucoup, m'avait-elle dit, à ce que j'y assistasse également ?

Le 25 octobre 1899, nouveau voyage à Pèghes en

vélo ; cette fois, j'appris que cette même cousine Chebance était très souffrante ?

Le 25 novembre 1899, j'écrivis à M. Waldeck-Rousseau, Président du conseil des Ministres, pour lui faire connaître que je retirais une demande d'emploi que je lui avais précédemment adressée.

Le lendemain, 26 novembre, ma cousine Marie Chebance disparaissait de la scène de la vie ? ?

N'avait-elle pas été compromise à mon insu dans ces affaires de demande d'emploi adressée à M. Waldeck-Rousseau et cette autre demande d'entretien adressée à M. Etienne Charavay ?

Voici ce que j'en sais :

J'ai dit plus haut que je vis M. Charavay le 7 juillet 1899, à Paris. Eh ! bien : quelques annotations au crayon retrouvées dans ma chambrette, à Pèghes, précédemment occupée par mes cousines Marie et Louise Chebance, laquelle était toujours à leur disposition, tendent à démontrer que la première tout au moins fut compromise dans mes affaires politiques et administratives, ce qui formait un tout inséparable.

*
* *

En février 1900, le commandant Esterhazy fit une déposition devant le consul de France, à Londres, au cours de laquelle il avoua avoir écrit le « bordereau » par ordre, ce qui concorde parfaitement avec les déclarations déjà reproduites et qui me furent faites par M. Boutteville, à Royat, en août 1894.

Le 22 février 1900, je vis M. Hublard, avocat et ancien député, à son domicile, à Paris, 3, rue Boccador ; je lui avais demandé cet entretien par correspondance, en raison de ce qu'il était directeur du journal « Le Fouet » que je recevais, et aussi parce que c'était lui qui, à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 1898 et

sous la présidence de M. Léon Bourgeois, avait fait une grande conférence politique à laquelle j'assistai contre le gouvernement Méline, alors au Pouvoir.

Je lui parlai de mes affaires administratives et surtout je lui fis comprendre que je possédais des renseignements tout particuliers sur l'Affaire, ce qui l'amena à me faire connaître à son tour que le Président Loubet allait nous « imposer l'apaisement » ? ?

Je crus remarquer que M. Hubbard se conduisit à mon égard et en cette circonstance, comme M. Jolibois l'avait fait le 29 décembre 1897, c'est-à-dire que de curieuses oreilles me parurent avoir été soigneusement postées non loin de nous pour nous écouter, de telle sorte que je ne fus que médiocrement surpris de lire quelques jours après, dans mon journal le « Voltaire », un article intitulé « Tout le crime » et signé « Benoni » ? Cet article mettait au compte du colonel Henry toute la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus, ce qui n'était exact qu'en partie, car le colonel Henry ne fut assurément qu'un sous-ordre.

Quant au pseudonyme de « Benoni », je fais remarquer que c'est le nom que l'on me donne dans mon village de Pèghes, et je me rappelle très bien l'avoir dit à M. Bacconnet, en 1894-95, en même temps que je lui parlai de l'Affaire Dreyfus. Inutile d'ajouter que je n'ai ni écrit ni inspiré cet article de journal.

J'ajoute enfin, et ceci est important, que c'est à partir de cette époque que MM. Loubet et Waldeck-Rousseau manœuvrèrent en effet vers « l'apaisement » ou, ce qui est plus exact, vers l'étouffement de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus ; ils savaient bien qu'Esterhazy avait dit vrai à Londres et ils n'ignoraient pas non plus mon entretien avec M. Duvand, du 10 juillet 1899, à Paris.

*
* *

Le 7 mars 1900 (2me anniversaire de ma révocation), j'adressai une lettre à M. Loubet, Président de la République, où je déclare que je repousse l'amnistie proposée par le Gouvernement, pour la raison que l'Affaire Dreyfus est non une erreur judiciaire, mais une criminelle machination jésuitico-polytechnicienne dont j'ai eu connaissance à Clermont-Ferrand, en 1894-95, où je me suis employé à la dévoiler pour la première fois. J'ajoute que je ne demande rien à l'Etat, pas même ma réintégration dans une administration quelconque.

Le lendemain, 8 mars, le théâtre français, à Paris, devint la proie des flammes et Mlle Henriot avec ?

Je note encore que c'est vers cette époque que le R. P. Didon mourut subitement ? C'est cet homme de Dieu qui, à Arcueil, parlant devant le généralissime Jamont, qui ne protesta point (?) et devant tous ses élèves, reprocha aux comploteurs de guerre civile et de coup d'Etat de « n'avoir pas sauvé le pays livré à toutes les angoisses, *même au prix du sang??* »

*
* *

Les 25 et 28 avril 1900, je fis une visite à M. Montigny, sous-préfet, à Ambert, pour lui donner connaissance d'un dossier que j'avais préparé sur mes affaires administratives et l'Affaire Dreyfus, intitulé : « Origine de l'Affaire Dreyfus et révocation de M. Nourisson, conducteur des ponts et chaussées ». M. Montigny ne tarda pas à être déplacé et envoyé à Ajaccio où il reçut, quelque temps après, la visite des deux Ministres porteurs de sabres ci-après : général André à la Guerre et de Lanessan à la Marine ? J'ai déjà dit que M. de Lanessan s'était occupé de moi pour

être venu à St-Germain-Laval, le 16 juillet 1897 et plus tard, par l'intermédiaire de M. Juttet.

Le lendemain, 29 avril, la passerelle reliant le globe céleste à l'Exposition universelle, à Paris, s'effondra et fit de nombreuses victimes ?

M. Boutteville m'entretint de ces sortes d'accidents à Royat, en août 1894, en même temps que du complot de coup d'Etat et de guerre avec l'Allemagne ; il le fit en des termes qui me laissèrent et m'ont toujours laissé la plus fâcheuse impression.

*
* *

Le 11 mai 1900, après avoir donné rendez-vous à M. Bacconnet à Clermont-Ferrand pour ce jour, je fis une visite à la préfecture pour y déposer le dossier que j'avais communiqué à M. Montigny, le 25 avril précédent ; je ne pus y rencontrer que M. François, secrétaire général, auquel je remis ce dossier en l'accompagnant d'une collection de journaux à titre de renseignements complémentaires. Cette collection comprenait la série complète du « Démocrate de Roanne », où j'avais publié une trentaine d'articles touchant à mes affaires politico-administratives ; elle comprenait encore le numéro du « Voltaire » portant l'article déjà mentionné et signé « Benoni ». Il fut convenu que M. François garderait le dossier pour son administration et qu'il me remettrait les journaux après en avoir pris connaissance : il ne m'a jamais rien remis, malgré plusieurs demandes écrites de ma part ?

Quant à M. Bacconnet, que je vis ce même jour, il se comporta très mal à l'endroit de l'Affaire Dreyfus et de la mission dont je l'avais chargé à cet égard, en 1894-95 ; il ne voulut plus s'en laisser reparler ? ?

Que de réticences et de mystères dans tout cela : deux jours avant, le 9 mai 1900, mon cousin Bouchet

était mort promptement ? Cette mort me surprit d'autant plus que, exceptionnellement, il était venu me voir à Clermont-Ferrand, en 1895, accompagné de sa femme et alors que je ne les connaissais ni l'un ni l'autre. Ne l'avait-on pas compromis dans mes affaires ?

Qu'arriva-t-il ensuite ?

Il arriva tout d'abord des histoires très curieuses à mon avis, dans la famille de mon oncle Nourisson, à Pèghes ? Et ici, je ne puis m'empêcher de me reporter à un passage de la déclaration de M. Boutteville, à Royat, à savoir « qu'il fallait mes plus proches parents pour eux » ? ?

Et enfin, je songe encore à d'autres renseignements infiniment douloureux, échappés plus tard à ma mère mourante.....

Le 15 mai 1900, le château-d'eau à l'Exposition universelle à Paris, devint la proie des flammes ? Cela a-t-il quelque rapport avec ce que je viens de relater ci-dessus ? C'est bien possible !

Le 18 mai 1900, la presse m'apprit que M. Adolphe Guillot, juge d'instruction de longue date au tribunal civil de la Seine, fut admis à faire valoir ses droits à la retraite ; il était le protégé de M. Camille Bouchez, député, qui l'avait fait décorer malgré son Ministre ; il était l'ami également des assomptionnistes en général et du R. P. Bailly en particulier, à qui il envoya sa carte de visite après sa condamnation ?

Ce M. Guillot, juge d'instruction, n'est-il pas le même personnage que M. Guillot, israélite et membre du comité consultatif des chemins vicinaux au Ministère de l'Intérieur, qui vint passer une inspection à Riom, le 10 juin 1893, et qui me refusa la parole ? J'ai déjà dit que j'avais instamment demandé une inspection générale à cette époque.

Et, si cela est exact, ne fut-il pas mis à la retraite

un peu précipitamment à cause du dossier dont je viens de parler, déposé entre les mains de M. François, le 11 mai 1900 ?

*
* *

Le 27 mai 1900, j'adressai une nouvelle lettre à M. Loubet, Président de la République, pour lui rappeler celle du 7 mars précédent. Je lui fis connaître en outre que, les 11 et 24 mai, j'avais déposé à la préfecture de Clermont-Ferrand des renseignements sur l'Affaire Dreyfus en le priant de se les faire communiquer.

Le lendemain, 28 mai, je constatai que MM. Duclaux, Louis Havet, Paul Meyer, Emile Zola, etc., écrivirent au Sénat pour protester énergiquement contre le projet d'amnistie proposé par le Gouvernement. Le commandant Esterhazy en fit autant pour son compte personnel. C'est à cette époque que le général polytechnicien André remplaça de Galliffet au Ministère de la Guerre, qui fut, à ma connaissance, comme je l'ai déjà dit, l'un des plus grands escamoteurs de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus.

Le 30 mai 1900, j'adressai une nouvelle lettre à M. Loubet, Président de la République, par laquelle je portai à sa connaissance ma lettre adressée à M. Bacconnet le 28 du même mois, dans laquelle je lui reproche son inconduite au sujet de la mission dont je l'avais chargé dans l'Affaire Dreyfus.

*
* *

Le 18 mai 1900, j'écrivis une longue lettre à l'évêque Belmont, à Clermont-Ferrand (celui des croisades de 1895), avec copie adressée à la préfecture du Puy-de-Dôme à titre de renseignements ; je reprochai vivement à ce général romain l'infâme conduite de son Eglise à mon égard, par l'intermédiaire de mes pa-

rents en général et de ma mère en particulier. Je lui déclarai en outre que « le capitaine Dreyfus était victime de la plus criminelle machination que l'Histoire aura à enregistrer », en ajoutant que je combattais dans ce sens.

Le 29 mai suivant, une adoration perpétuelle fut organisée à grand fracas, à la Forie, localité voisine et dont le curé Pitavy avait été visé dans ma lettre ?

Le 31 mai, mon voisin Cellier s'empressa de boucher subrepticement les trous existant dans la muraille séparative de son étable et de ma maison, au moyen desquels on surprenait ce qui se disait chez moi ?

Je laisse un instant le lecteur à ses réflexions à ce sujet !

*
* *

Le 5 juillet 1900, j'écrivis une nouvelle lettre à M. Loubet, Président de la République, pour lui faire connaître que, le 16 juin précédent, j'avais informé le capitaine Dreyfus, à Cologny, près Genève, que le 11 mai de la même année, j'avais déposé à la préfecture du Puy-de-Dôme un dossier sur mes affaires et les siennes. J'avais en outre fait ressortir à cet officier, dans ma lettre du 16 juin 1900, qu'il avait été victime d'une criminelle machination politico-religieuse, en 1894, compliquée d'une intrigue administrative relative à la fusion des services de voirie, où étaient compromis certains ingénieurs de ma connaissance.

Le lendemain, 6 juillet, M. Waldeck-Rousseau fut interpellé au Sénat, lequel vota l'affichage de son discours ; et le sénateur Desmons, en prenant possession du fauteuil présidentiel de la gauche démocratique de cette assemblée, conseilla au Gouvernement de passer de la période défensive à l'offensive.

Vers le 14 du même mois, mourait à Quimper,

muni de toutes les bénédictions et de tous les sacrements de l'Eglise (naturellement !) le général de Pellieux dit « la boucherie », qui s'illustra au procès Zola, ainsi que tout le monde le sait. Il s'agit bien du même de Pellieux que celui qui s'était occupé de moi à mon insu et de mes affaires administratives de 1890 à 1894, alors qu'il était chef d'état-major du 13me corps d'armée, à Clermont-Ferrand, et moi agent voyer cantonal, à Pontaumur (Puy-de-Dôme).

*
* *

Le 18 août 1900, j'écrivis une nouvelle lettre à M. Loubet, Président de la République, dans laquelle je lui déclare que je ne veux plus être fonctionnaire afin de pouvoir parler et écrire librement sur l'Affaire Dreyfus, dans l'unique intérêt de la Vérité. J'ajoute que j'ai été choisi comme sujet d'expériences de 1890 à 1898, au sujet du projet de fusion des services de voirie comprenant la machination de l'Affaire Dreyfus, qui fut dirigée contre la République parlementaire et dans laquelle étaient compromis ingénieurs et officiers polytechniciens, en vue d'une dictature favorable à la fusion nationale de ces services de voirie.

Dans la soirée, s'effondra une passerelle à l'Exposition universelle à Paris : nombreux morts et blessés ? ?

Dans cette même soirée également, le curé et les deux vicaires du chef-lieu de ma commune (Job), au bureau de poste de laquelle j'avais déposé ma lettre ci-dessus relatée, furent l'objet d'un étourdissant charivari qui se renouvela chaque jour, jusqu'à ce que ces trois prêtres eussent quitté la localité ? ?

La véritable raison, inavouée au public comme dans toutes ces ténébreuses affaires du reste, ne fut-elle pas

le dépôt au bureau de poste de Job de ma lettre ci-dessus rappelée à M. le Président de la République ?

*
* *

Le 11 novembre 1900, j'écrivis une lettre recommandée A.R. à mon journal « Le Voltaire » au sujet de son article dont j'ai déjà parlé, intitulé « Tout le crime » et signé « Benoni », pour lui faire connaître que cet article était un faux, puisque je ne l'avais ni écrit ni inspiré.

Le soir eut lieu, à Choisy-le-Roi, près de Paris, un tamponnement de trains : nombreux morts et blessés ?

Et, comme ma propriété de Pèghes était en vente, j'eus la stupéfaction de recevoir, le lendemain 12 novembre, la visite d'une jeune femme Fougerouse, ancienne bonne de la maison Rotschild, à Paris, me déclara-t-elle (?), qui me proposa de l'acheter.

Le 19 novembre suivant, soit huit jours après ma lettre ci-dessus rappelée, mon journal « Le Voltaire » changea prestement de propriétaire et de domicile ? ?

Ma lettre recommandée du 11 ne l'avait-elle pas gêné ?

*
* *

Le 17 décembre 1900, M. Waldeck-Rousseau monta à la tribune pour repousser un amendement du député Vazeilles sur l'amnistie, amendement qui laissait la porte ouverte à la manifestation de toute la Vérité dans l'Affaire Dreyfus ; la Chambre des députés approuva M. Waldeck-Rousseau et vota l'amnistie le 19, dans une séance de nuit. Elle en avait tant besoin pour elle !

N'est-ce pas le comble de l'infamie ?

*
* *

Le 1er mai 1901, j'écrivis une lettre à M. Ernest Haeckel, le célèbre professeur de zoologie à l'Univer-

sité d'Iéna (Allemagne) ; je lui parle de sa brochure sur l'« Origine de l'Homme » et lui déclare que depuis longtemps je suis d'accord avec lui sur cette question. Je profite de cette occasion pour porter à sa connaissance mes démêlés avec l'évêque Belmont, à Clermont-Ferrand et je lui fais connaître, d'autre part, que je suis mêlé à l'Affaire Dreyfus que je sais être une criminelle machination politique, sociale et religieuse, compliquée encore par mes affaires administratives. M. Haeckel m'adressa le 22 juin, en réponse à cette communication, une carte postale qui me parvint le 25.

Pourquoi choisit-il cette date du 22 juin plutôt qu'une autre ? Je l'ignore complètement, mais ce que je n'ignore pas, c'est que le lendemain 23 eut lieu à Clermont-Ferrand l'inauguration du lycée de jeunes filles sous la présidence du général André, Ministre de la Guerre et de M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes ; ce que je sais bien encore, c'est que ce même général fit ostensiblement remarquer, aux Clermontois qui l'écoutaient, que la nuit précédente M. Waldeck-Rousseau avait fait précipitamment (?) voter par le Sénat la loi sur les associations ?

Le surlendemain 24 juin, le Sénat s'érigea en Haute-Cour de justice pour juger de Lur-Saluces contumax ?

Et ce même jour fut organisée à Royat, toujours sous la présidence de MM. André et Mougeot, une fête des pompiers dont M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, était le président d'honneur.

Enfin, le 29 du même mois, la Chambre des députés vota à son tour la loi sur les associations.

Que signifie au juste tout cela ?

A-t-on voulu donner, par la concordance des dates du vote du Sénat, des fêtes clermontoises et de la réception de la carte postale que m'adressa M. Haeckel, la signification que les congrégations religieuses (moi-

nes ligueurs et moines d'affaires) coupables de complot contre la République venaient de recevoir le commencement de leur châtiment ?

Si oui, ce fut une grosse inexactitude, car toute l'Eglise, son Pape et ses évêques de la croisade clermontoise de 1895, ainsi que toute la réaction avouée ou non et une foule de soi-disant républicains trempèrent dans ce complot.

Et les fêtes de Royat le lendemain, eurent-elles dans les régions gouvernementales une signification de ce genre ?

Si oui, on eut le tort impardonnable de n'y point faire figurer M. Boutteville que j'y rencontrai en août 1894 comme je l'ai déjà dit. Il aurait été convenable également d'y ajouter son beau-frère M. Clément Chaussegros, et surtout le général Mercier, ce dernier au premier plan ; puis, en compagnie de l'évêque Belmont et de ses religieuses de « la Miséricorde », MM. Ponchon et Méridier ; puis enfin, dans un autre coin bien en évidence, MM. Méline et Paul Chauvassaigne.

*
* *

Le 7 septembre 1901, après avoir eu un particulier et mystérieux entretien avec sa sœur, ma mère tint à mon égard, ma tante étant présente, une conduite absolument surprenante ?

La nuit suivante, 8 septembre, un incendie dévora les ateliers en planches (?) de la ferblanterie Houpin et Cie à la Forie, lesquels avaient été construits l'année précédente seulement (peu après mon arrivée dans le pays) par les frères Houpin et Cie, venus de Clermont-Ferrand où ils étaient déjà établis.

Le 7 novembre 1901, j'adressai une lettre à M. Ferdinand Buisson à Paris, dans laquelle je lui parle de conférences populaires, d'éducation de la Démocra-

tie, etc., comme je l'avais déjà fait à MM. Léon Bourgeois et Ernest Haeckel. Ma mère eut de nouveau et dans la soirée une conduite des plus singulières à mon égard ; elle parla de « tout espoir perdu... patience, etc. »

Le lendemain, 8 novembre, je fus victime d'une tentative d'empoisonnement qui faillit me précipiter dans la tombe ! J'ai relaté cet incident dans une note remise par moi au savant chimiste Berthelot à Paris, à la fin de l'année 1903.

Le 9 novembre 1901, les experts arrêtèrent enfin l'indemnité due par la compagnie d'assurance aux Houpin et Cie, lesquels s'empressèrent de retourner à Clermont-Ferrand d'où ils étaient venus.

Pourquoi tout cela ?

Voici ce que j'en sais :

Le 15 janvier 1900, alors que je résidais encore à St-Germain-Laval, je fis une visite à M. Comte, à St-Etienne, pasteur, franc-maçon (?) et directeur du journal « La Tribune » ; il insista beaucoup et me donna même sa foi maçonnique (?) pour me faire accepter la recommandation de l'ingénieur des ponts et chaussées Reuss de cette ville, lequel avait l'intention, disait-il, de m'envoyer au service d'entrepreneurs devant prochainement construire un grand barrage de retenue d'eau dont il avait rédigé le projet. Je refusai net, ne voulant plus accepter la recommandation des ingénieurs des ponts et chaussées en général et la sienne en particulier, lequel s'était quelque peu occupé de moi à ma connaissance, lors de mon déplacement de St-Germain-Laval à Bourges et peut-être même plus tard.

M. Comte répliqua : « si vous vous butez contre ces gens-là, ça sera très difficile » !

De quelle difficulté voulut-il parler ? Je ne le sus point, mais je crus apercevoir quelques instants après

M. Ponchon qui lui avait fait vraisemblablement une visite également quelques instants avant ? Je me souvins alors de certaines paroles échangées en ma présence entre MM. Ponchon et Méridier, à la fin de 1894 et au bureau du premier où je travaillais à cette époque ; ils disaient avoir des relations avec un ingénieur de leurs amis (M. Reuss, peut-être) qui faisait ou projetait de faire exécuter de grands travaux. N'avaient-ils pas intrigué de ce côté à mon adresse, avec ou sans la complicité de M. Boutteville ?

Puis, ayant réintégré le domicile paternel à Pèghes vers la fin mars 1900, quelques personnes s'employèrent peu après à m'envoyer à l'usine Houpin nouvellement construite ; et, le 1er mai notamment, jour où j'écrivis à M. Haeckel à Iéna, mon voisin Tamisier qui n'avait eu connaissance de cette missive ni lui ni personne de ma part, insista pour m'envoyer à l'usine Houpin ? Je trouvai son intervention d'autant plus déplacée de sa part, que nos relations étaient plutôt froides et que je ne l'avais jamais chargé de s'occuper de mes affaires.

Le 28 août 1900, ayant eu, avec une vingtaine d'autres personnes du voisinage, une question d'intérêt à débattre avec ces MM. Houpin (irrigations de nos prairies) qui se termina avec accord de part et d'autre, nous prîmes ensemble une consommation à l'auberge Béal à la Forie et j'en profitai pour parler libre pensée et anticléricalisme. La nuit suivante, ma mère fut victime de plusieurs accidents et tellement malade que je la crus perdue ?

A son tour, elle avait manœuvré, ou, ce qui est plus exact, on l'avait fait manœuvrer pour m'envoyer à l'usine Houpin et Cie où je ne voulais pas aller, car je m'étais rendu compte qu'il y avait là-dessous quelque nouvelle et malhonnête intrigue à mon adresse. Je

savais notamment que MM. Ponchon et Méridier en avaient été les architectes, ce qui était pour moi une raison de sérieuse méfiance, puisque je les savais compromis dans l'Affaire Dreyfus et les miennes. J'avais même écrit dans ce sens à M. François, secrétaire général de la préfecture de Clermont-Ferrand, et j'avais attiré son attention sur le mystérieux incendie de la ferblanterie Houpin et Cie.

De tout cela il en est résulté dans ma pensée que l'usine Houpin fut installée à la Forie, en raison de mon retour dans ce pays et à cause de certaines complications et compromissions dans mes affaires et pour m'y envoyer travailler. Et, quand on sut d'une façon positive que je n'irais point, on l'incendia tout simplement ; puis MM. Houpin retournèrent à Clermont-Ferrand où ils ne tardèrent pas à occuper une place importante à la section clermontoise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, présidée par M. Marrou, actuellement député de cette ville ?

*
* *

Le 15 décembre 1901, la presse m'apprit que l'on avait vu ensemble, dans le train rapide de Paris à Lyon, MM. les généraux Mercier et André. Ce détail, insignifiant en apparence, n'est pas de nature à me faire croire à l'innocence du général André dans la machination et les crimes de l'Affaire Dreyfus et du coup d'Etat.

*
* *

Le 12 janvier 1902, M. Waldeck-Rousseau, chef du Gouvernement, prononça un grand discours politique à St-Etienne ; il se déclara contre la réduction du service militaire à deux ans, contre l'établissement de

l'impôt progressif sur le revenu et contre la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que ce personnage politique ait étouffé l'Affaire Dreyfus qui, justement, avait été machinée pour éteindre dans le sang ces améliorations sociales constamment réclamées par la Démocratie.

Il n'est même pas sûr, à mon avis, qu'il n'ait pas connu et approuvé le complot à l'origine, sauf à changer son fusil d'épaule comme il le fit un peu plus tard.

Et tout d'abord, ne s'occupa-t-il pas de moi dans la Loire à mon insu, alors qu'il était simple sénateur de ce département ; et n'est-ce pas à cause de sa présence dans ce pays que M. Guyot-Dessaigne, devenu Ministre des Travaux Publics, m'y envoya en raison de la fusion projetée des services de voirie ?

*
* *

Les 20, 28 et 31 mars 1902, j'adressai trois nouvelles lettres à l'évêque des croisades Belmont à Clermont-Ferrand, où je lui reproche la part de responsabilité qui lui revient dans l'horrible conduite de ma mère à mon égard. Dans celle du 31, je lui fis connaître que ma tante Chebance mariait précipitamment (?) sa deuxième fille Louise et j'ajoutai ceci : « que ce mariage n'ait point de machinales relations avec mes affaires personnelles comme cela a eu lieu, je crois, à l'occasion de celui de sa sœur, dont la maladie et la mort m'ont profondément intrigué » !

Le 31 mars, M. Coste, banquier à Ambert et oncle de M. Farjon, député, mourut promptement ?

Le 2 avril, M. Celeyron aîné, banquier en la même ville, mourut également (M. Boutteville prononça ce nom à Royat en ma présence en août 1894, ainsi que

je l'ai dit plus haut). Ces deux personnages n'étaient-ils pas compromis dans mes affaires ?

Le 4 avril, le Pape Léon XIII reçut la visite de M. Ferdinand Brunetière qui avait lancé en 1894 diverses publications sur la prétendue « banqueroute de la science » ? Je fais remarquer à ce sujet que, tout en m'occupant à cette époque de la divulgation de l'Affaire Dreyfus, j'avais protesté, dans la faible limite de mon savoir, contre cette bouffonne affirmation, au cours d'un article que je fis publier dans le journal « Le Moniteur du Puy-de-Dôme », au commencement de 1895. J'ajoute que M. Berthelot et ses amis, au cours d'un banquet parisien qui eut un grand retentissement dans la presse, protestèrent également contre cette brunetiéresque allégation qui fut d'autant plus insolente qu'elle se produisait à la fin du dix-neuvième siècle.

Enfin, le 5 avril, j'adressai une longue lettre de reproches à l'archevêque Couillié, à Lyon, relative à mes affaires administratives et à l'inqualifiable conduite de ma mère à mon égard. J'ajoutai que je ne deviendrais plus fonctionnaire en raison de ces mêmes affaires et de mon rôle dans celle du capitaine Dreyfus.

*
* *

Le 7 septembre 1902, plus que d'habitude encore, ma mère me fit une scène épouvantable : elle me défia (?), m'injuria, lança son bâton de tous les côtés et quitta la maison finalement pour aller s'accroupir devant la porte de l'étable du voisin ? J'eus toutes les peines du monde pour la ramener à la maison.

Pourquoi cela ?

Elle avait su notamment que je me disposais à aller au prochain Congrès international de la Libre Pensée, à Genève.

Elle avait su également, paraît-il, que M. François, secrétaire général de la préfecture, à Clermont-Ferrand, entre les mains de qui j'avais déposé, le 11 mai 1900, le dossier dont j'ai parlé plus haut, était déplacé et envoyé à Lunéville ?

Le 17 septembre, je donnai lecture au Congrès de mon rapport sur la « Théorie générale de l'Evolution et les dogmes religieux », au cours duquel je dis quelques mots de l'Affaire Dreyfus, que je savais être une criminelle machination ; cette assemblée approuva les conclusions de mon rapport sur la nécessité d'organiser l'éducation de la Démocratie par la voie des Universités populaires, elle approuva également ces mêmes conclusions relatives à l'Evolution du monde organique et inorganique.

Je fais remarquer que, dans le long mémoire que j'avais envoyé au Congrès, je m'efforce de faire ressortir le rôle heureux joué dans l'Affaire Dreyfus par MM. Brisson et Emile Zola. Je parle également de M. Berthelot et de sa protestation contre la « banqueroute de la science ». Les délégués allemands au Congrès, Mme Ida Altmann notamment, durent en prendre connaissance.

Le lendemain 18, avant de quitter Genève, j'écrivis une lettre recommandée A.R., à M. Haeckel, à Iéna, dans laquelle je lui fis sommairement connaître ce qui s'était passé à Genève et le rôle qui m'y avait été dévolu ; l'avis de réception de ma lettre me parvint à Pèghes quelques jours après.

Le 20 septembre suivant, mourut promptement le petit garçon de mon voisin Fonlupt ? Ce même jour, ma mère me fit une scène inouïe, me menaça de son bâton, etc., etc.

Que s'était-il donc passé ?

Mystère !

*
* *

Le 24 septembre 1902, je me rendis au congrès de la Ligue de l'enseignement, à Lyon, présidé par M. Ferdinand Buisson et auquel assista M. Adrien Duvand, dont j'ai déjà parlé.

Le 27, je pris part aux travaux de la première commission où je prononçai un discours sur le rôle futur des Universités populaires et je fis adopter un amendement dans ce sens qui figure au procès-verbal du congrès. Je me réclamai, au cours de mon discours, du rôle qui m'avait été dévolu au Congrès précédent, à Genève, et je poussai une charge assez vive contre la Papauté et l'enseignement de l'Eglise romaine. Je fis connaître également que j'étais un ancien conducteur des ponts et chaussées révoqué sous le gouvernement de coup d'Etat de M. Méline.

Le 29, M. et Mme Emile Zola, après avoir séjourné quelques mois à la campagne, rentrèrent à leur domicile, à Paris, *pour y être asphyxiés la nuit suivante* ??

Il ne m'est plus possible aujourd'hui de douter de l'assassinat de M. Zola, à cause de mon rôle volontaire et de celui que je lui avais assigné en quelque sorte en 1894-95 dans l'affaire Dreyfus ; et aussi en raison de celui que j'avais rempli quelques jours avant au Congrès de Genève, ainsi que de mon discours de Lyon, dont je viens de parler.

Je constate également que c'est à cette époque que M. Gasquet, ancien maire et député de Clermont-Ferrand, remplaça M. Bayet à la direction de l'enseignement primaire. Ce personnage ne s'était-il pas occupé de moi à mon insu ?

Enfin, l'assassinat de M. Zola m'ayant pas mal bouleversé, je demandai à M. Furnémont, Secrétaire général de la Libre Pensée internationale, à Bruxelles,

la communication de mon mémoire et rapport de Genève afin de les publier, si possible, ce qui aurait peut-être fait comprendre le véritable mobile de l'assassinat de M. Zola ; il me donna l'assurance, par sa lettre reçue le 20 octobre 1902, que le tout figurerait au procès-verbal du Congrès, ce qui n'a pas eu lieu, à ma connaissance, et il ne me communiqua rien malgré de nouvelles demandes de ma part ?

Autre détail suggestif :

J'ai dit plus haut que M. Méridier me menaça, à la fin de 1894, de la « guerre au couteau » qui me serait faite dans le cas où je me conduirais mal (1) ; le 22 octobre 1902, ma mère cacha son petit couteau d'origine thiernoise (?) dans son lit où je le trouvai après sa mort survenue le 22 novembre suivant !

J'ajoute enfin que le jour des funérailles de M. Zola (5 octobre), M. Chaumié, Ministre de l'Instruction Publique, prononça un discours sur sa tombe et il s'empressa (naturellement) de mettre au « compte de l'imbécile fatalité » la subite disparition du grand justicier contemporain ?

Le 1er novembre 1902, ma mère voulut absolument se confesser de nouveau et son confesseur, venu de Job, alla chercher « Dieu » ensuite pour le lui porter, non à Job, mais à la Forie, paroisse voisine.

Le 3 novembre, je reçus une carte postale de M. Haeckel, en réponse à la lettre recommandée que je lui avais adressée de Genève le 18 septembre précédent.

Je ne pus m'empêcher d'adresser une nouvelle let-

---

(1) Il me déclara encore que tout ce que je pourrais faire ou dire pour ma défense serait immédiatement détruit ou annihilé, sauf une chose qui serait un peu plus difficile à combattre : les publications que je pourrais lancer dans le public. Son associé, M. Ponchon, ajouta qu'on (la réaction cléricale) ne laissait aucune ressource, rien, à ceux qui la trahissait, *afin qu'ils ne puissent rien faire !*

tre de reproches, le 11 novembre suivant, à l'évêque Belmont, à Clermont-Ferrand, pour lui faire observer que je n'étais point dupe de toutes ces pénibles et mystérieuses comédies de son Eglise.

Enfin, j'appris qu'à cette même époque M. Waldeck-Rousseau, le fameux « cercle légal » en même temps que « grand amnistieur », avait eu une opportune entrevue avec le cardinal Rampolla, à Rome ? ?

A cette époque également remonte la mystérieuse vente des grandes propriétés du comte d'Hautpoul, à Job, et bien des indices tendent à me démontrer qu'il y a eu, de ce côté encore, des intrigues inavouables relativement à mes affaires.

Enfin ma mère mourut le 22 novembre 1902 et, le 1er décembre suivant, je fis une nouvelle visite à M. Duvand, à Paris. Je fais remarquer ici que ce personnage, inconnu de moi avant mon arrivée dans la Loire, avait paru me témoigner de l'intérêt ; mais il ne consentit jamais à répondre aux nombreuses lettres que je lui adressai dans la suite. Le 1er décembre 1902, il fit mieux, il me demanda de lui écrire encore, *mais pour me lire seulement* ? Cette manière de procéder à mon égard a contribué beaucoup à m'éloigner de lui.

*
* *

Le 14 janvier 1903, je fis quelques communications à M. Haeckel, à Iéna, relativement aux œuvres d'enseignements post-scolaires pour adultes et adolescents, par le moyen des Universités populaires, et je le priai instamment de venir, lui et ses amis ès-sciences, au Congrès international de la Libre Pensée de Rome, en septembre 1904. J'en profitai pour lui parler encore quelque peu de mon rôle dans la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus, et le lecteur sait que je distribuai aux membres de ce Congrès, M. Haeckel compris, ma

Note autocopiée sur cette Affaire Dreyfus dans laquelle je reproche tout particulièrement à la Papauté et à son Eglise sa part de responsabilité dans le crime.

On remarquera plus loin que cet illustre savant prit part aux travaux du Congrès de Rome et que, de mon côté, j'y remplis un certain rôle, bien que plus effacé.

Le 4 février, M. Combes, Président du conseil des Ministres, monta à la tribune de la Chambre pour se rétracter ; il rejeta son récent spiritualisme et sa sympathie pour l'enseignement éducatif et moralisateur de l'Eglise, pour adopter à sa place celui de la Libre Pensée.

Que s'était-il donc passé de grave pour le faire changer d'opinion sur une question de cette importance, à quelques jours d'intervalle seulement ? Je ne sais, mais il est bien possible que ma lettre du 14 janvier écoulé à M. Haeckel y fut pour quelque chose.

*
* *

Le 17 mai 1903, eut lieu à Clermont-Ferrand une conférence politique et libre penseuse à laquelle j'assistai ; elle occasionna la suppression de la traditionnelle procession de Notre-Dame du Port, et elle fut faite par M. Delpech, sénateur et grand dignitaire de la franc-maçonnerie.

Cette conférence se rattache-t-elle par quelque côté à l'Affaire Dreyfus et aux miennes ?

Si oui, je déclare que je n'en ai rien su. Tout ce que je sais, c'est que la personnalité de M. Delpech est intimément liée à l'Affaire depuis son commencement.

*
* *

Le 19 juin 1903, les clairons de la société de gym-

nastique de la Forie firent un ramage étourdissant dans la soirée, en traversant mon village ? J'ai constaté que cette comédie, qui s'est répétée plus de cent fois, coïncidait toujours avec quelque événement politique, libre penseur ou de l'Affaire Dreyfus ; ou encore avec quelque correspondance y relative que je recevais le lendemain.

Pour quelle raison m'a-t-on fait toutes ces claironnantes allusions, car il m'est impossible de douter qu'elles ne fussent point à mon adresse, d'autant plus que cette société de gymnastique ne s'était formée que peu après mon arrivée à Pèghes, par des ouvriers des fabriques de la Forie ?

*
* *

Le 22 juin 1903, j'écrivis une lettre à M. le Ministre de la Justice pour lui rappeler que, le 1er décembre 1900, je lui avais adressé, avec d'autres documents à l'appui, des copies des procès-verbaux pour contraventions de grande voirie que j'avais dressés, lorsque j'étais fonctionnaire, contre mes entrepreneurs et mes propres chefs de service ; procès-verbaux qui avaient amené, en apparence du moins, mon déplacement, mon retrait d'emploi et ma révocation. Je lui fis observer que M. le Ministre des Travaux Publics m'accusa réception, le 27 décembre 1900, au lieu et place de celui de la Justice, des documents et renseignements qui accompagnaient ma lettre ; et j'ajoutai que c'était peut-être bien là un moyen d'en dessaisir la Justice.

Le lendemain, 23 juin, des incidents violents se produisirent à la Chambre des députés, M. Ferdinand Buisson, le même sous la présidence duquel je devais parler au Congrès de Rome, en septembre 1904, monta à la tribune et discourut sur la dissimulation et le mensonge enseignés dans les écoles congréganistes ?

Cela eut-il quelque rapport avec mes affaires ci-dessus relatées ?

C'est bien possible !

Le 30 juin 1903, j'adressai une nouvelle lettre à M. le Ministre de la Justice, dans laquelle je me plains de la conduite tenue à mon égard par M. Girardot, qui m'avait appelé à son cabinet au sujet de la lettre ci-dessus rappelée, adressée à son Ministre le 22 juin précédent ; je lui déclare en outre que cette affaire de voirie fait partie de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus.

Puis, je ne sus plus rien, si ce n'est que M. Girardot fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur la proposition du général André, Ministre de la Guerre (?), lequel se fit attribuer pour son compte personnel (?) le grade élevé de commandeur de la même Légion.

Tout cela eut lieu à l'époque de la fête nationale du 14 juillet 1903.

Je note encore que le pape Léon XIII mourut le 20 juillet et que les employés de la mairie de Rome, *superlativement bien inspirés dans la circonstance,* l'inscrivirent sur le registre des criminels ? Il est fort regrettable à mon avis que le Maire de cette ville et le Gouvernement italien aient cru devoir faire arracher ce feuillet du registre : le nom de Léon XIII, ci-devant Pecci, Pape de la croisade moderne clermontoise de 1895 et de la criminelle Affaire Dreyfus, était infiniment mieux là que partout ailleurs.

Puis, je note enfin que le 28 juillet suivant eut lieu à l'Eglise Notre-Dame à Paris un grand office funèbre pour le repos de l'âme de ce Pape, auquel assistèrent, pour leur compte personnel (?) MM. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, le général André, Ministre

de la Guerre, et le Président Loubet, qui s'y fit représenter par le général Dubois.

Evidemment, on fait toutes ces choses sans rire et le plus naturellement du monde, dans les hautes sphères de l'Eglise et du Gouvernement !

*
* *

Le 21 août 1903, je note dans le journal l'« Action » une « lettre ouverte » de M. Ferdinand Buisson, professeur à la Sorbonne et ancien Directeur de l'enseignement primaire, à son collègue et ami Aulard, dans laquelle il plaide en faveur de la religion ; il déclare « ne pas vouloir détruire la religion et ne veut pas séparer la morale de la religion ».

Evidemment, je ne suis pas du même avis que M. Buisson, je pense au contraire qu'il faut séparer la morale de la religion et des religions, les combattre toutes au même titre que l'erreur et le mensonge, pour le plus grand bien de la morale naturelle et évolutionniste.

*
* *

Le 24 août 1903, j'adressai une lettre recommandée à M. Léon Bourgeois, député. Je lui rappelle, dans cette lettre, une précédente missive remise à son domicile à Paris, le 8 mai 1899, où je lui expose sommairement que l'Affaire Dreyfus est une criminelle machination contre la République et qu'elle est greffée sur la question de fusion projetée des services de voirie. Je lui fais remarquer que si je lui ai remis ma lettre du 8 mai 1899, c'est que j'avais compris, après l'avoir entendu discourir à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 1898, qu'il avait été mis au courant de mes révélations sur l'Affaire Dreyfus, par l'intermédiaire de M. Bacconnet, lequel ne voulait plus absolument en entendre parler,

ainsi qu'il me l'avait avoué à Clermont-Ferrand, le 11 mai 1900. Je lui déclare en outre avoir cru comprendre que cette manifestation politico-clermontoise du 30 janvier 1898, avait quelque rapport avec l'entretien que j'avais eu à Paris avec M. Jolibois, alors président de la société des conducteurs des ponts et chaussées, le 29 décembre 1897.

Je lui rappelle également que la question de la fusion des services de voirie faillit être solutionnée en sa faveur, sous son Ministère, à la fin de 1895, puisqu'il était Ministre de l'Intérieur en même temps que Président du conseil, M. Guyot-Dessaigne étant Ministre des Travaux Publics :

Lui tenait le sac en cette circonstance et M. Guyot-Dessaigne mettait dedans !

Enfin, comme je lui avais demandé de bien vouloir s'intéresser à ma modeste personne dans ma lettre du 8 mai 1899, je le priai de ne plus s'en occuper.

Cette lettre du 8 mai 1899 a peut-être plus influencé la politique de l'époque qu'on ne saurait le croire; elle a pu être le point de départ de l'escamotage de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus, par l'intermédiaire de M. Waldeck-Rousseau principalement, lequel ne put constituer son Ministère que sur l'intervention de M. Léon Bourgeois, venu tout exprès de la Conférence de la Haye, d'où il en avait été rappelé par M. Loubet, Président de la République.

Inutile d'ajouter que ce n'était pas un pareil résultat que je voulais atteindre en m'adressant à M. Bourgeois !

*
* *

Le 2 septembre 1903, M. Bernard Lazare mourut. J'ai déjà parlé de ma rencontre avec son oncle à la brasserie du « tonneau », à Lyon, le 8 mars 1899, le-

quel était en compagnie de M. Juttet. J'ai dit que c'était M. Bernard Lazare, paraît-il, qui avait parlé de mes révélations sur l'Affaire Dreyfus à M. Emile Zola. Cet incident de la brasserie du « tonneau », à Lyon, incident que je n'avais ni prévu ni recherché, me démontre clairement que M. Juttet, franc-maçon, connaissait quelque chose de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus ; il me démontre encore que les renseignements que M. Bernard Lazare donna à M. Zola venaient de moi et ne pouvaient venir que de moi, par l'intermédiaire de M. Bacconnet.

*
* *

Le 8 octobre 1903, j'assistai à l'ouverture du congrès national du parti radical-socialiste, à Marseille et le lendemain 9, je remis une note à M. Ferdinand Buisson, relative à mon rôle dans l'Affaire Dreyfus, lequel s'empressa, je crois, de la communiquer à M. Louis Bonnet, dignitaire de la franc-maçonnerie, que j'avais connu autrefois à Clermont-Ferrand et particulièrement en 1889, à l'occasion des fêtes clermontoises du centenaire de la Révolution française, où j'avais été délégué par mes collègues des ponts et chaussées habitant cette ville. M. Bonnet me rencontra quelques instants après et j'en profitai pour lui faire connaître que c'était moi qui avais désigné M. Zola et son rôle à remplir dans l'Affaire Dreyfus ; j'ajoutai que je savais complice du général Mercier mon ancien ingénieur Boutteville, qu'il avait connu également à Clermont-Ferrand. J'eus ensuite l'occasion de prononcer un petit discours devant le congrès sur les questions d'éducation de la Démocratie des campagnes, sur l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques de ma région du plateau central de la France, et sur l'organisation des syndicats agricoles et de toute nature. M. Bonnet

me proposa alors d'accepter une délégation (il en fallait six) au comité exécutif, à Paris, pour y représenter le département du Puy-de-Dôme ; il me proposa également de m'adjoindre cinq autres noms, dont l'un était celui de M. Guyot-Dessaigne, député de ce département. Je refusai ce nom en lui faisant observer que cet homme politique était impliqué dans l'Affaire Dreyfus, puisqu'il l'était dans les miennes et celles des services de voirie. Il le remplaça alors par celui de M. le docteur Blatin, ancien maire et député de Clermont-Ferrand qui, bien qu'ancien « boulangiste », n'avait pas à mes yeux et à ce moment les mêmes inconvénients. Mon discours ainsi que les noms des six délégués du Puy-de-Dôme figurent au procès-verbal du congrès.

M. Bonnet ayant su cela de ma part à cette époque et bien d'autres renseignements encore, puisque nous avions échangé une volumineuse correspondance pendant la campagne électorale de 1882, pourquoi n'a-t-il pas usé de toute son influence dans le sens de la manifestation intégrale de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus ? Je l'ignore, mais je déclare lui en laisser toute la part de la responsabilité qui lui incombe.

En même temps que se tenaient à Marseille les assises nationales du parti radical et radical-socialiste, on inaugurait à Clermont-Ferrand un monument élevé à la mémoire du héros arverne Vercingétorix, qui, aux environs de cette ville, avait lutté victorieusement contre César, à l'époque de l'invasion des Gaules par les Romains. M. Combes, Président du conseil, présida cette manifestation patriotique assisté du général André, Ministre de la Guerre ; le tout fut clôturé par un banquet monstre qui ne se passa pas sans incidents ?

Pourquoi fit-on coïncider les dates de ces deux manifestations, celle de Marseille et celle de Clermont-Ferrand ? Il y a eu là, à mon sens, des raisons ma-

jeures que le Gouvernement et la franc-maçonnerie n'ignorent pas et qui ont été soigneusement cachées au public ?

Je serais bien surpris si ces raisons ne se rattachaient pas, directement ou non, à la politique de l'époque en général et à l'escamotage de l'entière Vérité dans l'Affaire Dreyfus en particulier !

*
* *

Le 20 novembre 1903, je note que M. Combes, Président du conseil, se trouva dans l'obligation de lutter contre M. Waldeck-Rousseau, lequel pensait déjà qu'il allait trop loin dans le sens démocratique et de laïcisation ; M. Combes ne put avoir raison de son adversaire que grâce à l'appui de M. Clémenceau. C'est au cours de cette séance, je crois, que M. Waldeck-Rousseau développa sa théorie fameuse du « cercle légal », qu'il ne fallait ni dépasser ni élargir ? Ah ! que ceci fait donc bien comprendre la coupable conduite de cet homme d'Etat à l'époque du procès de Rennes !

*
* *

Le 28 novembre 1903, le général André, Ministre de la Guerre, ayant transmis au Garde des sceaux son enquête sur l'Affaire Dreyfus, enquête qui avait été ordonnée par la Chambre des députés, un grand bal de la Libre Pensée fut organisé dans les salons du palais d'Orsay, à Paris, et la nouvelle revision du procès Dreyfus fut annoncée au milieu du bal ?

Pourquoi toute cette dansante mise en scène aussi trompeuse que tintamaresque, car la sinistre comédie de l'escamotage se poursuivait plus que jamais dans l'ombre, et le bon public, toujours « gogo », laissa faire !

*
* *

Le 8 décembre 1903, je note la mort du philosophe anglais Herbert Spencer, transformiste et évolutionniste comme Darwin et Haeckel, mais adversaire de ce dernier en ce qui concerne la vulgarisation de l'évolutionnisme dans les couches profondes de la Démocratie.

Evidemment, je suis d'accord avec Haeckel sur cette importante question et je ne le suis point avec le philosophe anglais pour la négative.

*
* *

Le 15 décembre 1903, je présidai, 36, rue Blatin, à Clermont-Ferrand, à la formation d'une société libre penseuse qui s'intitula « l'Arvernie » et je reçus la mission de lui préparer ses statuts définitifs. M. Marrou, franc-maçon et aujourd'hui député de cette ville, y assista ; et, coïncidence curieuse, MM. Ferdinand Buisson, président de l'Association nationale des libres penseurs de France, dont je faisais partie, accompagné de M. Victor Charbonnel qui en était le secrétaire-général en même temps que directeur du journal libre penseur « La Raison », auquel j'étais abonné, se rendirent également à une autre société libre penseuse, « La Raison », d'où s'étaient retirés les membres de « l'Arvernie » ?

Au cours de cette réunion, je fis connaître le rôle qui m'avait été dévolu l'année précédente au Congrès de Genève, et je fus chargé de représenter cette société au congrès national qui eut lieu à Paris, à la fin du mois.

Le lendemain, 16 décembre, Mme Ferdinand Buisson mourut promptement (?) dans sa chambre, à Paris, après avoir demandé des obsèques purement civiles ?

Voilà encore un autre décès qui me suffoque, mais je prie le lecteur de voir la suite, il prendra connaissance d'autres renseignements ayant des points de liaisons avec ceux-ci.

*
* *

Le 25 décembre 1903, étant à Paris pour le congrès dont je viens de parler, j'en profitai pour remettre à l'illustre savant Marcelin Berthelot, président d'honneur de l'Association nationale des libres penseurs de France, la note que j'avais déjà communiquée à M. Buisson au congrès radical de Marseille, le 9 octobre précédent, plus une deuxième note inédite relative à la tentative d'empoisonnement dont je faillis être la victime et dont j'ai déjà parlé plus haut.

Fit-il quelque chose ?

Je n'en ai jamais rien su !

Le lendemain 26, j'assistai à la réunion de la commission chargée de préparer le Congrès international qui eut lieu à Rome l'année suivante ; M. Furnémont (député Belge) et Secrétaire général de la Libre Pensée internationale, se comporta à mon égard et jusque dans les moindres détails, comme l'avait fait l'israélite Guillot à Riom, le 10 juin 1893 : il ne me laissa pas parler ?

Encore un autre mystère ! Toujours des mystères...

*
* *

Le 24 janvier 1904, je note que M. Victor Charbonnel (ancien prêtre démissionnaire), précédemment chassé pour dix ans de la franc-maçonnerie à cause de ses démêlés avec M. le sénateur Delpech et Cie, est chassé encore du journal libre penseur « l'Action » qu'il avait contribué à fonder avec M. H. Bérenger et Mme Marguerite Durand, laquelle en était la princi-

pale actionnaire. Ces incidents ne se rattachent-ils pas à mes affaires, car j'ai échangé une volumineuse correspondance avec lui, dans laquelle je l'ai souvent entretenu de mes affaires administratives ainsi que de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus, alors que j'étais abonné aux deux journaux qu'il dirigeait « la Raison » et « l'Action » ?

*
* *

Le 12 février 1904, je me rendis de nouveau à Clermont-Ferrand, invité par M. Marrou, pour la formation définitive de la société libre penseuse « l'Arvernie » pour le compte de laquelle j'avais préparé un projet de statuts. Cette réunion eut lieu le soir dans une salle de justice de paix située dans les bâtiments de l'hôtel-de-ville ? Ce détail (salle de justice de paix) eut peut-être une signification se rattachant à ma révocation, car c'est également dans la salle de justice de paix de St-Germain-Laval (ornée d'un crucifix) que, le 6 mars 1898, je me mis à la disposition du public germanois pour faire des conférences éducatives pour adultes et adolescents, en ajoutant qu'au cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, j'étais en la bonne compagnie de MM. Ferdinand Buisson, Léon Bourgeois et du sénateur en même temps que grand savant Marcelin Berthelot ; et c'est le lendemain, 7 mars, que le Ministre des Travaux Publics Turrel me révoqua ? Je me souviens d'avoir proposé à cette assemblée clermontoise qui m'approuva d'adhérer à une résolution précédemment prise au congrès national à Paris en décembre dernier, consistant à envoyer une délégation française aux fêtes commémoratives organisées à Koenigsberg (Allemagne) à la mémoire du philosophe Kant *pacifiste.* Je constate que M. Berthelot publia aussitôt après, dans mon journal l'« Action », un admirable article sur Kant conçu dans ce sens.

J'ajoute enfin que si cette réunion clermontoise et libre penseuse du 12 février 1904 eut dans l'esprit des organisateurs des rapports avec celle du 6 mars 1898 à St-Germain-Laval, à cause de ma révocation de conducteur, je n'en ai rien su.

*
* *

Le 21 février 1904, on organisa à Job, chef-lieu de ma commune, une réunion publique nettement réactionnaire et cléricale que je m'efforçai de combattre avec le concours de quelques amis ; M. Celeyron, banquier à Ambert, (l'un des noms que prononça devant moi M. Boutteville à Royat en août 1894) en fut l'un des principaux personnages. Contre tout droit, il me refusa lui-même l'entrée de la salle où se tenait cette réunion ?

*
* *

Vers les premiers jours de mars 1904, je constate que M. Berthelot se retira de la présidence d'honneur de l'Association nationale des libres penseurs de France ?

Que s'était-il donc passé ?

Complications dans l'Affaire Dreyfus et les miennes peut-être !

*
* *

Le 4 mars 1904, eut lieu le commencement des débats relatifs à la nouvelle revision du procès Dreyfus devant la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Chambaraud, laquelle prononça la revision et ordonna une nouvelle enquête. Je crus naïvement, à l'annonce de cette nouvelle enquête, que je serais enfin admis à déposer devant la Cour ; aussi, le 15 mars 1904, je me permis d'adresser une lettre recommandée AR., accompagnée de la note autocopiée sur l'Affaire Dreyfus précédemment communi-

quée à MM. F. Buisson et Berthelot, à M. le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, où je lui demande expressément d'être entendu.

Aucune réponse ?

Je note en passant la mort de M. le sénateur Trarieux survenue à cette époque, lequel organisa comme on s'en souvient la Ligue des Droits de l'Homme au sujet de l'Affaire Dreyfus.

Je note encore que le lendemain, 16 mars, le Président de la Chambre des députés dut lever la séance, en raison de l'absence à peu près complète des députés républicains qui, antérieurement, avaient si bien su « dessaisir, amnistier et ne pas laisser sortir l'Affaire du domaine judiciaire ». Oh ! non alors.

*
* *

Le 27 mars 1904, on organisa au théâtre de ma petite ville d'Ambert une réunion publique, politique, réactionnaire et cléricale, où je crus devoir me rendre accompagné de quelques amis, en vue d'y faire entendre au moins une voix républicaine. Je pensais que l'on n'oserait pas me brutaliser, d'autant plus que mon oncle Pélisson était depuis longtemps adjoint au maire de la ville, lequel maire était M. Farjon, député de l'arrondissement ; il n'en fut rien bien au contraire, et le lendemain 28, un ouvrier ébéniste disant se nommer « Dulac » (allusion sans doute au R. P. du Lac, l'ami du général de Boisdeffre et Cie) m'accosta dans la rue pour me faire remarquer d'une significative façon que j'aurais à l'avenir à me souvenir de son nom ?

Ainsi qu'on le voit, je recevais à chaque instant et je reçois toujours des allusions plus ou moins blessantes se rattachant toutes à mon rôle dans l'Affaire, ce qui prouve que mes ennemis le connaissent aussi

bien que moi-même et me le font sentir au besoin à coups de pieds et de poings.

*
* *

Le 31 mars 1904, j'adressai une lettre recommandée AR. à M. le Ministre de la Justice, lui répétant la même demande adressée le 15 à M. le président de la chambre criminelle et accompagnée de la même note autocopiée ; cette lettre se termine ainsi :

« Je le répète, M. le Ministre, je demande de nouveau et de toutes mes forces à être entendu par la chambre criminelle, avant la clôture de l'enquête qu'elle poursuit présentement.

« J'ajoute que, à ma connaissance, rien ne peut et ne pourra jamais suppléer à ma déclaration, quelque soit le ou les services de renseignements occultes organisés depuis longtemps autour de ma modeste personne et de ma correspondance, et quelle qu'en soit la direction ou provenance.

« Je veux qu'il soit entendu que je n'ai rien négligé et que j'ai fait toute demande utile, en temps utile, aux fins d'être entendu dans cette Affaire.

« Je fais donc recommander ma lettre à la poste, afin de conserver trace de son envoi, après l'avoir décalquée sur mon copies de lettres. »

Aucune réponse ne me fut faite (?), mais je constate qu'à cette même époque, MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Justice ordonnèrent la disparition des emblèmes religieux des prétoires des cours de Justice, conformément à un vote de la Chambre des députés émis au mois de décembre précédent.

Quelle signification exacte le Gouvernement voulut-il donner à son acte ? Voulut-il dire que ma révocation de conducteur du 7 mars 1898 était due unique-

ment à ce que, la veille, j'avais tenu un langage libre penseur dans une salle de justice où existaient des emblèmes religieux (crucifix, etc.) et ne tenir aucun compte de mes procès-verbaux contre mes entrepreneurs et chefs de service en 1897, pas plus que de ma conduite politique en général et de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus en particulier ? Si c'est cette signification qu'il voulut lui donner, je déclare qu'il se trompa ou mentit énormément.

*
* *

Le 10 avril 1904, je reçus intacte (je l'ai conservée) une lettre recommandée A.R. que j'avais adressée à M. Louis Bonnet, à Paris ; elle contenait notamment la note autocopiée déjà communiquée à MM. F. Buisson, Berthelot et Cie. Cette lettre lui fut présentée, ainsi que les inscriptions qui figurent sur son enveloppe le prouvent, à plusieurs adresses parisiennes où elle aurait dû le trouver et où quantité d'autres de mes lettres ordinaires l'avaient trouvé ; et s'il en fut autrement, c'est que, très vraisemblablement, quelque maçonnique et gouvernementale consigne le voulut ainsi. Je prie instamment le lecteur de se reporter, à ce sujet, à ce que j'ai dit plus haut, relativement à ma rencontre avec M. Bonnet au congrès radical-socialiste de Marseille, en 1903.

*
* *

Le 29 juin 1904, le lieutenant-colonel Rollin et les capitaines François et Maréchal furent arrêtés ; on sait que ces trois officiers avaient été cités comme témoins dans l'affaire de faux et de grattages effectués dans la comptabilité de l'officier Dautriche ; on sait également que tout cela se rapporte à l'Affaire Dreyfus. J'ajoute que le capitaine François avait été officier d'ordon-

nance du général Pelletier à Riom, lequel s'était occupé de moi, paraît-il, lorsque j'étais agent voyer à Pontaumur ? Si j'avais été admis à déposer, il aurait fallu sans doute examiner cette question dans ses rapports avec la fameuse Affaire.

Enfin, j'ajoute que cet officier François était le protégé de M. Clémentel qui devint, dans une région jusqu'alors acquise au modérantisme clérical, subitement (?) député radical d'abord, puis Ministre des Colonies et même tintamaresquement libre penseur ?

On sait encore que ce même officier François fit des efforts considérables (naturellement) pour sauver le général Mercier, Esterhazy, Gonse et Cie ? ?

*
* *

Le 9 août 1904, je reçus ma carte de membre du Congrès de Rome et le lendemain 10, M. Waldeck-Rousseau mourait ? ? J'ai déjà dit combien cet homme politique pesa sur la famille Dreyfus pour obtenir le silence de l'avocat Labori, à Rennes (?) et l'on sait d'autre part que de sa loi de 1881 sur les congrégations religieuses, il voulut en faire une loi de garantie et de contrôle de l'Etat, mais non une loi de suppression ; aussi posa-t-il son « cercle légal » au Sénat, lorsqu'il s'aperçut que M. Combes et ses amis allaient trop loin. Il ne voulait pas non plus séparer les Eglises de l'Etat, ainsi qu'il l'avait dit dans son discours de St-Etienne.

Ah ! que voilà bien le grand homme encensé par toute la presse à grands tirages, dite républicaine, l'homme de l'éteignoir, de l'escamotage et de l'amnistie des bandits de l'Affaire Dreyfus !

Et dire que M. Duvand me donna confiance en lui, le 10 juillet 1899 (?), ce qui me poussa à déposer mon dossier à la préfecture de Clermont-Ferrand, le 11 mai

suivant, dans lequel dossier je parle, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, des relations existant entre la fameuse Affaire et les miennes de la vicinalité et des ponts et chaussées.

*
* *

Le 8 septembre 1904, le journal officiel annonça le déplacement de M. Décharme, sous-préfet d'Ambert, qui fut nommé secrétaire général du Calvados. Je constate à ce sujet que, de même que M. François fut nommé de Clermont-Ferrand à Lunéville à l'approche du Congrès de Genève, en 1902, de même M. Décharme le fut d'Ambert à Caen à l'approche de celui de Rome ? Ces deux fonctionnaires s'étaient sûrement occupés de moi et de mes affaires à mon insu, de sorte que leurs déplacements ci-dessus relatés en furent peut-être la conséquence ?

Le 16 septembre 1904, je constate que M. Charbonnel se vit refuser l'entrée du convent maçonnique au sujet de ses démêlés avec MM. Delpech, sénateur, Bérenger, directeur de l'« Action », et Grosz, employé au même journal. Je constate encore que M. Henry Bérenger se battit en duel avec M. Téry, professeur de philosophie en congé, lequel fut envoyé à Roanne plus tard (?) ; j'ai remarqué que dans cette circonstance M. Bérenger fut assisté de M. Louis Bonnet (?), le même dont j'ai parlé plus haut. Quant à M. Téry, je l'avais aperçu pour la première fois au Congrès de Genève, en 1902, puis au congrès de la Ligue de l'enseignement, à Lyon, quelques jours après, puis enfin à Paris, dans un congrès également. De même que MM. Bonnet, Charbonnel et Bérenger s'étaient sûrement occupés de moi et de mes affaires à mon insu, de même M. Téry dut s'en occuper aussi, à Roanne et ailleurs et

son duel avec M. Bérenger, survenu à la veille du Congrès de Rome, n'y fut peut-être pas étranger ?

Le 17 septembre, je partis pour Rome et le lendemain 18, je fis la rencontre dans le train (?), entre Turin et Rome, de M. Maurice Charvot (le Chable-Suisse), que j'avais entrevu au Congrès de Genève, en 1902. Je lui fis sommairement connaître mon rôle de dénonciateur de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus et je lui remis le premier exemplaire de ma Note autocopiée sur cette Affaire.

Le 20 septembre 1904, j'assistai à l'ouverture du Congrès de Rome, sous la présidence de M. Ernest Haeckel et Cie et je fus surpris d'apprendre, par l'organe de M. Furnémont, Secrétaire général de la Libre Pensée internationale, qu'un article additionnel « Dogmes et Science », venait d'être ajouté au programme des travaux du Congrès.

Le lendemain, 21 septembre, je pris part aux travaux de cette commission « N° 7 — Science et Dogmes », sous la présidence de M. Ferdinand Buisson ; et, tout le premier, après avoir sommairement rappelé mon rôle au précédent Congrès de Genève, en 1902, je fis ressortir l'impossibilité scientifique de la descendance de l'Humanité du légendaire couple biblique Adam et Eve, puisque la préhistoire unie à la géologie et à la paléontologie, etc., retrouvent des traces certaines de nos ancêtres jusque dans les terrains testiaires, c'est-à-dire à une époque sûrement plus ancienne de cent mille ans que celle à laquelle la Bible fait vivre ce premier homme et cette première femme, directement « façonné de limon par la main de Dieu » ? Ouf !

Du reste, les beaux travaux des évolutionnistes Lamarck, Darwin, Haeckel et Cie démontrent surabondamment aujourd'hui que cette même Humanité n'est

qu'un rameau perfectionné du grand arbre de l'Animalité, qui a elle-même pris naissance dans le sein de l'onde encore tiède des océans primitifs de notre Planète.

J'ajoutai que, de ces données certaines, il en découle forcément que la prétendue Mission rédemptrice de Jésus ne peut être qu'une grossière erreur ou un incommensurable mensonge, comme il en existe tant à l'article des religions passées et présentes, puisqu'il n'y a *jamais rien eu à rédemptorer* par l'excellente raison que les hommes n'étant pas les enfants d'Eve et d'Adam, ne peuvent être les héritiers de leur prétendue faute dite du « péché originel » !

Le lendemain 22, je fus invité de nouveau à parler le premier dans le même sens et toujours sous la présidence de M. Ferdinand Buisson ; je répétai purement et simplement mon discours de la veille et je déclare aujourd'hui que je n'ai jamais su pourquoi on me demanda cette répétition. Ce même jour, je pris part au déjeuner champêtre qui eut lieu au « Mont Palatin », à Rome ; je conversai avec quelques collègues de la commission « Science et Dogmes », je pris la photographie du groupe Haeckel et Cie et, sur leur demande, je me laissai croquiser par quelques jeunes gens inconnus.

Quel usage fut-il fait de ce croquis ?

On ne me l'a jamais dit, mais il est très possible, eu égard à son dispositif, qu'il ait servi à la composition de la vignette qui décora, l'année suivante, les cartes postales et le calendrier libre penseur du Congrès international de la Libre Pensée à Paris auquel je pris part. Je fus, du reste, l'un de ceux qui donnèrent leur signature à M. Chauvelon, professeur français de philosophie, qui fut chargé de demander au Congrès de vouloir bien décider que le suivant aurait lieu

à Paris, en 1905, en vue de faire activer la Séparation des Eglises et de l'Etat, en France.

Quant à la vignette dont je viens de parler (Eglise à louer pour Université populaire, musée, syndicats et fêtes laïques), je déclare qu'elle a eu et a toujours toute ma sympathie, mais je dois à la vérité de dire que je n'ai ni participé ni connu sa rédaction.

Enfin, pourquoi fut-ce M. Ferdinand Buisson qui présida la commission « Science et Dogmes » et pourquoi me donna-t-il la parole tout le premier ? Je n'en ai rien su, mais je présume que c'est peut-être à cause de mon rôle au Congrès précédent, à Genève, et aussi en raison de ce que j'avais été révoqué de conducteur des ponts et chaussées, le 7 mars 1898, après avoir prononcé son nom la veille dans les circonstances et pour les raisons sommairement rappelées plus haut.

Le 26 novembre 1904, je reçus une petite brochure d'un jeune et fort aimable professeur de philosophie romain, évolutionniste comme moi (M. Emile Troilo), que j'avais vu à la commission « Science et Dogmes » et aussi au déjeuner du « Mont Palatin » ; elle est intitulée « Roma pagana ». C'est à cette époque, je crois, que le général André, Ministre de la Guerre, fut frappé à l'improviste et en pleine Chambre des députés, par M. Syveton, député clérical et secrétaire général de l'association dite « la Patrie française ».

Le 8 décembre suivant, ce député mourut subitement dans les conditions mystérieuses que l'on n'a pas oubliées : il devait passer aux assises le lendemain à cause de son agression contre le général André.

Ce député Syveton, de même que le général André, ne furent-ils pas mêlés à mes affaires en général et à celles de mon voyage à Rome en particulier ?

*
* *

Le 15 février 1905, j'adressai une lettre recommandée A.R. à M. Rouvier, Président du conseil des Ministres, dans laquelle je m'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli en la confirmant ma Note autocopiée sur l'Affaire Dreyfus, dont j'ai distribué un certain nombre d'exemplaires à diverses personnalités, tant françaises qu'étrangères, au cours de mon voyage en Italie, l'année dernière.

« J'ajoute, à titre de renseignements complémentaires, que j'attends toujours, mais avec une lassitude indéfinissable, la fin de ce sombre drame, afin de savoir si je dois finalement aller demander pour mes vieux jours l'hospitalité à une autre nation, dans le cas où mon Pays et sa Justice, n'ayant pas voulu m'entendre publiquement, n'auraient pas su ou pas voulu faire éclater au grand jour toute la Vérité sur cette sinistre Affaire. »

*
* *

Le 26 mai 1905, j'adressai une lettre recommandée à M. le Ministre des Travaux Publics dans laquelle je lui parle de mes affaires administratives (ponts et chaussées et vicinalité) et de la criminelle Affaire Dreyfus qui en fait partie, en ajoutant que je l'ai dénoncée comme telle en temps utile. Je lui fais connaître encore que j'ai vainement demandé à être entendu par la Justice sur cette Affaire et je lui déclare finalement que je lui laisse toute la part de responsabilité qui lui incombe.

Je note que ce même jour, le baron Alphonse de Rotschild mourut à Paris ? Il était membre de l'Institut et commandeur de la Légion d'honneur !

Je me demande si ce haut personnage de l'Institut et de la Finance s'était occupé de moi, en raison de

mes affaires administratives et de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus ?

*
* *

Le 29 mai 1905, j'adressai une lettre recommandée A.R., à M. Haeckel, à Iéna, dans laquelle je le prie instamment de vouloir bien venir à Paris en septembre prochain pour prendre part aux travaux du Congrès international de la Libre Pensée ; et, en même temps qu'une note détaillée sur de curieux incidents qui s'étaient produits autour de moi au « Mont Palatin », à Rome, l'année précédente, je lui adressai un exemplaire de la photographie que j'avais prise à cet endroit de lui et de son groupe. Puis, je l'entretiens encore de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus et je lui annonce mon intention de faire une nouvelle communication sur cette même Affaire au Congrès de Paris.

Je note en passant que, le 1er juin suivant, le Roi d'Espagne Alphonse XIII et M. Loubet, Président de la République, faillirent être tués par une bombe anarchiste ?

Je note encore que c'est vers cette date que M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, donna sa démission, ou plutôt se trouva dans l'obligation de se retirer des affaires, en raison de ce que, à l'insu de M. Rouvier, Président du conseil, mais de concert avec le Président Loubet et le Gouvernement anglais, il avait dirigé les affaires extérieures de la France (Maroc principalement), de manière à rendre un conflit armé à peu près inévitable avec l'Allemagne. M. Rouvier ne le sut que par l'intermédiaire de l'ambassadeur français à Rome, lequel le tenait du Gouvernement italien, qui l'avait appris à son tour de l'Empereur Guillaume II lui-même.

L'Affaire Dreyfus n'ayant pas réussi à allumer la

poudre dans les Vosges, M. Loubet, l'apaiseur, et son lieutenant Delcassé, le cachotier, manœuvraient secrètement d'une autre manière pour aboutir à un résultat identique : l'écrasement de la Démocratie par le moyen d'une grande guerre et, conséquemment, arrêt pour vingt ou trente ans, de ses revendications sociales !

*
* *

Le 4 juillet 1905 et jours suivants, fut organisée, dans les environs de Clermont-Ferrand, la course des voitures automobiles dite « course de la coupe Gordon-Bennett », sous la présidence de M. Clémentel, Ministre des Colonies. Le lendemain 5, je reçus une carte postale de M. Haeckel en réponse à la lettre que je lui avais adressée le 29 mai précédent.

Pourquoi cette coïncidence avec les fêtes clermontoises ? Je serais bien surpris s'il n'existait pas de ce côté encore quelque nouvelle et inavouable intrigue se rattachant au côté clermontois de l'Affaire Dreyfus !

Le 8 juillet suivant, M. Lavigne, agent voyer d'arrondissement à Thiers et précédemment à Ambert, pendant que j'étais conducteur à St-Germain-Laval, mourut subitement ? Je l'avais connu à Riom, pendant que j'étais à Pontaumur et je sais qu'il s'était beaucoup trop occupé de moi : c'est encore une mort prompte qui m'a laissé rêveur !

Le lendemain 9, j'appris que j'étais admis à prendre part aux travaux du Congrès international de la Libre Pensée à Paris ; je constate à ce sujet que cette nouvelle coïncide avec la clôture du congrès radical-socialiste, à Paris, sous la présidence de M. Henri Brisson qui, comme je l'ai déjà dit dans mon mémoire de Genève relaté plus haut, fut l'un des principaux défenseurs de la République pendant la période tragico-aiguë de l'Affaire Dreyfus !

*
* *

Le 3 septembre 1905, je pris part, à Paris, à la grande manifestation internationale et libre penseuse organisée en mémoire du jeune chevalier de la Barre, martyrisé par l'Eglise ; et, chose curieuse, je constate que l'autorité militaire, M. Etienne étant Ministre de la Guerre, fit exécuter ce même jour et les suivants d'importantes manœuvres militaires dans le voisinage d'Ambert et de mon village de Pèghes, ce qui ne s'était peut-être jamais vu ! Il m'est difficile de ne pas reconnaître ici, comme dans bien d'autres circonstances d'ailleurs, une coïncidence voulue avec les manifestations libres penseuses qui se déroulaient à Paris.

Ce même jour du 3 septembre, l'ancienne municipalité clermontoise ayant démissionné (? ?), la ville de Clermont-Ferrand procéda à l'élection de nouveaux conseillers municipaux parmi lesquels je relève les noms de MM. Chaussegros et Bruyant (M. Bruyant est le neveu de M. Ponchon). J'ai déjà dit comment et pour quelles raisons je savais M. Chaussegros mêlé à mes affaires qui, à la fin de 1894, était en relations suivies avec MM. Ponchon et Méridier au bureau desquels je travaillais.

Le 13 septembre suivant, je note la mort accidentelle (?) de M. Juttet qui fut tué à Paris par la voiture automobile de M. Bardin ; il était franc-maçon et originaire de Riom où il avait fait ses études chez les frères maristes (?) de cette ville. J'ai dit plus haut que j'avais été en relations avec lui à Roanne d'abord, en 1896-97 (très peu) et à Lyon ensuite, en 1898-99, où il était directeur du journal « Le Démocrate de Roanne » en même temps que de celui de M. de Lanessan « Le courrier de Lyon ». J'écrivis dans le « Démocrate » une trentaine d'articles sur mes affaires

politico-administratives et M. Juttet, avec qui j'ai échangé une volumineuse correspondance, insista pour que je lui fisse connaître mon rôle dans l'Affaire Dreyfus ? Je résistai beaucoup, car son attitude maçonnique ou non m'avait inspiré de la méfiance, et j'appris même à la fin qu'il était en relations avec M. Krantz que je savais compromis dans le projet de coup d'Etat (voir plus haut la déclaration de M. Boutteville à Royat, en août 1894). Puis je sus qu'il s'était quelque peu occupé de mes affaires administratives à mon insu, même à l'époque de mon malhonnête déplacement de St-Germain-Laval à Bourges en septembre 1897, où ma mère fut compromise (comme toujours du reste). Je parle quelque peu de ces choses dans ma Note autocopiée dont je distribuai les exemplaires aux membres du Congrès international de la Libre Pensée à Paris, en septembre 1905, où je reproche « aux bandits de l'Affaire » d'avoir compromis ma mère dans mes affaires administratives et autres.

Enfin, j'attire particulièrement l'attention du lecteur sur le fait que j'ai reproduit plus haut, à savoir que M. Juttet manœuvra en vue de me faire parler de l'Affaire Dreyfus à la brasserie du « tonneau » à Lyon, en présence de l'oncle de M. Bernard Lazare, demeurant à Aix-les-Bains ? Sa mort tragique n'eut-elle pas des rapports avec ce que je viens d'exposer sommairement ci-dessus ? J'ajoute qu'il avait été nommé le 8 septembre seulement chef de cabinet du Ministre du Commerce et avait occupé antérieurement à cette date le même poste dans le cabinet de M. Dubief !

*
* *

Le 6 décembre 1905, le Sénat vota à son tour la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat telle que l'avait précédemment votée la Chambre des députés. Cela

fut une bonne action sans doute, car l'Eglise commença à recevoir le châtiment qu'elle avait mérité et que j'avais annoncé à son évêque clermontois Belmont ; mais pourquoi n'avoir pas avoué publiquement que ce châtiment était la conséquence de sa culpabilité dans l'Affaire Dreyfus et le projet de coup d'Etat ? Ce pourquoi est facile à comprendre : pour avouer une pareille chose, il fallait avouer tout le reste, toutes les complicités, reprendre l'Affaire Dreyfus en entier, y reconnaître mon rôle, me rendre justice et se préparer aux conséquences politico-sociales inévitables. *C'est cela qu'on n'a pas voulu et c'est contre cela que je proteste de toutes mes forces !*

Trois jours après, le 9 décembre 1905, mon oncle Pélisson, adjoint au maire d'Ambert, catholique pratiquant autant que clérical, mourut à son tour comme écrasé par cette loi de Séparation ? Il s'était occupé de moi, sur ma demande d'abord à l'époque de mon entrée à la vicinalité du Puy-de-Dôme en 1890, et sans aucune demande de ma part en 1894-95, lors de ma réintégration aux ponts et chaussées. Il avait même reçu à mon insu à cette époque de singulières promesses à mon endroit que je n'aurais certainement pas acceptées si j'en avais eu connaissance, et, comme M. Ponchon à Clermont-Ferrand à la fin de 1894, il me fit comprendre que si je m'occupais de politique (lire politique laïque et républicaine), pendant une période électorale principalement, on me révoquerait, sauf à me faire réintégrer après ? ? Je compris alors que, comme ma mère, il était compromis dans mes affaires et ne lui parlai point (je ne lui en ai jamais parlé) de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus.

Le 21 décembre 1905, j'écrivis une nouvelle lettre recommandée A.R. à M. Haeckel, à Iéna. Je lui fais remarquer que, conformément au vote émis sur sa pro-

position par le Congrès international de la Libre Pensée tenu à Rome l'année précédente, la République française se séparait enfin des Eglises en général et de la romaine en particulier. Je lui expose sommairement ensuite les efforts que j'ai faits à la commission de l'Encyclopédie du Congrès de Paris, en vue d'obtenir un ouvrage conçu dans le sens essentiellement laïque, scientifique, évolutionniste, rationnel et édité sous une forme susceptible de permettre aux éducateurs futurs de la mondiale Démocratie, de s'en servir comme d'une inépuisable bibliothèque constamment tenue à jour. J'ajoute que, après avoir fait et donné à mon pays tout ce qu'un honnête homme et un bon citoyen peut faire et donner, je ne consentirai plus à devenir fonctionnaire français et que je laisse aux hommes politiques et autres la responsabilité de leur infâme conduite à mon égard.

Je lui adressai enfin un exemplaire de la Note autocopiée sur l'Affaire Dreyfus que j'avais distribuée aux membres du Congrès de Paris et je lui en recommande instamment la lecture.

M. Haeckel me répondit par quelques mots de remerciements contenus sur une carte postale portant sa photographie, datée du 24 décembre 1905 à Iéna et qui me parvint le 31 seulement ? ?

*
* *

Le 29 mars 1906, j'adressai une lettre recommandée A.R. à M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur, que j'ai déjà reproduite au commencement du chapitre VI du présent ouvrage ; je prie instamment le lecteur de s'y reporter.

Que se passa-t-il ensuite ?

Il se passa que trois jours après, le 1er avril, je

pus me rendre utile à la cause républicaine et laïque dans mon pays, car nous étions à ce moment en pleine bataille électorale et M. Dumont, candidat-député de la réaction cléricale et soutenu par ses deux journaux, menait une campagne endiablée et d'autant plus dangereuse dans l'arrondissement d'Ambert que personne n'osait l'affronter en réunion publique, pas même le député sortant (docteur Sabaterie) qui se représentait de nouveau : je le battis à plate couture au chef-lieu de ma commune (Job), ce qui fut certainement une bonne affaire républicaine, car la situation électorale avait été savamment troublée par l'agitation qui s'était produite à l'occasion des inventaires des biens des églises.

A cette époque se rattache encore la mort prompte de mon voisin Artaud, survenue le 4 avril 1906, laquelle me surprit d'autant plus que peu de temps avant, je l'avais mis au courant de mes démêlés avec l'êvêque Belmont de Clermont-Ferrand, relativement à la guerre infernale que l'on me faisait faire un peu par tout le monde en général et ma mère en particulier ?

J'avais eu l'occasion, à St-Germain-Laval, de me jeter également dans la mêlée d'une réunion publique (2 mai 1898), cléricale et électorale, au cours de la mélinesque période des élections législatives de 1898. A ce moment-là, je venais d'être révoqué depuis deux mois à peine et j'étais le seul conseiller municipal n'emboîtant pas le pas au gouvernement Méline ; j'appris que le candidat-député, le clérical Berthelier, flanqué de son non moins clérical avocat Billet, avait organisé une réunion électorale publique dans l'ancien couvent des « récollets ». Mes amis politiques ou se disant tels, qui m'avaient envoyé au conseil municipal (Romagny, Dufaut, Lièvre, etc.) n'osaient pas se montrer et voulaient laisser la voie libre à la propagande de ces messieurs, j'insistai d'autant plus auprès d'eux

que je connaissais toute l'exceptionnelle gravité des élections législatives de 1898 pour la République, puisque, comme je l'ai dit et répété, j'étais le dénonciateur de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus ; je finis néanmoins par les entraîner de sorte que nous nous trouvâmes le soir, dans la salle des « récollets », divisés en deux fractions sensiblement égales en nombre, cléricaux d'une part, lesquels avaient tout le bureau pour eux et républicains de l'autre (3 ou 400 électeurs en tout). La présidence fut confiée au chef de l'union nationaliste de Roanne, venu tout exprès à St-Germain pour cela ; à ses côtés prirent place M. Poyet, maire de St-Germain-Laval, Briéry, pharmacien, etc. Je remarquai dans la salle et du côté des cléricaux les trois curés de la localité en compagnie de M. Denis fils, etc., etc. La parole fut donnée tout d'abord à M. Billet, M. Berthelier étant muet comme carpe, lequel poussa une violente charge contre les francs-maçons et les républicains anticléricaux. Je l'interrompis parfois de ma place et je demandai la parole pour lui répondre à la tribune, ce qui l'amena à me lancer la flèche empoisonnée que voici : « *nous sommes dans la maison et c'est à vous d'en sortir !* » J'ai parlé de cet incident à M. Duvand, le 10 juillet 1899, lequel a pu le faire vérifier. Je n'étais plus dans « la maison de la République », en effet, pour en avoir été récemment chassé, tandis que MM. Méline, Cavaignac, Audiffred, etc., etc., ainsi que les généraux Mercier, de Boisdeffre, etc., etc., y étaient toujours en bon rang et mes ingénieurs, leurs « chers camarades », aussi !

Mon tour de parole étant venu, je me précipitai à la tribune où je faillis me disputer avec M. Michel, afin de savoir lequel de nous deux répondrait à M. Billet, car M. Michel avait été précipitamment appelé de Roanne à *mon insu* et ce jeune homme, rédacteur

au journal collectiviste « L'Avant-Garde », défendait la candidature non moins collectiviste de son patron, le maire de Roanne (M. Augé). Je finis par lui céder mon tour de parole, en raison de ce que je n'avais pas de candidat-député de ma nuance à soutenir (radical-socialiste) ; je l'ai bien regretté plus tard, car M. Michel ménagea beaucoup trop le cléricalisme de ces messieurs. J'engageai ensuite mes amis à concentrer leurs voix sur M. Augé qui, bien qu'ayant à mes yeux le défaut d'avoir un programme collectiviste, était le seul à porter en la circonstance le drapeau du bloc républicain, puisque le député sortant Audiffred, qui se représentait, était à ce moment le bras droit de M. Méline dans l'Affaire Dreyfus et le reste, alors que M. Waldeck-Rousseau était le président du « grand cercle » soi-disant républicain ! La réunion, divisée en deux fractions à peu près égales comme je viens de le dire, fut quelque peu orageuse, mais, grâce à la présence des républicains, les cléricaux ne purent faire voter aucun ordre du jour.

Le 8 mai suivant, M. Audiffred fut réélu député, ainsi qu'il fallait s'y attendre, tandis que seule, après Roanne, la petite ville de St-Germain-Laval donna la majorité absolue de ses voix à M. Augé.

J'ajoute que le 1er mai je fus invité comme conseiller municipal, par M. Poyet, maire, à assister le 4 suivant à une entrevue avec M. Audiffred à la mairie et, sur une observation de ma part, il me fit connaître le 3 que cette réunion ne serait pas publique et n'aurait pas lieu à la mairie, mais dans un hôtel privé. M. Audiffred ne tenait pas, évidemment, à échanger des explications avec moi en présence du public, au sujet de ma révocation et de l'Affaire Dreyfus ! Oh ! non, alors...

Inutile d'ajouter que je ne vis pas ce personnage

politique à l'hôtel Coudour-Couavoux, comme mes collègues du conseil municipal.

*
* *

Le 29 mai 1906, j'adressai une lettre recommandée A.R. à M. Barthou, Ministre des Travaux Publics et ancien Ministre de l'Intérieur du cabinet Méline, lettre que j'ai reproduite au chapitre VI précédent, je prie encore le lecteur de vouloir bien s'y reporter, car elle demande à être relue pour l'intelligence de ce qui va suivre.

En enffet, je ne fus pas plutôt à mon domicile, de retour de la poste, que je fus invité à me rendre au chef-lieu de la commune voisine (Valcivières) pour assister un mourant nommé Boissadie, qui, le premier de sa commune, avait demandé, paraît-il, des obsèques purement civiles (M. Boissadie mourut peu après, muni des sacrements de l'Eglise).

Quelle était cette nouvelle comédie et pourquoi m'avait-on invité ce moment, alors que des instituteurs de l'endroit s'étaient déjà occupés de cet homme que je ne connaissais pas ?

Il a dû y avoir, là encore, quelque mystère relatif à mes affaires et à mes dossiers secrets, quelque nouvelle et mirifique canaillerie comme on m'en a tant fait. Tout ce que je sais pouvant se rattacher à cet homme ou à son nom, c'est que j'ai connu autrefois, chez les frères de la doctrine chrétienne, à Ambert, un nommé Boissadie, Jean, originaire de la même commune et qui, pendant mon séjour à St-Germain-Laval, de 1895 à 1900, résidait à Roanne, chef-lieu de cet arrondissement.

Enfin, le 31 mai suivant, ma tante Chebance, sœur de ma mère, que je sais si gravement compromise dans mes affaires et qui joua un rôle si néfaste auprès

d'elle et de moi, de 1900 à 1903, fut atteinte d'une violente hémorragie, dont elle ne se relèvera plus.

Que signifie encore cette ténébreuse et saignante histoire ?

Je ne vois qu'une seule explication à ceci comme à tout le reste, explication qui m'est inspirée par les quelques paroles échappées en ma présence, en 1894, par MM. Boutteville, Ponchon et Méridier, à savoir « qu'il leur fallait mes plus proches parents pour eux », dans l'opération de ma réintégration aux ponts et chaussées comme pour tout le reste ?

Pour se servir de moi dans leur criminelle aventure des services de voirie et de l'Affaire Dreyfus, ils ont compromis mes parents par tous les moyens, religieux et autres, ce qui du reste leur était très facile ; et, comme mon affaire s'est compliquée et que j'ai manqué de cette docilité à laquelle ils s'attendaient, les bandits, en parfait accord avant, se jettent maintenant dans l'ombre et réciproquement leurs criminelles saletés à la face et en font subir les conséquences à leurs victimes qui sont tantôt ma mère, tantôt ma tante, etc., etc.

Et le public, le bon public, qui s'imagine que la torture inquisitoriale est depuis longtemps abolie en France, n'y voit que du feu, toujours du feu !

Pauvre public !

*
* *

Le 14 juin 1906, j'adressai une lettre recommandée A.R. à M. Sarrien, Ministre de la Justice et Président du conseil des Ministres. Cette lettre, ainsi que celle adressée à M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, a été reproduite au chapitre VI de cet ouvrage : j'y renvoie le lecteur qui y gagnera en la relisant.

*
* *

Le 4 juillet 1906, le bureau du conseil général de la Ligue de l'enseignement fit une démarche officielle, paraît-il, auprès de M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, pour l'inviter à présider la séance de clôture du congrès annuel de cette Ligue, à Angers, le 5 août suivant. J'avoue que je fus d'autant plus indigné de cette démarche faite auprès de M. Barthou que je savais M. Duvand être le vice-président de la Ligue, et que celui-ci n'ignorait pas, pour l'avoir appris de moi, le 10 juillet 1899, le rôle que cet homme politique avait joué sous Méline dans l'Affaire Dreyfus et la préparation du coup d'Etat. J'ajoute que peu de jours avant, j'avais été également indigné d'apprendre que le conseil de cette même Ligue avait osé proposer le renouvellement de leurs mandats au tiers sortant de ses membres, au nombre desquels je relevais les noms de MM. Barthou et Adrien Duvand : je fis remarquer à mes amis qu'en raison de ce que je savais sur la conduite politique de quelques-uns des personnages proposés et en raison surtout de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus, je ne pouvais voter pour une pareille liste.

De ceci comme de bien d'autres choses encore, il en résulte que j'ai perdu confiance en M. Duvand au sujet des confidences que je lui ai faites sur l'Affaire Dreyfus *et ceci est très grave !*

*
* *

Le 11 juillet 1906, j'appris que M. Martin, curé de ma commune (Job), était déplacé et envoyé à Montferrand par son évêque Belmont.

Je fais remarquer que ce curé quitta Job la veille de l'arrêt (12 juillet 1906) de la Cour de cassation annulant le jugement de Rennes et réhabilitant complètement le capitaine Dreyfus.

Je fais remarquer encore que ce même curé

Martin avait remplacé M. Pitavy, lequel avait quitté cette localité à la suite d'un charivari infernal qui avait été organisé contre lui et ses deux abbés, et qui prit naissance aussitôt après le dépôt à la poste de Job d'une de mes lettres relatives à mon rôle dans l'Affaire Dreyfus et adressée à M. Loubet, Président de la République (j'ai déjà parlé de ce charivari et de cette lettre, dans le courant de ce chapitre).

Je fais remarquer également que ce même curé Martin avait été le confesseur de ma mère à Pèghes dans les circonstances mystérieuses dont j'ai déjà parlé et que, préalablement à cette confession, j'avais cru devoir lui écrire quelques mots pour lui faire connaître que je faisais *expressément toute réserve utile à la Vérité et à la Justice dans l'Affaire Dreyfus !* C'est mon cousin Jean-Marie Reynaud qui lui apporta ma lettre.

*
* *

Le 18 juillet 1906, j'écrivis une nouvelle lettre à M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, dans laquelle je demande, pour la troisième et dernière fois, la communication de mon dossier d'ancien conducteur des ponts et chaussées.

J'ai déjà fait observer, dans le courant du chapitre VI, que la réponse de ce Ministre fut négative en ce qui concernait la communication de mon dossier et partiellement erronée ou mensongère, en ce qui concernait les raisons développées dans sa lettre.

Je note en passant que le commandant Alfred Dreyfus fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 20 juillet 1906 et que le lendemain 21, le général André, ancien Ministre de la Guerre, écrivit à son successeur, M. Etienne, pour lui demander d'organiser une cérémonie militaire publique de réhabilitation de cet officier ?

*
* *

Le dimanche 5 août 1906, après avoir amené personnellement mes bagages à la gare d'Ambert la veille, je partis pour la Suisse avec l'intention bien arrêtée de m'y fixer pour le restant de mes jours, à cause de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus, que je fis sommairement connaître au public par ma note insérée dans le journal dit « Feuille d'Avis de Lausanne », du 19 septembre suivant ; je me dirigeai tout d'abord sur cette ville qui m'avait été conseillée peu de jours avant par M. Maurice Charvot, dont j'ai déjà parlé dans le présent chapitre, au sujet de mon voyage en Italie, en septembre 1904.

Je constate que, le 4 août au soir, M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur, prit l'express de 19 heures et demie pour Carlsbad, où il séjourna quelques jours seulement et alla visiter Berlin en touriste peu de temps après ?

Je constate également que, le mardi 7 août, mon voisin Rolhon, à Pèghes céda subitement (?), par voie de partage-donation, sa propriété à ses enfants ? Cette précipitation ne signifie-t-elle pas qu'il était compromis dans mes affaires et que ces compromissions le poussèrent à se dessaisir promptement de sa propriété en faveur de ses enfants ?

Enfin, je constate que ce même jour MM. les généraux André, ancien Ministre de la Guerre, et de Négrier, se battirent en duel à Paris, dans le parc du prince Joachim Murat ?

Ce duel ne fut-il pas la conséquence de mon départ pour la Suisse et de quelques compromissions se rattachant à mes affaires administratives en général et à mon rôle dans l'Affaire Dreyfus en particulier ?

*
* *

Le 14 août 1906, j'appris, par la voie de la presse que le Pape repoussait la loi française de Séparation des Eglises et de l'Etat, ainsi que l'organisation des associations cultuelles.

Le 4 septembre suivant, le deuxième congrès national de l'épiscopat français se réunissait à Paris et les évêques s'empressèrent d'adresser un télégramme de reconnaissance et d'obéissance au Pape.

Je crois devoir rappeler ici, à titre de renseignements explicatifs sur les deux paragraphes précédents, que la Séparation des Eglises et de l'Etat en France, ainsi que les lois sur les congrégations religieuses et les associations, furent la conséquence de l'agitation produite autour de l'Affaire Dreyfus et la part de culpabilité évidente de l'Eglise. C'est là un point d'histoire suffisamment éclairci aujourd'hui pour quiconque a suivi avec attention les événements de ces dix dernières années ; mais l'Eglise a-t-elle été, en tant qu'organisation religieuse et sociale, la seule instigatrice originelle du complot de coup d'Etat contre la République, par le moyen de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus ?

Pour répondre à cette importante question avec le plus de netteté et de clarté possible, je ne sais mieux faire que de renvoyer le lecteur au chapitre IV, où je reproduis les déclarations de MM. Boutteville, Ponchon, Méridier, etc., lesquelles lui feront aisément comprendre que la question est complexe. Et, s'il est bien vrai qu'il incombe une bonne part de responsabilité à l'Eglise, il en existe certainement d'autres dont l'une se rattache tout particulièrement à cette question de fusion des services de voirie pour laquelle on s'était servi de ma modeste personne comme sujet d'expériences préli-

minaires, de 1890 à 1894 ; et cela MM. Ponchon et Méridier, qui furent en relations avec M. Boutteville et son beau-frère Chaussegros en 1894, ne l'ignorèrent pas et, par conséquent, l'Eglise et la congrégation non plus dont ils étaient les agents. De telle sorte que, toute réserve utile étant faite sur cette question, l'Eglise est mal venue aujourd'hui à repousser cette Séparation et à se poser en victime des républicains.

Victime ! Elle ne l'est point, bien au contraire, mais elle n'est pas la seule coupable, comme je viens de le dire ; et c'est pour cela que j'ai demandé et que je demande plus que jamais que l'immense abcès de l'Affaire Dreyfus soit complètement vidé : c'est le seul moyen de délimiter nettement toutes les responsabilités et d'en tirer les conséquences, toutes les conséquences !

*
* *

Le 25 août 1906, la garde républicaine visita Genève où elle fut chaleureusement reçue par la population de cette ville. Le 29, elle en fit autant pour Lausanne, que j'habitais alors ; et, ce même jour, les enfants du Voruit de Gand (Belgique) s'y rendirent également, ce qui me donna l'avantage d'assister à leur charmante représentation théâtrale.

Mais pour quelles raisons toutes ces visites, et pourquoi avait-on choisi ces dates ?

Encore quelque mystère !

Autre chose encore : le 26 du même mois, M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, présida à la pose d'une plaque commémorative sur la maison où naquit à Aubeterre (Charente), M. Ludovic Trarieux, sénateur de la Gironde, lequel fonda la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen qui, comme tout le monde s'en souvient, joua un si grand rôle dans les revisions des procès du capitaine Dreyfus.

Il est inutile d'ajouter, je pense, combien je désapprouve la participation de cet homme politique à cette manifestation, et combien je condamne les républicains ou se disant tels qui l'y appelèrent, puisque, l'Affaire Dreyfus ayant été à ma connaissance une criminelle machination contre la République, M. Barthou fut, sous Méline, le Ministre de l'Intérieur qui exécuta une bonne part de ce projet de coup d'Etat.

*
* *

Voici maintenant quelques extraits d'une nouvelle lettre recommandée A.R. que j'adressai de Lausanne à M. Haeckel, à Iéna, le 31 août 1906 :

Je lui parle tout d'abord de ma lettre adressée à M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur, le 29 mars dernier ; puis de trois autres, envoyées à MM. Louis Barthou, Ministre des Travaux Publics ; Sarrien, Ministre de la Justice et Président du conseil des Ministres, et M. Henri Brisson, Président de la Chambre des députés, les 29 mai, 14 et 19 juin 1906. Toutes ces lettres ont été reproduites au chapitre VI du présent ouvrage, sauf celle adressée à M. Henri Brisson, qui n'est autre chose que la copie de celle adressée à M. Sarrien. Puis je continue ma lettre dans les termes suivants :

« Comme vous le verrez par la lecture de ce qui précède, il s'agit toujours de la fameuse Affaire encore très imparfaitement connue du public, et pour laquelle on n'a jamais consenti ni à me laisser déposer en justice ni à donner la moindre publicité à mes renseignements.

« Je ne doute point depuis longtemps que l'on a voulu à *tout prix étouffer le véritable objectif de cette sinistre Affaire,* qui a été indubitablement un complot contre le progrès républicain, laïque et démocratique par le moyen d'une guerre avec l'Allemagne, soit l'in-

cendie de l'Europe, la boucherie générale et le recul de la civilisation pour un demi-siècle !

« Moi vivant et sachant ce que je sais sur ce complot, je ne crois ni honnête ni moral ni profitable à l'Humanité de laisser croire à qui que ce soit à ma participation, par faiblesse ou autrement, à cet étranglement de la Vérité. Je me propose donc, n'ayant pu faire mieux, de réunir le plus tôt possible en un seul manuscrit tout ce que je sais sur cette Affaire...

« Je déclare que je travaille dans l'unique intérêt de l'Humanité, de la Vérité, de l'Histoire et sans aucune acception de races ni de nationalités. »

*
* *

Le 16 septembre 1906, eut lieu à Lausanne le Jeûne fédéral annuel et je constate que les enfants de « la Ruche », de M. Sébastien Faure, visitèrent cette ville le même jour ; et, à l'exemple de ceux du Voruit de Gand, le 29 août précédent, donnèrent une représentation théâtrale à la « Maison du peuple » de cette ville.

Pourquoi cette visite à cette date ?

Je n'en ai jamais rien su. Tout ce que je sais sur le compte de M. Sébastien Faure, de nature à se rattacher à mes affaires, c'est que lui et quelques-uns de ses amis assistèrent au Congrès international de la Libre Pensée, à Genève, en 1902 et que le 17 septembre (quatre temps), juste au moment où je montais à la tribune pour y donner lecture de mon rapport sur la Théorie générale de l'Evolution et les dogmes religieux, les anarchistes, ses amis, proférèrent des menaces et firent un tel tapage que je ne pus parler de quelques instants. Puis, une fois les conlusions de mon rapport adoptées, M. Sébastien Faure prit la parole pour adresser ses excuses ainsi que celles de ses amis à l'assem-

blée ; il lança même, dans une péroraison d'une fort belle envolée, un chaleureux appel à l'union et à la concorde de tous les libres penseurs, appel qu'il renouvela du reste au banquet de clôture, le soir.

J'ajoute que, lorsque je recommandai à M. Bacconnet, en 1894, de faire appel à tous les groupements républicains laïques de gauche pour résister au clérical projet de coup d'Etat, je désignai aussi, en même temps que les francs-maçons, les libertaires ou anarchistes.

*
* *

J'ai fait connaître plus haut qu'après le 19 septembre 1906, une fois ma note sur mon rôle dans l'Affaire Dreyfus parue dans la « Feuille d'Avis de Lausanne », je réintégrai provisoirement mon domicile à Pèghes pour m'occuper du travail annoncé.

Le 14 octobre suivant, j'assistai au théâtre d'Ambert à une conférence athéiste faite par Mlle Alice Wirth du journal « l'Action », à Paris ; je prononçai même quelques paroles dans le même sens qu'elle à la fin de son discours. Mais pourquoi cette conférence fut-elle placée sous la présidence de M. Marsin, ancien agent voyer d'arrondissement, à Ambert ?

Ce personnage ne s'était-il pas occupé de moi à mon insu ?

Autre question encore qui depuis longtemps m'intriguait d'autant plus que tout se passait autour de ma correspondance, comme si elle était régulièrement violée par ordre gouvernemental.

Pourquoi le bureau de poste d'Ambert avait-il été transporté dans l'immeuble de M. Marsin ?

Je l'ignore absolument, mais je note que le lendemain, 15 octobre, M. Chartoire, instituteur à Chau-

riat et précédemment à la Forie, mourait promptement ?

Cette mort survenue à cette date m'intrigue d'autant plus que cet instituteur était secrétaire de mairie à la Forie, en même temps que M. Joubert en était le maire, et que tous les deux, paraît-il, s'étaient occupés de mes affaires à mon insu ? S'était quelque peu occupé de moi à mon insu également, paraît-il, mon voisin Tamisier, Antoine, beau-frère de M. Joubert, clérical et réactionnaire comme lui.

Enfin, je note que cinq jours après, le 19 octobre 1906, soit exactement un mois après l'apparition de ma note sur l'Affaire Dreyfus dans la « Feuille d'Avis de Lausanne », le Ministère Sarrien démissionna et fut remplacé par celui de M. Clémenceau, avec MM. Guyot-Dessaigne à la Justice et le général Picquart à la Guerre ?

Et, puisque je viens de citer le nom du général Picquart qui a tenu une si grande place dans le cours de l'Affaire, ainsi que tout le monde le sait, je dois à la vérité de dire que, étant mêlé moi-même à cette Affaire depuis sa toute première origine et en ayant suivi les différentes péripéties point par point, il m'est impossible de *croire à la spontanéité du rôle* de cet officier, tout en rendant hommage à son courage et à sa vertu civique. J'ajoute qu'il avait été sûrement prévenu à l'époque où il remplaça le colonel Sandher, à l'Etat-Major général de l'Armée ; et peut-être même que la mort de ce dernier se faisait trop longtemps attendre ! Je vais plus loin encore : je dis qu'il n'y a rien d'impossible à ce que l'arrivée au Ministère de la Guerre du « petit bleu » qui a tant fait parler d'elle, ne se soit produite qu'après entente préalable ; et je déclare que les renseignements qui ont permis de prévenir ce colonel ne *tirent leur origine que de moi par*

l'intermédiaire de M. Bacconnet, lequel pourra dire un jour, si ce n'est déjà fait, par quelle voie secondaire il les lui fit parvenir.

*
* *

Le 22 février 1907, le R. P. Monsabré mourut au Havre. Je remarque que sa mort suivit de près la troisième assemblée plénière de l'épiscopat français qui avait eu lieu le 15 janvier précédent à Passy, laquelle s'occupa de la dernière loi relative à la Séparation des Eglises et de l'Etat. C'est ce moine qui, en mai 1895, à Clermont-Ferrand, fut chargé de lancer au nom de l'Eglise, du haut de la chaire de la cathédrale de cette ville et en présence d'un grand nombre de prélats, la plus audacieuse en même temps que cynique déclaration de guerre à la République et à la Révolution Française ; il fut imité par l'évêque Turinaz de Nancy qui le fit avec une violence égale.

A ce moment critique de l'histoire de la troisième République, le crime contre le capitaine Dreyfus était commis, la réaction cléricale savamment embusquée dans toutes les avenues du Pouvoir se croyait maîtresse de la situation et ne se gênait plus pour parler et agir ; la campagne militariste, nationaliste et antisémitique allait commencer et la chute de la République parlementaire et laïque n'était plus l'affaire que de quelques années, peut-être même de quelques mois !

*
* *

Le 7 mars 1907, j'envoyai sous pli recommandé AR., à l'adresse de la Chambre des députés, du Sénat, du Président du conseil des Ministres (M. Clémenceau) et du Président de la République (M. Fallières), la pétition que j'ai reproduite au chapitre VI du présent ouvrage. Cette pétition ne parvint à Paris que le 9,

paraît-il, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne fut pas annoncée là ou ailleurs le 7, jour de son dépôt au bureau de poste d'Ambert.

Le lendemain 8, je constate que les électriciens parisiens se mirent en grève ?

Le surlendemain 9, je remarque que le général Picquart, Ministre de la Guerre, nomma de Clermont-Ferrand au Mans le général en chef Bazaine-Hayter et le remplaça à Clermont-Ferrand par le général Percin, c'est-à-dire celui qui, sous le général André, Ministre de la Guerre, organisa le système des fiches avec le concours du capitaine Mollin et du Grand Orient de France.

Ce même jour, il nomma le général Pelletier à la tête de la 26me division (Roanne, Riom, Montluçon et Clermont-Ferrand) en remplacement du général d'Entraygues ?

Je fais remarquer que c'est sous les ordres directs du général Pelletier, à Riom, que le capitaine François (celui de l'Affaire Dreyfus) avait travaillé autrefois comme ordonnance, à l'époque où j'étais agent voyer à Pontaumur.

Je fais remarquer également que c'est à cette époque que remonte le scandaleux procès de M. Guyot-Dessaigne, Ministre de la Justice (affaire d'intérêts personnels).

Le 10 mars, M. Marrou, dont j'ai déjà parlé, devint président de la fédération du parti radical et radical-socialiste du département du Puy-de-Dôme. Ce fut pour lui un acheminement voulu, maçonnique en même temps que républicain, vers la députation qui devait se réaliser deux ans après (7 mars 1909) ?

Le 11 mars, M. Casimir Périer, ancien Président de la République, qui eut à lutter ainsi qu'on s'en souvient contre le général Mercier et Cie, à propos de

l'Affaire Dreyfus (nuit dite historique, etc.) mourut promptement et ses obsèques eurent un caractère religieux ?

Le lendemain, 12 mars, le vaisseau cuirassé Iéna fit explosion à Toulon, causant de nombreux décès et des pertes matérielles considérables ?

Est-ce que cette explosion, due à la malveillance peut-être, n'eut pas de rapports avec mon rôle dans l'Affaire Dreyfus et ma correspondance avec M. Haeckel à Iéna ?

Le 18 mars suivant mourut promptement aussi le grand savant Marcelin Berthelot, dont les funérailles nationales (libres penseuses celles-là ainsi que celles de sa femme) eurent les honneurs du Panthéon !

J'ai déjà parlé à différentes reprises de ce personnage dans le courant de ce chapitre, à propos de ma révocation (7 mars 1898) de conducteur des ponts et chaussées notamment.

Voilà encore un ensemble de faits qui, bien que vus en raccourci, me paraissent être très suggestifs !

*
* *

Le 12 mai 1907, eut lieu à Paris l'inauguration du monument élevé à la mémoire du sénateur Trarieux, fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, laquelle fut, comme tout le monde s'en souvient, l'un des principaux instruments qui permirent d'aboutir à la revision des procès du capitaine Dreyfus.

Je tiens à faire connaître ici que c'est moi tout le premier et de ma seule initiative qui ait parlé à M. Bacconnet, en 1894-95, de la violation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans la personne du capitaine Dreyfus, illégalement condamné. Je lui ai parlé de cela en même temps que du « bordereau » et de bien d'autres choses encore, de telle sorte

que les renseignements qui ont été fournis à M. Trarieux à ce sujet sont venus de moi seulement, par l'intermédiaire de M. Bacconnet, qui pourra dire à son tour, si ce n'est déjà fait, quelle voie il a employée pour les porter à sa connaissance.

*
* *

Le 20 mai 1907 eut lieu à Clermont-Ferrand la 33me fête fédérale des sociétés de gymnastique, sous la Présidence de MM. Clémenceau, Président du conseil des Ministres ; général Picquart, Ministre de la Guerre ; et Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme et Ministre de la Justice.

Parmi les nombreuses personnalités qui reçurent des décorations en cette circonstance, je remarque tout particulièrement M. Ponchon, architecte à Clermont-Ferrand, qui fut fait officier d'académie ? Je fais observer à ce sujet que c'est lui et son associé Méridier qui, sous prétexte de me faire lever le plan du terrain nécessaire à l'édification d'une annexe à la « villa du roc » à Royat, appartenant à M. Chaussegros, me *mirent en contact avec M. Boutteville,* son beau-frère, qui y était venu en villégiature tout exprès pour m'y rencontrer ? J'ai exposé tout cela dans le dossier remis à M. François, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, le 11 mai 1900.

C'est M. Ponchon également qui, à son bureau de la rue Ste-Madeleine et peu de jours avant la condamnation du capitaine Dreyfus, me lança le défi, au cours d'une discussion, qu'ils « avaient ma mère pour eux et qu'au besoin on s'en servirait contre moi » ; ce qui s'est réalisé atrocement dans la suite, ainsi que je l'ai déjà fait connaître !

Je déclare qu'il a une bonne part de responsabilité dans les criminelles intrigues qui se nouèrent autour

de moi à cette époque au sujet de l'Affaire Dreyfus et du projet de coup d'Etat ; il en est de même de son associé, M. Méridier, à un degré plus grave encore peut-être, car ce dernier me menaça de la « guerre au couteau » qui m'a été impitoyablement faite depuis cette époque et jusqu'à ce jour ?

Pourquoi le Gouvernement a-t-il fait l'ignorant en pareille matière ?

Une seule réponse s'impose : lui-même est le premier coupable !

*
* *

Je note en passant que, le 6 juillet 1907, le général André, ancien Ministre de la Guerre et auteur de la dernière revision du procès Dreyfus, présida à l'ouverture du congrès national du parti radical et radical-socialiste à Lyon. Deux jours après, le 8 juillet, le commandant Alfred Dreyfus demandait la liquidation de sa pension de retraite qui lui fut accordée le 22 septembre suivant ?

*
* *

Le 4 octobre 1907, je constatai que la fille de ma voisine, veuve Gourbeyre, se disputa avec son mari d'une étrange et mystérieuse façon ?

Ce même jour se suicida d'un coup de couteau à la Forie, localité voisine, un nommé Chevaleyre, dit « Pidansou », ancien garde-champêtre de la commune limitrophe (Valcivières). Cet individu avait habité la maison de la veuve Gourbeyre (autrefois Bégonin) à l'époque où ma tante Chebance habitait la mienne à Pèghes, et alors que nous résidions ma mère et moi à Clermont-Ferrand. La sœur de cet individu (Michale) m'avait avoué quelque temps avant qu'on avait fait

faire beaucoup de choses à son frère à mon endroit, lorsqu'il était garde-champêtre à Valcivières ? ?

Quelles étaient ces choses ?

Je n'en ai jamais rien su, mais il est probable que mes dossiers d'ancien conducteur doivent le mentionner. Et dans ce cas, je me demande si ce suicide à coups de couteau ne fut pas quelque chose comme l'équivalent d'une mystérieuse exécution, en raison de non moins mystérieuses compromissions et surtout de la fameuse « guerre au couteau » dont j'ai parlé un peu plus haut.

Autre chose encore sur le même sujet :

Depuis mon retour à Pèghes, en 1900, j'avais constaté trois décès successifs dans cette maison dont mon autre voisin Tamisier était en quelque sorte le gérant ; ces décès appartiennent à trois familles différentes et me produisirent des impressions d'autant plus pénibles que tout se passait dans cette malheureuse maison, devenue un abattoir de femmes en quelque sorte, comme s'il s'agissait d'un service de mouchardage organisé autour de moi ?

Je signale en passant les discours de MM. Clémenceau à Amiens, le 6 octobre 1897 et de M. Guyot-Dessaigne à Paris, le 13 octobre suivant. J'ai parlé de ces deux manifestations oratoires dans le chapitre I du présent ouvrage, il est donc superflu d'y revenir.

*
* *

Le 29 octobre 1907, le Sénat communiqua ma pétition du 7 mars précédent à M. Barthou, Ministre des Travaux Publics.

Je remarque que ce même jour, M. Guyot-Dessaigne, Ministre de la Justice, fut atteint d'une syncope en plein Parlement, laquelle fut attribuée à différentes causes toutes aussi fantaisistes les unes que les autres

probablement. La vérité réside peut-être tout simplement dans la communication ci-dessus relatée de ma pétition, car, j'ai déjà fait comprendre combien ce personnage politique était compromis dans mes affaires.

Autre question encore :

Pourquoi le Sénat attendit-il jusqu'au 29 octobre pour faire cette communication ?

Je n'en sais rien, mais je remarque que le deuxième congrès national de la Libre Pensée s'ouvrit à Paris le 1er novembre suivant et que M. Furnémont, député belge et Secrétaire général de la Libre Pensée internationale, y assista ; j'ajoute qu'il a en main mon rapport et mémoire du Congrès de Genève en 1902, où je parle longuement de l'Affaire Dreyfus. Il n'y a donc rien d'impossible à ce qu'il y ait eu de ce côté quelque entente qui ait motivé ce retard.

*
* *

Le 12 novembre 1907, j'adressai de nouveau au Sénat la nouvelle et longue pétition que j'ai reproduite au chapitre VI de cet ouvrage, il est donc inutile d'y revenir ; mais je note que ce même jour tous les agents voyers de l'arrondissement d'Ambert furent invités à prêter leur serment professionnel devant le tribunal civil d'Ambert, ce qui ne s'était jamais produit malgré les prescriptions légales. Je fais remarquer que c'est la première fois que cette formalité leur fut imposée et je fais observer également que cette même formalité qui me fut imposée à moi-même le 30 avril 1897, le fut devant le sous-préfet de Roanne et non devant le tribunal civil ?

J'ai déjà établi plus haut que c'est cette question d'assermentation qui me poussa à verbaliser contre mes propres chefs en 1897, ce qui amena mon retrait d'emploi accompagné de mon déplacement et de ma

révocation finale de conducteur des ponts et chaussées ; mais je dois à la vérité d'ajouter que si cette révocation ne s'était pas produite, je me serais très vraisemblablement trouvé dans l'obligation de démissionner par la raison que, aux ponts et chaussées plus que partout ailleurs peut-être, j'étais entre les griffes des machinateurs de l'Affaire Dreyfus, lesquels savaient déjà, dans une certaine mesure tout au moins, ce que j'avais fait pour la dévoiler. Ceci explique pour quelle raison majeure je ne crus pas devoir aller à Bourges où M. le Ministre Turrel des Travaux Publics m'avait envoyé.

L'envoi de la pétition du 12 novembre ci-dessus relatée, démasqua ce même jour l'un des nombreux procédés d'embusquages qui étaient pratiqués autour de moi : mon ancien collègue Artaud, conducteur des ponts et chaussées à Ambert, averti très probablement par M. le docteur Coste, maire de ma commune (Job), à qui je m'étais adressé pour la légalisation de ma signature sur cette pétition, m'offrit spontanément son emploi de conducteur sous le prétexte qu'il voulait se retirer pour raison de santé, et il m'invita à faire ma demande pour le remplacer. Je refusai net, ce qui contribua sans doute à le ramener promptement à la santé, car il a conservé son emploi !

*
* *

Le 3 décembre 1907, j'adressai au Sénat une troisième pétition que j'ai déjà reproduite au chapitre VI du présent ouvrage : je prie instamment le lecteur de la relire afin de bien comprendre ce qui va suivre :

Pour cette pétition, comme pour les deux précédentes, je m'adressai au maire de ma commune (Job) pour la légalisation de ma signature sur cette pièce ; et, n'ayant pas trouvé M. Coste, maire, je m'adressai

à son adjoint M. Viallard, lequel lut tout d'abord les dernières lignes de ma pétition et ne put légaliser ma signature pour avoir été surpris par une attaque de paralysie qui amena sa mort, le 24 janvier suivant ? ?

Voilà qui est encore de nature à faire réfléchir le moins prévenu, ce me semble, mais voici autre chose de tout aussi suggestif.

Le 15 décembre suivant, mourait à Ambert, M. Farjon, ancien député de l'arrondissement et maire de cette ville, alors que mon oncle Pélisson était son premier adjoint ; ce personnage, comme mon oncle du reste, s'était occupé de mes affaires à mon insu ?

Ce même jour, le général Mercier, accompagné de l'amiral Bienaimé, dirigea une tintamaresque manifestation sur la tombe du député Syveton, à Paris ? J'ai déjà dit quelques mots sur ce défunt personnage dans le courant de ce chapitre, relativement à son agression contre le général André, alors Ministre de la Guerre, ainsi que sur sa mystérieuse disparition de la scène de la vie !

Je constate de même que ce même jour, M. Barthou, Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes, prononça un violent discours au banquet de « l'alliance républicaine et démocratique », à Paris : « Ce serait une criminelle trahison que de transiger avec ceux qui affirment l'internationalisme contre la Patrie ! etc., etc. » déclara-t-il.

Modérez, modérez votre indignation, M. le Ministre ! Si ma modeste personne est visée dans votre discours, je déclare que je n'ai rien affirmé de ce genre ; j'ai simplement affirmé et je renouvelle mon affirmation que je ne « transige » absolument rien avec vous, en raison du criminel rôle que vous avez joué dans mes affaires et dans celles du coup d'Etat à l'occasion de l'Affaire Dreyfus ; j'affirme encore que si la vertu

républicaine et laïque de la majorité de nos parlementaires valait seulement quatre sous, vous ne seriez pas Ministre !

Enfin, je constate que ce même jour, le général André, ancien Ministre de la Guerre et candidat sénateur dans son département de la Côte-d'Or, fut battu par son concurrent modéré, grâce à une importante défection des voix radicales ?

Puis, le 31 décembre suivant, M. Guyot-Dessaigne, Ministre de la Justice, murut subitement au Sénat (?) et ses funérailles eurent lieu à Clermont-Ferrand avec le concours de l'Eglise ?

Je rappelle ici que c'est ce même personnage, alors simple député du Puy-de-Dôme, qui présida la contre-manifestation anticléricale (orateur : Dequaire-Grobel) du mois d'août 1895, en réponse à celle des évêques et Cie, qui avait eu lieu dans la même ville, au mois de mai précédent.

Le 2 janvier 1908, un individu m'apprit pour la première fois la mort de cet homme politique et me demanda, en présence de ma tante veuve Chebance, si je lui avais demandé quelque chose ? Ma réponse fut conforme à la vérité, c'est-à-dire négative, mais je compris très nettement, dans la manière où cette question me fut posée, que ma tante Chebance était impliquée dans quelque agissement de M. Guyot-Dessaigne à mon égard dont je ne l'avais nullement chargé.

*
* *

Le 4 février 1908, j'appris la *mort prématurée* de mon cousin Anatole Pélisson, avec qui je n'avais eu aucune relation depuis longtemps ; mais je me souvins alors que, dans le courant de l'année précédente, j'avais entretenu mon ancien professeur au collège d'Ambert (M. Tribout) de mes affaires administratives et

aussi quelque peu de mon rôle dans l'Affaire Dreyfus, lequel me posa, sans aucun préambule ni explication, la question suivante qui m'intrigua beaucoup :

— Vous ne voyez pas votre cousin ?

— Non. Il se conduit trop mal !

M. Tribout était évidemment au courant de certaines choses sur mon cousin à mon égard que j'ignorais et que j'ignore encore !

*
* *

La Chambre des députés vota la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon le 19 mars 1908 et le Sénat en fit autant le 8 avril suivant. Je remarque à ce sujet que M. Gomot, sénateur du Puy-de-Dôme, s'abstint, et MM. Audiffred et Bourganel, de la Loire, votèrent contre. Evidemment, j'étais bien placé dans la Loire, entre les griffes de ces deux mélinistes parlementaires, sans compter M. Waldeck-Rousseau qui, politiquement, ne valait pas mieux qu'eux à cette époque ?

Quant à M. Gomot, il pouvait très bien avoir été mis au courant, en 1894-95, de mes révélations sur l'Affaire Dreyfus par M. Bacconnet, qui entretenait des rapports avec lui.

*
* *

Le 22 mars 1908, j'appris par la presse que le F. ·. Minot disait que la franc-maçonnerie, en tant que corps constitué, n'était venue que tard à l'Affaire Dreyfus, quelques-uns de ses membres exceptés, remorquée qu'elle fut par l'opinion publique. Cela est possible, mais ce qui est certain c'est qu'en 1894-95, je priai instamment M. Bacconnet de s'adresser à elle, ainsi qu'à tous les autres groupements anticléricaux de gauche.

Que fit-il ?

C'est à lui à le dire !

Le 3 mai 1908, le général André, ancien Ministre de la Guerre, après avoir échoué comme candidat sénateur le 15 décembre précédent dans son département, ne fut pas même élu conseiller municipal à Nuits, son propre pays !

Peut-être saura-t-on un jour que ce général polytechnicien s'est abominablement mal comporté dans l'Affaire Dreyfus, pour avoir été l'un des principaux escamoteurs de l'entière Vérité.

*
* *

Je note que, le 4 juin 1908, eut lieu à Paris la translation des cendres d'Emile Zola ; j'en ai parlé au chapitre premier du présent ouvrage et, par la même occasion, j'ai relaté l'incident y relatif des coups de revolver tirés sur le commandant Dreyfus par le journaliste militariste Grégori, il est donc inutile d'y revenir.

*
* *

Le 20 septembre 1908, j'adressai au « Moniteur du Dimanche », journal très répandu dans les campagnes du Puy-de-Dôme, une note à insérer où j'annonçai la mise en vente de ma propriété, à Pèghes, en ajoutant que j'étais un « ancien conducteur des ponts et chaussées révoqué sous Méline (Affaire Dreyfus) ».

Ce même jour, à 9 heures du soir, un incendie dévora l'hôtel des téléphones, rue Gutenberg, à Paris (?), ce qui suspendit pour quelques jours les relations téléphoniques avec la province et l'étranger.

Le 22 suivant, une mystérieuse explosion d'un canon à bord du « Latouche-Tréville », à Toulon, fit de nombreuses victimes ?

Tout cela n'est-ce pas, encore une fois, de l'action directe à cause de mes affaires en général et de ma note ci-dessus en particulier ?

*
* *

Le 4 octobre 1908, on inaugura à Nîmes un monument élevé à la mémoire de M. Bernard Lazare, à cause de son rôle dans l'Affaire Dreyfus.

Je n'avais point parlé de ce personnage à M. Bacconnet, en 1894-95, je ne le connaissais pas ; mais il est absolument impossible qu'il n'ait pas eu connaissance à cette époque de mes recommandations et renseignements, notamment ceux relatifs au rôle de M. Emile Zola dans l'Affaire, lesquels n'ont pu lui parvenir que par l'intermédiaire de M. Bacconnet.

Ce même jour du 4 octobre 1908, se produisit autour de moi et de mes parents, à Pèghes, un petit incident bien suggestif.

*
* *

Le 24 octobre 1908, je fis rectifier et compléter ma note à insérer de nouveau dans le journal « Le Moniteur du Dimanche », relativement à la mise en vente de ma propriété, à Pèghes ; je précisai davantage encore, dans cette note, mon rôle dans l'Affaire Dreyfus. Le 30 octobre suivant, le conseil général du Puy-de-Dôme, brusquement convoqué en réunion extraordinaire, s'occupa de la dévolution du petit séminaire, à Clermont-Ferrand, ainsi que des tramways départementaux, etc., etc. ?

Je suis porté à penser que quelque chose de la note ci-dessus motiva l'exceptionnelle réunion de cette assemblée.

*
* *

Le 4 février 1909, la Chambre des députés vota sans débats (?) l'abrogation de la loi de dessaisissement de la chambre criminelle de la Cour de cassa-

tion et le Sénat en fit autant, le 4 mars suivant. Il s'agit, évidemment, de la loi votée par les Chambres sur la proposition du Gouvernement présidé alors par M. Dupuy, lequel le fit dans l'intention bien connue d'escamoter la revision du jugement du capitaine Dreyfus, qui était alors soumise à l'examen de la chambre criminelle, laquelle en avait été saisie par le Gouvernement de M. Brisson.

*
* *

Le 5 février 1909, mourut hâtivement (?) M. Eugène Pingusson, industriel à Clermont-Ferrand. C'est lui qui fut l'un des principaux personnages dans l'installation de MM. Houpin et Cie, à la Forie, en 1900. J'ai déjà parlé de cela dans le courant de ce chapitre et j'ai dit quelques mots sur le mystérieux incendie qui dévora leur usine, le 8 septembre 1901 ?

*
* *

Enfin, le 7 mars 1909, onzième anniversaire de ma révocation de conducteur des ponts et chaussées, il fut procédé à Ambert et à Clermont-Ferrand, à des élections législatives complémentaires et M. Marrou fut élu député de cette dernière ville. J'ai déjà fait connaître dans quelles circonstances ce personnage s'était occupé de moi et je serais bien surpris si ces élections, tant à Ambert qu'à Clermont-Ferrand, ainsi que la coïncidence des dates, n'aient pas quelques rapports avec mes affaires et celles du commandant Alfred Dreyfus ! (1)

(1) Je ne dois pas terminer ce chapitre sans reproduire un autre document qui aurait dû trouver sa place plus haut : cela donnera quelque satisfaction aux cendres de ma mère encore mal refroidies.

J'ai déjà fait connaître dans quelles circonstances particulières je m'entretins à Paris, le 29 décembre 1897, avec M. Jolibois, président de la société des conducteurs des ponts et chaussées, et j'ai dit que

CHAPITRE IX

CONCLUSIONS

Je crois nécessaire maintenant de formuler dans ce dernier chapitre, d'une façon aussi concise que possible, quelques accusations qui me paraissent découler tout naturellement de ce que j'ai dit dans le corps de cet ouvrage.

Ce sera comme une sorte de revue incisive, faisant

---

cet entretien mesuré roula principalement sur les procès-verbaux que j'avais dressés contre mes entrepreneurs et ingénieurs. Je me plaignis en outre de ce qu'en m'envoyant à Bourges, au bureau de M. l'ingénieur David, on faisait de moi un agent de bureau et non un *conducteur subdivisionnaire*. Eh bien! Je crois savoir depuis longtemps que cette plainte et l'*accident imposé et survenu* à ma mère, le 31 décembre suivant, ont des rapports avec la lettre ci-après :

PONTS ET CHAUSSÉES
—
Département du Cher
—
N° d'ordre du registre A
2075

« Bourges, le 7 janvier 1898.

« L'ingénieur en chef des ponts et chaussées
à M. Nourisson, conducteur,
à St-Germain-Laval (Loire).

« Monsieur,

« Comme suite à ma lettre du 4 octobre 1897, je vous informe que vous serez chargé, dans le département du Cher, de la subdivision de la Guerche et placé sous les ordres de M. l'ingénieur David, en résidence à Bourges.

« Je vous recommande de prendre vos dispositions, afin d'occuper votre nouveau poste à la date du 16 janvier courant.

« Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

« Signé : LECOURT. »

J'ajoute que je méprise autant cet ingénieur et Cie, au sujet de cette affaire, que ses « chers camarades » dont j'ai déjà parlé.

ressortir en raccourci ce qu'il importe le plus de ne point oublier.

Ce sera aussi, peut-être, comme un commencement d'application de l'immanente et imprescriptible sentence de l'Histoire, retombant sur les épaules de tant de coupables des hautes sphères restés impunis.

Ce sera enfin une nouvelle revanche de la Démocratie laïque, française et étrangère, contre ses éternels ennemis qui ont voulu, par cette sinistre aventure, noyer dans le sang ses légitimes revendications de progrès social et de fraternité internationale.

Donc, en tout premier lieu, j'accuse les bandits connus et inconnus de ce complot de coup d'Etat et de conflit armé avec l'Allemagne, de m'avoir fait faire une guerre impitoyable par l'intermédiaire de beaucoup de monde en général et de ma mère en particulier, qui en a elle-même énormément souffert !

J'accuse les fauteurs du coup d'Etat de s'être servi de moi à mon insu comme sujet d'expériences, alors que j'étais agent voyer à Pontaumur, de 1890 à 1894, et conducteur des ponts et chaussées à St-Germain-Laval, de 1895 à 1898, au sujet du projet de fusion des services de voirie à l'ordre du jour.

J'accuse les continuelles malpropretés et malversations des administrations de la vicinalité et des ponts et chaussées, auxquelles j'ai été mêlé et contre lesquelles j'ai combattu, d'être en partie la cause de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus.

J'accuse le personnel polytechnicien des ponts et chaussées, aux tendances nettement réactionnaires dans la presque unanimité, d'avoir appuyé le projet de coup d'Etat.

J'accuse la presse dite républicaine de l'époque, toujours prête à tambouriner à grands fracas quelque ignoble crime ou quelque répugnante affaire de prostitu-

tion, de ne m'avoir pas soutenu contre mes chefs et les voleurs de tout acabit, presque toujours agents électoraux des malpropres politiciens en quête de quelque nouveau coup d'Etat.

Je l'accuse aussi de ne m'avoir pas fait rendre justice et surtout, de n'avoir pas saisi l'occasion pour demander des éclaircissements sur les malversations considérables que j'avais signalées et qui se pratiquent journellement aux Travaux Publics en général et à l'entretien de nos voies de communication en particulier (ponts et chaussées et vicinalité).

J'accuse la population germanoise et des environs d'avachissement et d'improbité politique, morale et sociale, pour n'avoir pas protesté publiquement contre les malversations administratives que j'avais fait ressortir sous ma signature dans le journal « Le Démocrate de Roanne », dans le courant des années 1898 et 1899. Mais je m'empresse d'ajouter que je lui accorde tout le premier les circonstances atténuantes, car ce qui se passait dans la région germanoise à cette époque se passait également et se passe encore dans tout le département de la Loire et dans toute la France, aussi bien à la vicinalité qu'aux ponts et chaussées.

C'est tout le Corps social contaminé par l'Eglise et les malpropres politiciens à l'endroit de la chose publique !

C'est l'éducation politique, morale et sociale de tout un peuple à refaire !

J'accuse M. Bacconnet, notaire et maire de Giat, en même temps que conseiller d'arrondissement du canton de Pontaumur (Puy-de-Dôme), de malhonnêteté politique et de trahison républicaine, pour m'avoir, à Clermont-Ferrand, le 11 mai 1900, déclaré qu'il ne se souvenait plus de mes révélations et recommandations sur l'Affaire Dreyfus et qu'il ne voulait plus en enten-

dre parler. Il ajouta que cette Affaire avait trop fait de mal à la République et qu'il avait « juré devant Dieu (?) de ne plus s'en occuper » ?

Ceci étant dit, j'affirme qu'il s'en occupa sûrement, en 1894-95, et qu'il écrivit sans nul doute de nombreuses lettres à ce sujet.

J'accuse la Chambre des députés de l'époque de félonie républicaine, pour avoir déclaré ne pas vouloir laisser sortir l'Affaire Dreyfus du domaine judiciaire, alors qu'il était évident pour le moins prévenu que cette Affaire était essentiellement politique et sociale.

J'accuse les Chambres et les Ministres responsables, ainsi que tous les élus républicains et la franc-maçonnerie, mais particulièrement les Auvergnats, de lâcheté et de trahison républicaine, pour n'avoir pas organisé la défense du parti républicain, aussitôt après la virulente déclaration de guerre à la République lancée par l'Eglise romaine, à l'occasion des fêtes clermontoises du mois de mai 1895, dites fêtes des croisades.

J'accuse les Chambres et les Ministres responsables d'avoir, par différentes lois de dessaisissement et d'amnisties, etc., escamoté la Vérité dans l'Affaire Dreyfus, afin de sauver les principaux coupables, de ne point reconnaître la connexité administrative existant entre cette Affaire et les miennes, de ne point reconnaître mon rôle et me rendre justice et, surtout, d'éviter les conséquences politiques et sociales qui en seraient inévitablement résultées.

J'accuse l'Eglise et la Papauté d'avoir, longtemps avant 1894, préparé le renversement de la République laïque et d'avoir une grande part de responsabilité dans la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus. Je l'accuse tout particulièrement d'avoir ostensiblement déclaré la guerre à la République et à l'esprit de la Ré-

volution Française, à l'occasion des fêtes clermontoises du mois de mai 1895, dites fêtes des croisades.

J'accuse mon ancien ingénieur Boutteville d'avoir, à Royat, en août 1894, tenu les propos que j'ai reproduits plus haut au sujet de l'Affaire Dreyfus ; et, conséquemment, d'être, avec le général Mercier et Cie, l'un des auteurs de la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus, de complot de coup d'Etat et de guerre avec l'Allemagne. Je déclare que ce sont ces propos qui, dans une très large mesure, ont puissamment aidé à me faire reconnaître le fil directeur de l'Intrigue et qui m'ont poussé à me dévouer en vue d'éviter la guerre et d'aider à sauver la République laïque et parlementaire.

J'accuse son beau-frère, M. Chaussegros, Clément, à Clermont-Ferrand, d'avoir une part de responsabilité dans cette Affaire, à cause de la conduite de M. Boutteville à mon égard.

J'accuse MM. Méridier et Ponchon, architectes, à Clermont-Ferrand, d'avoir une bonne part de responsabilité dans ce même complot, pour avoir été en relations à ce sujet avec MM. Boutteville et Chaussegros, à cause de ma présence à leur bureau, et d'avoir agi plus particulièrement pour le compte de l'Eglise et de sa congrégation dont ils étaient les agents.

J'accuse M. Paul Chauvassaigne, ancien ingénieur des postes et télégraphes, de m'avoir attiré à lui sous le prétexte mensonger de m'occuper à la rédaction de projets d'architecture. Je l'accuse d'avoir su, en 1895, et de l'avoir dit en ma présence, que les coalisés du coup d'Etat avaient déjà choisi M. Méline pour en réaliser une bonne partie.

J'accuse d'iniquité à mon égard les parlementaires et tout particulièrement les Ministres et Directeurs du personnel au Ministère des Travaux Publics qui se

sont succédé depuis M. Turrel, pour ne m'avoir pas fait rendre justice comme agent voyer et comme conducteur des ponts et chaussées, et cela depuis plus de onze ans que je suis révoqué !

J'accuse les officiers réactionnaires, cléricaux et antisémites de l'Armée, d'avoir une bonne part de responsabilité dans la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus. Je les accuse d'avoir poussé au coup d'Etat et à la guerre, non pour la raison majeure de défense nationale, mais pour éteindre dans le sang les légitimes revendications de la Démocratie en marche vers le progrès social.

J'accuse la haute Finance et particulièrement les agents de change de la Bourse de Paris, d'avoir prêté leurs concours aux hommes politiques de trahison chargés de préparer le coup d'Etat et de provoquer la guerre avec l'Allemagne (M. Méline notamment).

Enfin, je déclare que M. Emile Zola a été assassiné le lendemain de mon discours de Lyon en 1902, à cause du rôle que je lui avais assigné en 1894-95 dans l'Affaire Dreyfus, et en raison de celui que j'avais rempli au Congrès international de la Libre Pensée à Genève et à celui de la Ligue de l'enseignement à Lyon la même année.

J'invite ici tout particulièrement M. Bacconnet à dire ce qu'il fit en 1895, comment et de quelle manière il s'y prit pour porter à la connaissance de M. Zola mes renseignements et révélations. Cela permettra peut-être de savoir par qui il a été assassiné et qui l'a fait assassiner !

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface . . . . . 3—8

CHAPITRE PREMIER

Translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon. — Tentative d'assassinat du commandant Alfred Dreyfus. — Discours de M. Clémenceau à Amiens : « le miracle grec ». — L'Affaire Dreyfus, machine de guerre contre la République laïque et la Démocratie. — Ma note sur l'Affaire Dreyfus publiée dans le journal dit *Feuille d'Avis de Lausanne*. — C'est à Clermont-Ferrand, en 1894-95, que j'ai eu connaissance du projet du coup d'Etat et de guerre avec l'Allemagne, par le moyen de l'Affaire Dreyfus . . 8—19

CHAPITRE II

Extraits de mon mémoire du Congrès international de la Libre Pensée à Genève en septembre 1902. — M. Marcelin Berthelot contre la banqueroute de la science de M. Brunetière. — La manifestation des Croisades clermontoises en mai 1895 et la déclaration de guerre à la République par l'Eglise romaine. — M. Brisson sauve la République dans l'Affaire Dreyfus. — Le Décret de mort signé à Genève contre l'Eglise romaine . . . . . 19—23

CHAPITRE III

Extraits de ma Note autocopiée distribuée aux membres du Congrès international de la Libre Pensée, à Rome, en septembre 1904. — La Papauté impliquée dans la criminelle machination de l'Affaire Dreyfus. — L'Eglise pour le coup d'Etat contre la République et pour la guerre avec l'Allemagne. — Mon dossier sur mes affaires administratives

Pages

et l'Affaire Dreyfus, remis à la préfecture de Puy-de-Dôme, le 11 mai 1900. — L'amnistie scélérate de M. Waldeck-Rousseau . . . . . 23—26

CHAPITRE IV

Extraits de ma Note autocopiée distribuée aux membres du Congrès international de la Libre Pensée à Paris, en septembre 1905 (très important). — Les agents de change de la Bourse de Paris avec M. Méline pour le coup d'Etat et la guerre avec l'Allemagne. — L'Armée réactionnaire et antisémite pour le coup d'Etat et la guerre également. — Les déclarations de M. Boutteville, mon ancien ingénieur, (excessivement important). — Les intrigues clermontoises nouées autour de moi au sujet de la fusion des services de voirie. — Mes demandes adressées à M. le Ministre des Travaux Publics pour obtenir la communication de mon dossier d'ancien conducteur des ponts et chaussées . . . . . 26—36

CHAPITRE V

Pétitions aux Pouvoirs Publics (7 mars 1907) où je demande la communication de mon dossier d'ancien conducteur des ponts et chaussées. — Ma réponse à M. le Président de la République qui avait communiqué ma pétition à M. Barthou, Ministre des Travaux Publics. . . . . 36—40

CHAPITRE VI

Ma deuxième pétition au Sénat du 12 novembre 1907. — Ma lettre à M. Clémenceau, Ministre de l'Intérieur. — Ma lettre à M. Sarrien, Ministre de la Justice et Président du conseil des Ministres. — Copies de mon assermentation et de mon procès-verbal contre mes chefs. — Copies de décisions ministérielles sur mon déplacement d'office, mon retrait d'emploi et ma révocation. — Conclusions de ma pétition du 12 novembre 1907, disant que j'ai pris la résolution d'aller terminer mes jours à l'étranger à titre de protestation suprême contre l'escamotage de la Vérité dans l'Affaire Dreyfus. — Nouvelle pétition-réponse au Sénat du 3 décembre 1907. — Les inexactitudes de M Barthou, Ministre des Travaux Publics. — Extraits de ma correspondance administrative. — Comptes-rendus de réceptions matériaux, etc. — Notes diverses et décisions ministérielles sur mon déplacement, mon retrait d'emploi et ma révocation . . . . . 40—86

Pages

CHAPITRE VII

Copie d'un rapport du 31 mars 1889, rédigé par mon ancien ingénieur Boutteville, au sujet de ma demande tendant à entrer à la vicinalité ; mes visites à M. Bardon, préfet et à M. Nicolet, secrétaire général. — Le capitaine polytechnicien Dreyfus a-t-il trahi la cause des ponts et chaussées et la République ? — Mes congés successifs de conducteur des ponts et chaussées. — Ma situation d'agent voyer intenable. — L'inspection de la vicinalité à Riom, le 10 juin 1893, par M. Guillot, israélite. — Ma rencontre avec M. Boutteville à Royat, en août 1894. — Mes relations avec MM. Ponchon, Méridier, etc. . . . . 86—98

CHAPITRE VIII

Mes renseignements et révélations sur l'Affaire Dreyfus faites à M. Bacconnet en 1894-95. — L'assassinat du Président Carnot par l'anarchiste Caserio, à Lyon. — Notes diverses sur toutes sortes d'événements classés par ordre chronologique et se rattachant à mes affaires, à celles de Dreyfus, au projet du coup d'Etat contre la République et à la guerre avec l'Allemagne (très important) . . . . 98—198

CHAPITRE IX

Conclusions et accusations (très important) . . . . . 198—204

IMPRIMERIE FRITZ RUEDI — LAUSANNE.